

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION GENERALE

PARTIE I : CONCEPTS ET FONDEMENTS THEORIQUES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Chapitre 1: CADRE THEORIQUE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Chapitre 2 : DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

Chapitre 3 : VUE D'ENSEMBLE ET DONNEES STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

PARTIE II : LE CHAMP D'APPLICATION DE LA RECHERCHE

Chapitre 4 : RESULTATS CONCRETS DE L'ENQUETE

Chapitre 5 : LE CAS OU LA SOCIETE CHOISIT LA MAIN D'ŒUVRE INFANTILE

Chapitre 6 : LA REALITE OBLIGE LES ENFANTS A TRAVAILLER

Chapitre 7 : LES RESULTATS DU TRAVAIL DES ENFANTS

PARTIE III : ANALYSE ET MESURES PRISES POUR LA REDUCTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Chapitre 8 : ANALYSE AUTOURS DU TRAVAIL DES ENFANTS

Chapitre 9 : LES NIVEAUX D'INTERVENTION POLITIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Chapitre 10 : SUGGESTIONS POUR AMELIORER LA SITUATION DES ENFANTS

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES FIGURES

ANNEXES

INTRODUCTION GENERALE

GENERALITES

La présente étude porte sur « *Le travail des enfants dans la commune urbaine d'Ambositra* ». D'où notre thème se trouve dans la rubrique de la Sociologie du travail et en même temps de la psychologie de l'enfant.

La réalité sociale que nous observons tous les jours cache des significations sociologiques, psychologiques et politiques importantes. Notre tache consiste à dévoiler ce qui est caché derrière chaque réalité sociale.

La sociologie est un domaine d'investigation de très grande ampleur d'où il ne faut pas se contenter de la face visible de l'iceberg ; autrement dit, il importe d'analyser les différentes significations importantes d'un phénomène social .Une de ces réalités sociales constitue le travail des enfants, qui est une réalité sociale et un fléau qui touche presque tous les pays riches et pauvres.

La persistance du travail des enfants fait partie des grands échecs du développement. A cela s'ajoute maintenant la crainte de voir la récession mondiale freiner davantage la progression vers l'objectif 2016,c'est-à-dire vers l'élimination des pires formes de travail des enfants, et rendre encore plus difficile la réalisation des OMD¹. L'emploi précoce des enfants constitue l'un des problèmes les plus importants des pays en développement en raison de son ampleur, de ses caractéristiques et de ses conséquences.

De nos jours, l'existence du phénomène est tout à fait connue et occupe depuis un certain temps, une place importante dans la conscience publique, avec en prime, l'expression d'une volonté d'y faire face. Il est normal de voir des colloques, des manifestations, des forums et des émissions radiotélévisées consacrés à ce sujet. Il est au cœur de divers projets de recherche et une multitude d'ouvrages, articles et études sont parues sur le sujet.

Phénomène social, culturel et économique, le travail des enfants naguère un sujet tabou qui ne pouvait être traité sans provoquer un véritable malaise ; malaise aussi bien chez les personnes directement concernées (les parents et leurs enfants au travail) qu'auprès des décideurs politiques, des entreprises et autres employeurs d'une population en bas âge ;

¹ Objectif du Millénaire pour le Développement

population qui est théoriquement tenue d'aller à l'école et être légalement protégée contre un emploi précoce.

En réalité, les enfants exercent des activités qui peuvent aller des activités bénéfiques renforçant ou favorisant ainsi leur développement physique et mental comme les petites aides dans le cercle familial, à des activités manifestement destructrices ou synonymes d'exploitation comme la prostitution et le travail de nuit . Concernant Madagascar selon les résultats de l'enquête effectuée par l'INSTAT au cours du dernier trimestre de l'année 2007 ,28 % des enfants âgés de 5à17ans, soit 1 873 000 enfants, exercent couramment des activités économiques à Madagascar. Le problème est plus accentué en milieu rural 31% contre 19% en milieu urbain toujours d'après cette enquête, pourtant la convention internationale des droits de l'enfant a été ratifiée par 191pays dans le monde en Novembre 1989.

Malgré la ratification de ces conventions, pour prévenir et lutter contre le travail des enfants, ce dernier reste préoccupant .Différents travaux accomplis par ces enfants affectent leur développement physique, mental et émotionnel.

En ce qui concerne la situation dans notre zone d'étude, comme le travail des enfants touche toute la Grande île, la ville d'Ambositra non plus n'a pas pu y échapper pourtant ; les personnes qui visitent ou qui passent souvent dans la ville observent que cette ville se développe très rapidement grâce à la richesse de sa population, mais aussi que les élèves occupent une part importante de sa population, d'où pendant les périodes de vacances, les rues sont vides et la ville est très calme. Malgré cette vision générale, beaucoup d'enfants dans cette ville, même de très bas âge se trouvent déjà sur le marché du travail pour entretenir leur famille; beaucoup d'entre eux sont obligés de quitter l'école et donc de consacrer tout leur temps à aider leur famille en cherchant du travail. Aussi petits qu'ils soient, ils jouent déjà le rôle d'adultes et s'occupent des responsabilités inappropriées à leur âge.

PROBLEMATIQUE

Notre problématique tourne autour du travail des enfants qui est un problème mondial, et par conséquent, qui touche Madagascar. La réalité observée permet de conclure que beaucoup d'enfants Malgaches sont tombés très tôt sur le marché du travail. Ainsi la

problématique de notre recherche est : « Le travail des enfants est il un choix ou une obligation pour la société? »

HYPOTHESES

- Le travail des enfants est la cause du fort taux de chômage des adultes
- C'est la réalité qui oblige les enfants de travailler
- La société a le choix de mettre les enfants au travail ou pas
- Le travail des enfants participe dans la vie économique
- Le travail des enfants peut être amoindri sous certaines conditions.

OBJECTIFS

Les objectifs consistent à vérifier sur le terrain les avances faites dans les hypothèses. Sur ce, nous avons posé les objectifs suivant :

- Analyser l'incidence du travail des enfants sur le chômage des adultes
- Identifier les obligations des enfants à travailler
- Examiner qu'il n'y a pas que les enfants qui peuvent travailler
- Vérifier la participation des enfants travailleurs dans la vie économique
- Proposer des solutions afin d'améliorer la situation des enfants

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans l'étude des faits sociaux, il est nécessaire d'avoir une méthodologie de recherche. Ainsi allons-nous présenter dans cette section les méthodes et techniques de recherche sociologique utilisées.

- L'échantillonnage

Il est évident que même si la recherche concerne un thème ou un objet d'étude restreint, il est impossible d'enquêter tous les individus concernés. Ainsi, il est nécessaire de réduire le nombre d'individus à enquêter d'où l'application de la technique d'échantillonnage. Notre échantillonnage est constitué de 50 ménages, de 100 enfants. Toutes les personnes enquêtées se trouvent dans les différents types d'activités.

- Les techniques de recherche sociologique utilisées

a- Technique documentaire : nous avons opté pour les documents écrits comme ceux auprès de la commune urbaine d'Ambositra, de la Région d'Amoron'i Mania du BIT, de l'Unicef, du Centre d'Etude et de Recherche Sociologique (CERS)², de l'INSTAT³, , ... et dans l'Internet tout cela dans le but d'avoir une idée générale sur l'objet de recherche.

b- Les techniques vivantes :

- *L'entretien* : le contact avec toutes les personnes intéressées, concernées, expérimentées dans le domaine pour savoir plus sur le travail des enfants.

-*L'observation* : nous a permis de recueillir des informations importantes. L'objectif de notre observation est de savoir le mode de vie des enfants et leur entourage en générale.

Le déroulement de l'enquête :

Il s'agit de collecter le maximum de données concernant les enfants travailleurs. Dans ce sens, il a fallu faire intervenir certains adultes comme les enseignants, les parents, les responsables dans les centres d'accueil des enfants vulnérables, ceux qui font travailler les enfants pour éclaircir certaines situations qui demeurent incomprises mais surtout de savoir plus sur le fait existant.

LIMITE

Certains problèmes ont été rencontrés durant la descente sur le terrain. D'abord les parents et les personnes concernées hésitaient à répondre aux questions, voire même refusaient car leur travail ne leur permet pas d'abuser de leur temps à nous répondre. Ensuite la difficulté à discuter avec certains enfants parce que nous les avons interrogés durant leurs heures de travail et à cause de leur difficulté de s'exprimer. Enfin la difficulté concernant la documentation auprès de certains bureaux et organismes concernés et il était très difficile d'avoir des données concrètes.

PLAN

Notre étude va se présenter en trois grandes parties dont la première partie sera consacrée aux concepts et fondements théoriques sur le travail des enfants, la deuxième au champ d'application de la recherche et enfin c'est dans la troisième partie de cet ouvrage que nous allons présenter les analyses et mesures prises pour la réduction du phénomène en question.

² Centre d'Etudes et de Recherche Sociologique

³ Institut National de Statistique

PARTIE I : CONCEPTS ET FONDEMENTS THEORIQUES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants est un phénomène mondial, ce fléau existe aussi bien dans les pays développés que dans les pays pauvres. Ce qui le distingue surtout dans ces pays c'est leur ampleur et leur forme impitoyables dans les pays pauvres. Pourtant, ce fléau a déjà traversé des siècles mais n'a jamais connu une pause ou une fin d'où son développement est une évidence. C'est pour cette raison d'ailleurs que presque dans tous les domaines d'activités économiques les enfants sont présents.

Pour avoir une vision approfondie du travail des enfants, il serait utile d'avoir une connaissance sur le phénomène. Dans ce cas, nous allons voir dans la première partie de cet ouvrage les concepts et fondements théoriques sur le travail des enfants.

Ainsi cette première partie sera répartie en 3 grands chapitres dont le premier chapitre sera consacré aux concepts et fondements théoriques du travail des enfants, c'est dans le deuxième chapitre que nous allons voir la délimitation de notre zone d'étude et enfin dans le chapitre 3 de cette partie, nous allons avoir des données statistiques et une vue d'ensemble sur le fléau en question.

Chapitre 1 : CADRE THEORIQUE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

L'objectif de ce chapitre est d'aider à mieux comprendre les concepts connexes au travail des enfants en incluant des distinctions conceptuelles qui permettront par la suite, de mieux investir la typologie du travail infantile. Ainsi, ce chapitre s'articulera dans un premier temps autour de la clarification des concepts et définitions. Ensuite, nous aborderons l'historique du travail infantile et terminerons par une classification sommaire et détaillée des travaux effectués par les enfants.

I. Théorie de l'enfant :

1. Définition

Pour aborder les différentes définitions de l'enfant, il est nécessaire d'en savoir plus sur l'origine du mot en question. Le mot enfant tire sa source du mot latin *infans* qui signifie « celui qui ne parle pas ». Contrairement aux adultes, les enfants ne peuvent pas assister à une réunion par exemple, exprimer leur avis. Ils ne peuvent qu'obéir ce que les adultes décident pour eux.

En général pour définir l'« enfant », l'âge et les facteurs socioculturels jouent un rôle important. Dans de nombreuses sociétés, une personne jeune est considérée comme « enfant » plus en fonction de ses responsabilités sociales plutôt que de son âge. Selon la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant⁴, tout comme la Convention sur le travail des enfants de l'Organisation Internationale du Travail⁵, est appelé « enfant » tout individu âgé de moins de 18 ans.

Madagascar aussi a choisi cette définition de l'OIT pour classifier l'enfant de l'adulte. C'est pour cette raison d'ailleurs que la loi Malgache considère tout enfant de mineur s'il est âgé de moins de 18 ans. Pour la législation Malgache tant que l'enfant est mineur, il reste sous la totale responsabilité de ses parents sauf exception.

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la définition de l'enfant quant à elle prend en compte les aspects biologique, psychologique, économique et social ; notamment la maturité sexuelle et l'indépendance économique, mais ne tient pas compte de

⁴ Adoptée en 1989

⁵ Convention n°182 adoptée en 1999

l'âge. Selon certains, c'est l'aspect juridique qui prévaut alors que pour d'autres la qualité d'enfant relève plutôt des considérations sociales.

Dans « Le petit Larousse », le terme enfant désigne : garçon, fille dans l'âge de l'enfance.

Pour Bénédicte Manier l'enfance « une période de développement physique et psychique qui nécessite la protection des adultes, et qui est plus naturellement consacrée au jeu qu'au travail mais qui admet l'apprentissage progressif d'un savoir »⁶

2. La considération de l'enfant :

a- Au niveau de la société Malgache

Diverses significations sont données à l'enfant d'où l'enfant est considéré pour le Malgache comme « le sombin'ny aina⁷ » qui se perpétue la substance vitale, le « fofon'ny aina⁸ » assurant aux parents une sorte d'immortalité par « le taranaka⁹ », ou encore « menaky ny aina¹⁰ », le « solofo¹¹ ».

Les Malgaches considèrent l'enfant comme un don du Ciel dont le fait de ne pas avoir d'enfant est considéré comme une malédiction, une punition qui par la suite favorise le rejet par la société celui ou celle qui n'enseigne pas. Ils sont appelés par les Malgaches de « momba¹² ». Ceux qui n'ont pas eu la chance cherchent tous les moyens nécessaires pour éviter ce sort d'où des couples s'investissent et il y en a même ceux qui osent dépenser des fortunes dans le but de procréer. Ainsi tous les moyens sont bons afin d'exaucer ce souhait. Le recours à toutes les pratiques aussi bien traditionnel que moderne n'est pas tabous d'où les couples consultent non seulement les médecins mais aussi les guérisseurs comme les « renin-jaza¹³ » et les « ombiasy¹⁴ » pour se procurer des « tambavy¹⁵ ». Ceux qui ont les possibilités suivent des traitement à l'étranger .Dernier espoir ,si jamais le traitement se voue à l'échec, le couple fait appel à l'adoption soit il adopte un enfant de sa famille comme l'enfant de la

⁶ In le travail des enfants dans le monde, 3è Edition, 2011, p 17

⁷ Fragment de la vie

⁸ Le flux ou souffle de la vie

⁹ Le descendant

¹⁰ La substantifique moelle de la vie

¹¹ Le bourgeon par lequel la vie se régénère ; mais aussi la richesse inépuisable dont la valeur est inestimable.

¹² Se dit de quelqu'un qui ne peut pas avoir d'enfant

¹³ Sage femme traditionnelle

¹⁴ Sorcier ou guérisseur

¹⁵ Camomille : plantes médicinales

sœur ou du frère soit faire appel à des services qui s'occupent des enfants comme les orphelinats .Les enfants adoptés sont traités de la même façon que les autres enfants par leurs parents adoptifs d'où ils jouissent de tous les droits et affections dont tout enfant mérite. Pourtant, il y a toujours les regards indifférents effectués par certains voisins envers l'enfant adopté ce mauvais traitement détruit surtout la morale de l'enfant. Cette situation favorise la naissance d'un sentiment d'infériorité chez l'enfant d'où il a le sentiment d'être différent par rapport aux autres enfants, ce cas est plus visible surtout lorsque les autres enfants se moquent de lui.

Le fait d'avoir des enfants pour les Malgaches est une grande fierté, un grand honneur pour les parents. Par contre, bien que les Malgaches accordent une place importante à l'enfant, les conditions de vie dans lesquels ils vivent, notamment les plus démunis, les empêchent de leur prodiguer les soins et l'attention adéquats comme ils souhaitent. Etant occupés par les travaux quotidiens, les parents sont obligés de laisser les petits enfants aux sois de leurs ainés. En général, les parents souhaitent envoyer leurs enfants à l'école, seulement les moyens financiers dont ils disposent ne leur permettent pas.

b- Au niveau politique

En ce qui concerne notre pays, Madagascar accorde une considération importante envers l'enfant, dès son préambule la Constitution malgache fait mention des Conventions relatives aux Droits de la Femme et de l'Enfant. Cette considération accordée à l'enfant est confirmée non seulement au fait que l'éducation primaire est obligatoire pour tous à Madagascar mais aussi que notre pays s'est engagé dans le niveau international en ratifiant des conventions et chartes comme la convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies(CDE) de 1990 et mise en application en 1991 et la signature de la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant en 1992.

3. Notions générales sur les droits fondamentaux de l'enfant

Ces droits constituent des droits subjectifs, qui peuvent être invoqués par leur titulaire, c'est-à-dire par tout enfant, directement devant un tribunal qui doit en imposer le respect. Voici les principaux droits de l'enfant dans la convention des droits de l'enfant(CDE).

Le droit à la vie, article 6

- L’interdiction de discrimination, article 2
- La prise en considération de l’opinion de l’enfant, article 12
- La protection contre toutes formes de violences, de mauvais traitement et de négligence, article 19
- Le droit à l’accès aux services médicaux et de rééducation, article 24
- Le droit à l’éducation, article 28
- Le droit au repos et aux loisirs, article 31¹⁶
- Le droit aux mesures contre l’enlèvement et la traite des enfants, article 35

II. Le travail des enfants

1. Essai de définition

a- Le travail :

Traditionnellement, le travail est considéré dans la théorie économique comme un facteur de production. Il intervient, comme le capital ou les matières premières, dans le processus de création des biens et des services, et représente une ressource pour l’entreprise.

Le travail est défini comme une « activité économique », qu’elle soit payée ou non.

b- Le travail des enfants

Dans l’encarta 2009, le travail des enfants est défini comme « *l'utilisation et l'exploitation d'une main d'œuvre enfantine dans le processus productif.* »

Le travail des enfants est défini comme « *la participation de personnes mineures à des activités à finalité économique et s'apparentant plus ou moins fortement à l'exercice d'une profession par un adulte* ¹⁷ ».

Le travail des enfants fait référence à tout travail ou activité qui les prive de leur enfance. En effet, ce sont des activités qui portent préjudice à la santé physique et mentale des enfants et qui entravent leur bon développement.¹⁸

Du point de vue de la théorie économique, toutes les activités autres que l’école et le loisir devraient être considérées comme travail. Cette définition inclut alors les travaux

¹⁶ Art 12 al 1,CADBE

¹⁷ www.wikipédia.com

¹⁸ <http://www.droit-enfant>

effectués après l'école dans le cadre d'une activité économique familiale, les tâches domestiques telles que le ménage ou la surveillance des frères et sœurs.

Du point de vue politique, on distingue les différentes formes plus ou moins acceptables du travail des enfants. Ainsi, selon le Bureau International du Travail (BIT), le travail des enfants fait référence à tout travail qui nuit aux enfants sur le plan mental, physique ou moral, qui peut avoir un effet négatif sur le développement mental et social et affecte leur scolarité en les privant de l'opportunité d'aller à l'école ou en les obligeant à quitter l'école prématûrement. L'OIT réserve le terme « travail enfantin¹⁹ aux formes de travail des enfants « qui devraient être éliminées ». Cette définition tente d'isoler les formes de travail néfastes pour le développement. Les enfants économiquement actifs âgés de 15 ans ou plus qui exercent une activité qui n'est pas considérée comme dangereuse et les actifs de 12 à 14 ans qui exercent une activité dangereuse pendant moins de 14 heures par semaine sont exclus de cette catégorie.

L'UNICEF retient pour sa part une définition plus large du concept en considérant qu'un enfant travaille « *lorsqu'il exécute une tâche rémunérée ou non pour une personne autre qu'un membre du ménage ou lorsqu'il consacre plus de quatre heures par jour aux travaux ménagers et/ ou autres tâches au sein du ménage* ».

L'IPEC²⁰ définit le concept de « travail des enfants » comme « *l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental*²¹ ».

Pour la Banque Mondiale, le travail des enfants est défini comme « [...] un travail exécuté par les enfants qui sont trop jeunes au sens qu'en le faisant, ils réduisent indûment leur bien être [...] ou leur capacité future à se faire un revenu ».²²

Pour le BIT « *le travail des enfants est le travail réalisé par un enfant âgé de moins de 18 ans, payé ou non payé, exploitant, dangereux, ou autrement inapproprié pour*

¹⁹ en anglais, « *child labor* »

²⁰ Programme International pour l'abolition du travail des enfants

²¹ IPEC, <http://www.ilo.org/ipec/facts/lang--fr/index.htm>

²² <http://www.unicef.org>

son âge, [et qui se fait] au détriment de sa scolarisation ou de son développement social, mental, spirituel ou moral²³».

A Madagascar, est considéré comme enfant travailleur, tout enfant économiquement actif occupé de 5 à 17 ans. L'âge maximal est fixé à 17 ans compte tenu de la législation du travail actuellement en vigueur à Madagascar fixant l'âge de travail légal à 18 ans²⁴ et de la définition recommandée au niveau international.

D'autres définitions mettent en exergue le volume horaire, d'autres par contre insistent sur la pénibilité du travail par rapport à l'âge de l'enfant ou encore l'aspect domestique du travail et la rémunération qui en résulte ou, tout simplement, le fait de travailler dans un cadre familial ou non.

De notre point de vue, il serait préférable de considérer le travail total de l'enfant²⁵ et non le seul travail économique. En effet, le travail domestique familial prend parfois autant de temps aux enfants qu'un emploi économique à temps plein. Il peut donc nuire à leur développement physique et surtout intellectuel. Ceci est particulièrement constaté lorsque l'enfant n'est pas scolarisé. En outre, le travail domestique ne s'accompagne nullement d'une acquisition de compétences comme cela est souvent le cas pour le travail économique.

Dans ce mémoire, le but poursuivi étant de définir de façon précise notre objet d'analyse, le travail des enfants est mesuré ici par le fait que l'enfant accomplit des activités domestiques pendant plus de quatre heures par jour, soit que ce dernier exécute une tâche rémunérée ou non pour une personne autre qu'un membre du ménage, soit encore qu'il exerce une activité économique pour au moins une heure.

2. Cadre juridique du travail des enfants

a- L'âge d'admission au travail

L'âge d'admission au travail est pareil au niveau international (à la norme dictée par le BIT) qu'à Madagascar, il est fixé par, la loi n°2003-044 du 28 Juillet 2004 à 15 ans, c'est l'article 100 de la dite loi qui confirme cet âge d'admission au travail « L'âge minimum légal d'accès à l'emploi est de quinze (15) ans sur toute l'étendue du territoire de

²³ <http://afric.com>

²⁴ Loi n° 2003 -044 portant Code du Travail

²⁵ Travail économique et travail domestique

Madagascar. » Cet âge minimum ne doit pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire.

Des décrets pris après avis du Conseil National du Travail fixent la nature des travaux interdits aux enfants.

Les enfants ne peuvent être autorisés à travailler avant d'être libérés de l'obligation scolaire. Cette interdiction, sanctionnée par des peines d'amende, compte de nombreuses dérogations :

Elle ne s'applique pas aux établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur ;

Dans le domaine agricole, le code rural énumère les travaux légers pouvant être exécutés pendant les vacances scolaires par les enfants de plus de 12ans, sous la surveillance du père, de la mère ou du tuteur salariés de la même entreprise et par les enfants de plus de 14 ans dans les autres cas. Pour certains travaux, une occupation maximale horaire par jour est fixée.

-Pendant les vacances scolaires, les jeunes de plus de 14 ans peuvent effectuer des travaux légers.

-Toutefois, l'emploi des adolescents n'est autorisé que pendant les périodes de vacances.

Exceptionnellement à Madagascar à cause de la prépondérance des activités agricoles, les enfants de 5ans et plus sont autorisées à aider leur parent. Il faut préciser que cette dérogation ne s'associe en aucun cas au fait d'encourager le travail des enfants. Mais l'âge d'admission au travail dépend en général en grande partie de la qualité du travail effectué par l'enfant.

b- La durée du travail

Au niveau international, la durée du travail pour les jeunes travailleurs, apprentis inclus, de moins de 18ans est limitée à 8heures par jour et 48 heures par semaine. Des dérogations peuvent être accordées dans la limite de 5heures par semaine par l'inspecteur du travail, sur avis favorable du médecin du travail.

Dans notre pays, l'article 101 de la même loi²⁶ stipule que le temps de travail des enfants est fixé à 8heures par jour et 40 heures par semaine, le travail de nuit et les heures supplémentaires sont interdits. Un repos quotidien de douze (12) heures consécutives est obligatoire pour les enfants travailleurs.

En général, la durée de travail des enfants ne peut jamais être supérieure à la durée quotidienne ou hebdomadaire normale du travail des adultes.

3. Classifications du travail des enfants :

- ✓ Le travail acceptable(les travaux légers)

Ce travail est celui qui convient aux enfants moins de 13 ans. Cette forme de travail des enfants est définie par la convention n° 138 de l'OIT. Ce dernier stipule que le « travail léger » doit être sans danger pour la santé et le développement de l'enfant et ne doit pas l'empêcher d'aller à l'école ou de « bénéficier de sa formation ». C'est ce que l'Unicef appelle *childwork*²⁷ : ces travaux sont souvent bénéfiques pour leur éducation. Dans le travail acceptable peut figurer les aides ménagères pour les petites filles ou les commissions pour les garçons.

Par conséquent, il faut établir des critères distinctifs entre un travail qui peut être bénéfique pour l'enfant qui l'exerce et un travail dangereux pour lui ; pour cela l'UNICEF a élaboré il y a environ dix ans une série de critères pour désigner un travail qui relève de l'exploitation. L'UNICEF se base alors sur neuf critères pour déterminer si le travail exercé relève de l'exploitation ; ces critères sont : un travail à temps plein à un âge trop précoce, trop d'heures consacrées au travail, des travaux qui exercent des contraintes physiques, sociales et psychologiques excessives, une rémunération insuffisante, l'imposition d'une responsabilité excessive, un emploi qui entrave l'accès à l'éducation, des atteintes à la dignité et au respect de soi des enfants, un travail qui ne facilite pas l'épanouissement social et psychologique complet de l'enfant.

- ✓ Le travail dommageable (dangereux)

Les travaux dangereux effectués par les enfants s'entendent de toute activité ou occupation qui, de par sa nature ou son type, se traduit directement ou indirectement par des

²⁶ loi n°2003-044 du 28 Juillet 2004

²⁷Travail conforme aux normes de l'OIT

effets dommageables pour la sécurité, la santé et le développement moral de l'enfant. En général, on entend par conditions de travail dangereuses le travail de nuit et de longue durée, l'exposition à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels, les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés, les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges, et les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer les enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé. Les travaux dangereux effectués par des enfants sont souvent considérés comme un indicateur indirect des pires formes de travail des enfants, et ce pour deux raisons. Premièrement, il demeure difficile de trouver des données nationales fiables sur les pires formes autres que les travaux dangereux, par exemple le travail forcé, la servitude pour dettes ou le travail à des fins d'exploitation sexuelle. Deuxièmement, les enfants effectuant des travaux dangereux constituent l'écrasante majorité de ceux qui sont soumis aux pires formes de travail des enfants (au moins 90 pour cent).

A Madagascar, le travail dommageable fait partie des travaux des enfants à abolir²⁸. Ce concept désigne tout travail des enfants mineurs qu'on doit abolir selon les textes nationaux. Il comprend :

-Les travaux immoraux.

Exemple : le travail dans les bars, les boîtes de nuit.

-Les travaux excédant la force

Exemple : les ports de fardeaux non appropriés à la taille et à l'âge de l'enfant.

-Les travaux forcés des enfants.

Exemple : exécution d'une tache comme gage pour payer la dette de la famille.

-Les travaux dangereux ou insalubres.

Exemple : le travail dans les ateliers qui utilisent des machines qui peuvent occasionner des accidents.

✓ Les pires formes de travail des enfants :

Selon la convention n°182²⁹, quatre activités entrent dans la rubrique des pires formes de travail des enfants :

²⁸ décret n° 2007-563 relatif au travail des enfants

²⁹ Art 3

- Enfants soldats
- Le trafic d'enfant
- L'exploitation sexuelle
- Le travail forcé et l'esclavage

III. Historique du travail des enfants :

Pendant des siècles, la plupart des enfants ont travaillé dès leur plus jeune âge dans presque tous les pays. À la campagne, ils étaient employés aux travaux des champs. À la ville, ilsaidaient leurs parents artisans. Le travail se faisait en famille et ils devenaient souvent ce qu'était leur père : paysan, maçon, ouvrier, etc. Ainsi, très jeunes, ils apprenaient le métier de leurs parents. Certains enfants, issus de familles nombreuses, étaient placés comme ouvriers dans des fermes ou chez des patrons. Leur contribution était donc chose naturelle et nul ne songeait à débattre sur l'opportunité pour les enfants d'assumer un rôle économique.

Le travail des enfants en famille remonte aux âges les plus anciens³⁰ : leur participation à la tenue du ménage et aux travaux agricoles est attestée dans toutes les sociétés rurales. Durant les siècles marqués par une espérance de vie très courte, tels que pendant le Moyen Age, l'enfance demeure une période brève et l'enfant est vite considéré comme un jeune adulte. Les fillettes reçoivent une formation précoce à la vie domestique et sont mariées à quatorze ou quinze ans. En fait, dès que ses capacités physiques le lui permettent, l'enfant cultive le jardin et entretient la maison avec sa mère ou assure de menus travaux dans l'atelier de son père artisan, apprenant peu à peu son métier. L'enfant participe alors à l'économie familiale, chaque bouche à nourrir devant se rendre utile. A une époque de mortalité élevée, il est également essentiel que l'enfant soit tôt capable de pallier la défaillance d'un adulte, du fait d'une maladie ou d'un décès, mais aussi d'assurer son avenir. Ces exigences continuent encore aujourd'hui de modeler le quotidien des familles du tiers monde. Au Moyen Age, il existe déjà une main-d'œuvre enfantine, venant des familles pauvres qui peinent à nourrir leur progéniture et qui cherchent pour leurs enfants une prise en charge et un avenir à l'extérieur. La demande, elle, émane d'employeurs désireux de disposer de travailleurs peu coûteux, dociles et durs à la tâche. Les fillettes des campagnes sont placées comme servantes, et les jeunes garçons comme travailleurs agricoles ou valets de ferme. Le travail ne concerne que les enfants du peuple, puisque ceux de la noblesse n'ont

³⁰ <http://www.freelegaladvicehelp.com>

pas à se préoccuper de leur subsistance ou de leur avenir. L'éducation, dispensée par le clergé ou par quelques écoles de village, bénéficie surtout aux catégories aisées, noblesse ou bourgeoisie, mais pas aux fils de paysans

. En réalité, la motivation des employeurs est très simple : disposer d'une main-d'œuvre qui, en contrepartie du temps passé à sa formation, n'est pas rémunérée ou beaucoup moins que ne le serait un adulte. C'est la même motivation que l'on retrouve aujourd'hui chez les employeurs des petits ouvriers qui sont moins payés que les adultes.

IV. L'impitoyable situation des enfants dans le monde

Malgré la ratification de La Convention Internationale des Droits de l'enfant³¹. La situation des enfants n'a jamais connu une amélioration, les mauvais traitements des mineurs se différent d'un pays à un autre.

- En *Asie du Sud-est* et dans le *Pacifique*, les fillettes sont vendues pour alimenter des réseaux de prostitution ou pour travailler comme employées de maison. De nombreux enfants sont également vendus pour travailler dans les usines de textile afin d'éponger les dettes familiales.
- En *Afrique*, les parents vendent leur enfants, souvent contre du bétail (généralement, l'enfant sera vendu pour un bœuf). Ces enfants seront exploités dans les plantations, les mines ou deviendront des travailleurs domestiques.
- En *Amérique du Nord* et en *Amérique Latine*, les enfants sont victimes de la prostitution pour répondre à l'appétit pervers des touristes, et sont de plus en plus exploités par les trafiquants de drogue.
- En *Europe*, des enfants sont enlevés, servant de main d'œuvre bon marché ou approvisionnant les réseaux de prostitution qui prolifèrent en Europe de l'Est.

V. Catégorie des enfants travailleurs

Les enfants travailleurs sont répartis dans des catégories différentes suite à leur situation et leur domaine d'intervention.

³¹ adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et ratifiée par tous les pays du monde sauf les Etats-Unis et la Somalie.<http://fraternet.com>

- ✓ Les enfants vivant et travaillant au sein de la cellule familiale : mode de socialisation et de formation ;
- ✓ Les enfants qui, tout en résidant chez leurs parents, passent leur journée dans une autre cellule familiale pour y apprendre un métier (forme d'apprentissage) ou pour aider aux tâches domestiques ;
- ✓ Les enfants logeant chez leurs parents et mis au travail à l'extérieur de leur famille, dans une institution, sous diverses formes allant de l'apprentissage ou du salariat à toutes les formes d'exploitation ;
- ✓ Les enfants qui, habitant chez leurs parents, gagnent leur vie dans la rue par divers « petits métiers » (porteurs au marché, petits vendeurs ambulants, etc.) ou en faisant de la mendicité ;
- ✓ Les enfants envoyés par leurs parents dans une autre famille (le plus souvent apparentée) pour y demeurer et travailler ; c'est un cas fréquent à Madagascar ;

L'origine, forme de socialisation, cette situation peut aussi dévier vers des formes d'exploitation ;

- ✓ Les enfants séjournant dans une autre famille (souvent à la ville) et travaillant dans une institution ; mais par défaut de contrôle par les parents et/ou par complicité de la famille d'accueil, cette forme de travail se prête plus que la précédente à l'exploitation des enfants (et peut aller jusqu'à des situations proches de l'esclavage) ;
- ✓ Les enfants demeurant dans une institution et œuvrant pour elle : c'est le cas le plus fréquent d'exploitation (enfants soldats, enfants prostitués, ou tout simplement enfants considérés uniquement comme force de travail gratuit ou très bon marché) ;
- ✓ Les enfants vivant dans la rue : ce sont des enfants abandonnés par leur famille ou l'ayant fui, et travaillant dans la rue pour survivre, dans le cadre ou en marge de la légalité.

VI. Différences entre le choix et l'obligation du travail des enfants

1-Définitions des 2 termes

a-Choix

Un **choix** « est un ensemble au sein duquel un individu ou un groupe doivent sélectionner une ou plusieurs options, le processus par lequel cette opération est menée à bien et le résultat de ladite opération. »

D'après l'encarta 2009 le choix « c'est la manière de sélectionner ; Possibilité de faire sélectionner. »

Dans le dictionnaire Larousse, il explique le terme choix par « l'action de choisir c'est-à-dire adopter quelque chose de préférence.

D'après toutes ces définitions, nous pouvons tirer que le travail des enfants peut provenir de la société. D'où, cette même société possède d'autres possibilités à part les enfants pour travailler.

b-L'obligation

Le terme obligation signifie une exigence, une contrainte, une nécessité et dont la personne obligé n'a qu'une seule alternative face à une situation donnée.

L'obligation du travail des enfants se traduit par le fait que « *les enfants n'ont pas d'autres choix que de travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches.*³² »

³² <http://www.humanium.org>

Chapitre 2 : DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

L'étude s'est déroulée à Ambositra, il serait donc nécessaire d'avoir une connaissance générale sur la ville en question.



Figure n°1 : Bureau de la Région Amoron'i Mania (année 2010)



Figure n°2 : Hôtel de ville de la commune urbaine d'Ambositra (année 2010)

I. Situation géographique

Ambositra une des villes des hauts-plateaux est sise à 260km au sud d'Antananarivo et à 150 km au Nord de Fianarantsoa. Elle est comprise dans la région d'Amoron'i Mania, une des régions la plus au nord de l'ex-province de Fianarantsoa. La commune urbaine d'Ambositra est traversée du Nord au Sud par la Route Nationale n°7(RN 7) reliant la capitale à Toliara. Elle est le chef lieu de la dite région englobant Ambositra, Ambatofinandrahana, Fandriana et Manandriana.

Elle est en altitude 1295m,
20° et 21°l' Altitude Sud
46°50et 48°10longitude Est

II. Climats

Il existe une station météorologique dans la ville d'Ambositra. Elle est localisée à Ankorambe dans la station agricole. Un autre aussi est fonctionnel depuis l'année 2007 au niveau du Service de Santé de District au Service de suivi épidémiologique du paludisme.

La température varie de 4,7° à 17,80°.³³ La température minimale se trouve surtout en mois de Juillet tandis que la maximale en mois de Janvier.

Concernant les saisons, l'année est divisée en 2 saisons dont :

-La saison des pluies qui va de novembre au mois d'Avril (parfois elle commence en octobre). Cette période est chaude avec une forte humidité de l'air.

Pendant les périodes de cyclones, il est rare qu'un cyclone passe à Ambositra (quelques coups de vent parfois) mais la pluviométrie est très abondante si un cyclone passe au large de côtes Est ou Ouest au niveau de Mananjary, Morondava ou traverse le centre de l'île, du côté de la province d'Antananarivo.

-La saison fraîche que l'on qualifie parfois de « saison pluvieuse ». Des pluies fines, des brumes d'hiver sont très fréquents surtout entre les mois de mai et juillet. Les mois d'août et septembre et même octobre sont plutôt secs.

Les moments les plus favorables à la commune sont les moments de la récolte (Mai à Août) populairement dénommés « VOLAMBE TOHAKA » où les humains sont de « bonne humeur » car c'est la période d'abondance relative et de climat non contraignant et sain. On peut donc qualifier le climat d'Ambositra comme un climat tropical humide d'Octobre à Avril et de climat quelque peu méditerranéen de mai au mois de septembre.

III. Historique de la ville d'Ambositra:

1- Origine de la ville

Les agglomérations constituant la ville actuelle sont installées en l'année 1810. Auparavant, elles ont été dispersées aux alentours du Palais du Prince Ambositra Tompon'anarana (Ambositra antique).

Les dates ci-après peuvent résumer l'histoire de la cité :

Des années 1810 et antérieures, l'on signale le règne de princes dont Andriambenitany et Andriamanalina.

A partir de 1811, Radama I occupe la région. La domination Merina prône les coutumes et mœurs.

³³ Relevé des données pluviométriques et de température à la station d'Ankorombe (sur la période de 1999 à 2007)

-1895 : l'on rappelle occupation française, la circonscription a été appelée respectivement : Cercle, province, région et district

-1959 : elle est exigée commune de plein exercice administrée par un citoyen Malagasy-élu. C'était le Premier maire de la commune.

-1977 : la dénomination du *Firaisampokontany* a été retenue et ce compte tenu des événements nationaux : malgachisation traduction synonyme de **commune**.

-1995 : les pouvoirs conférés aux élus des collectivités territoriales décentralisées jouissant d'une autonomie, l'administration est assurée par le maire élu de la commune urbaine deuxième catégorie.

Il est à noter la ville d'Ambositra figure parmi les premières villes dans tout Madagascar qui participent intensivement dans les différents mouvements politiques qui se sont succédés dans la Grande île à titre d'exemple, le mouvement de libération de 1947, celui de 2002 et 2009.

2- Us et coutumes :

La particularité des coutumes à Ambositra c'est qu'il y a une rencontre des coutumes de deux ethnies dont Merina et Betsileo. Nous allons voir quelques exemples de coutumes de cette région :

- Le mariage

La cérémonie de mariage ressemble à celle de l'ethnie Merina dont divers stades sont à respectés :

-L'*Alafady*³⁴ : première étape obligatoire à l'occasion de laquelle le futur époux accompagné de ses parents se présentent à la famille et peut circuler librement comme de la famille.

-Le *fampakarana*³⁵ est la cérémonie équivalente aux fiançailles qui précède le *vodiondry*³⁶.

-Le *vodiondry*: qui est obligatoire et engendrant une parenté des deux familles (mari et épouse). Cette cérémonie peut être célébré avant ou après les mariages officieux et religieux. Ce n'est qu'après ce stade que les époux peuvent rejoindre leur foyer.

³⁴ Qui a pour but d'éviter la honte devant le père et les frères de la femme.

³⁵ La demande en mariage

³⁶ Signe de respect fait aux parents de la femme

- Le *famadihana*³⁷ : c'est une cérémonie traditionnelle qui a pour but de rassembler toute la grande famille et de vénérer les ancêtres ce respect est confirmé par le terme « *Ny anaran-dRay tsa afify*³⁸ ». qui désigne qu'il est le devoir des descendants de garder la lignée (y compris le territoire ancestral) et de ne les jamais laisser détruire ou supprimer par d'autres personnes ou d'autres races.
- Le Tolonomby ou Savika³⁹ est un sport typique de la région. C'est un sport traditionnel qui attire beaucoup de visiteurs (étrangers et Malgaches).

3- Les sites historiques :

-Le Rova : le palais est implanté au sud-ouest de la ville et consacré actuellement en musée nationale résument les souvenirs d'Ambositra antique.

-Andraimbe : il est situé à 7km à l'Est de la ville actuelle. L'on y découvre le tombeau d'Andriambenitany⁴⁰.

IV. L'économie:

Il est à préciser que la ville d'Ambositra est qualifiée *de ville d'affaire*. C'est une ville de commerce. Divers produits y transitent avant d'être dispatcher dans d'autres régions (p.p.n⁴¹, chapeaux, produits artisanaux...)

Ambositra est une agglomération moyenne qu'on peut tout de même qualifier de ville. Elle garde pourtant encore un certain caractère rural avec ses rizières, ses vergers, ses terrains de cultures légumières et vivrières. Par ailleurs elle regroupe les divers organismes de développement (banques, institutions financières et ONG), les services publics chargés de l'encadrement des producteurs comme le Service Régional de l'Agriculture (SRATA) qui regroupe 3 circonscriptions (vulgarisation agricole, génie rural et protection des végétaux) ou la CIREL (Circonscription de l'élevage) et les opérateurs économiques qui opèrent au niveau de la région d'Amoron'i Mania. Situation démographique.

V. La population

Concernant les habitants de la commune urbaine d'Ambositra :

³⁷ qui signifie littéralement détournement des morts

³⁸ Devise des Betsileo d'Ambositra

³⁹ Sport masculin où l'athlète essaie de se mesurer à la force du bétail.

⁴⁰ Un prince de la dynastie Betsileo

⁴¹ Produits de première nécessité

➤ On y trouve un brassage de races, c'est-à-dire que presque tous les groupes ethniques y habitent.

➤ Selon l'analyse de la pyramide de la population, la commune est jeune avec la prépondérance des enfants de moins de 18ans.

➤ La production est essentiellement basée sur l'artisanat (Ambositra est le capital de l'artisanat) et le commerce, alors que les producteurs vendent sur place à bon marché faute de débouchée.

La ville est répartie en 23 Fokontany dont la population totale est de 44726 en 2008⁴². Nous venons de voir dans la partie précédente les résultats de l'enquête comprenant la présentation des enfants travailleurs, les origines de ce fléau aussi bien le choix par la société d'adopter la main d'œuvre infantile que l'obligation des enfants à travailler et les effets engendrés par le travail des enfants.

⁴² Monographie de la commune urbaine d'Ambositra(Année 2008)

Chapitre 3 : VUE D'ENSEMBLE ET DONNEES STATISTIQUE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Pour mieux cerner l'étude, il serait efficace de mettre à l'échelle une vue d'ensemble et des données statistiques sur le phénomène étudié.

I. Vue d'ensemble du travail des enfants

Avant de s'aller plus loin dans l'étude du travail des enfants dans le monde, il faut tout d'abord éliminer l'idée que le travail des enfants n'existe que dans les pays pauvres. Bien sûr, ce sont actuellement les pays en développement, tels que les pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, qui abritent le plus grand nombre d'enfants au travail. Cependant, même encore de nos jours certains pays industrialisés tels que l'Angleterre ou l'Italie voient également beaucoup d'enfants jeunes au travail.

1. Evolution du travail des enfants dans le monde

Le travail des enfants continue de diminuer, mais lentement puisque 215 millions⁴³ d'enfants en sont encore victimes. Le nombre d'enfants astreints à des travaux dangereux, souvent utilisé comme un indicateur de la persistance des pires formes de travail des enfants, a lui aussi diminué. Le scénario décrit il y a quatre ans est resté le même: plus le travail est dangereux et plus les enfants concernés sont vulnérables, plus la diminution est rapide. Malgré tout, le nombre d'enfants qui effectuent encore des travaux dangereux est énorme: 115 millions. Le travail des enfants continue de régresser dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes mais il a augmenté en Afrique subsaharienne aussi bien en valeur relative qu'en chiffres absolus. C'est aussi dans cette dernière région, où il touche un enfant sur quatre, qu'il est le plus répandu. Les tendances mondiales du travail des enfants sont ventilées par âge et par sexe. Le travail des garçons a augmenté mais celui des filles a considérablement diminué. Cette diminution salutaire explique en très grande partie le recul global du travail des enfants. En revanche, le travail des 15 à 17 ans a augmenté de 20 %, passant de 52 à 62 millions. L'agriculture est toujours le secteur dans lequel le plus grand nombre d'enfants travaillent, en général comme main-d'œuvre familiale non rémunérée.

⁴³ rapport de l'OIT .Année2010

2. La situation cruciale des filles :

Les filles sont encore particulièrement exposées à des risques. D'après les estimations de l'OIT, environ 100 millions de filles sont victimes de travail des enfants dans le monde entier⁴⁴. Si elles assument la responsabilité d'un travail domestique non rémunéré dans leur propre foyer et exercent aussi une activité économique, les filles ont plus d'heures de travail que les garçons puisqu'elles effectuent la «double journée», ce qui compromet souvent leur éducation et leur avenir. Il y a de nombreuses autres raisons pour lesquelles le sort des filles mérite une attention particulière et pose un défi particulier à ceux qui s'attaquent au problème du travail des enfants. Il est particulièrement inquiétant de constater que les filles constituent un pourcentage élevé d'enfants victimes de certaines des formes les plus dangereuses de travail, notamment le travail forcé, la servitude pour dettes et la prostitution. Les filles qui travaillent comme domestiques risquent d'être littéralement dissimulées au monde extérieur. Des filles ont aussi été utilisées à des fins d'esclavage sexuel pour des groupes armés dans le cadre de conflits civils parmi les plus difficiles à résoudre de ces dernières années. Toutefois, la plupart des filles travaillent dans l'agriculture, secteur qui n'est pas sans présenter des risques et des dangers. Le fait d'être une fille est encore un handicap important en matière d'éducation dans de nombreux pays.

3. Secteurs et types de travail effectués par les enfants

a- Le taux élevé du travail des enfants dans le secteur informel

Officiellement, il n'existe pas d'enfants travailleurs dans le secteur formel (administrations, grandes entreprises industrielles, commerciales...). Par contre, grande majorité d'enfants travailleurs se rencontre dans le secteur informel.

Dans le secteur rural informel, les enfants s'adonnent principalement à l'apprentissage des arts et des métiers (forge, cordonnerie, tissage etc....).

Dans le secteur urbain informel, les enfants se retrouvent en priorité dans le secteur du petit commerce et les activités de service (cireurs, gardiens de voiture, servantes, chercheurs d'eau, trieurs d'ordures...).

A coté de cette catégorie d'enfants au travail, il y a aussi celles des apprentis (menuisier, mécanicien, teinturier...) très nombreux mais sur laquelle il n'existe aucune statistique précise. Le secteur informel en excluant l'activité agricole est le deuxième secteur

⁴⁴ Source: IPEC: Donnons une opportunité aux filles: Lutter contre le travail des enfants, une clé pour l'avenir (Genève, BIT, 2009).

employeur du travail des enfants. Sur ce secteur, le travail des garçons se distingue de celui des filles d'où ces dernières s'occupent essentiellement des activités comme le travail domestique (petites bonnes). Les garçons sont employés comme apprentis dans l'artisanat traditionnel, dans l'agriculture et les activités des rues. Le secteur artisanat comprend essentiellement les micro-entreprises et d'indépendants qui sont localisés en milieu dans ce secteur.

b- Les types de travail effectués par les enfants

Le travail des enfants évolue dans des environnements diversifiés et sous des formes différentes. Les enfants astreints à des types particuliers de travail ayant souvent des styles de vie et des problèmes similaires, le BIT divise souvent le travail des enfants en catégories : enfants travaillant dans l'agriculture, dans les villes, l'industrie manufacturière, la pêche, la construction, la domesticité, etc. Cette partie fournit quelques exemples de types d'activités confiés à des enfants.

✓ Travail dans l'agriculture

Le travail des enfants dans l'agriculture renforce le cycle de la pauvreté rurale. Les enfants travaillent dans l'exploitation agricole familiale ou comme employés pour compléter les maigres revenus de leurs parents qui ne gagnent pas suffisamment pour faire vivre la famille et les envoyer à l'école. Selon les pays, les enfants qui travaillent dans l'agriculture peuvent représenter 90 à 95 % des enfants au travail.⁴⁵

Au niveau mondial, les régions rurales sont plus intensives en travail infantile contrairement aux zones urbaines. Il s'en suit qu'une grande majorité d'enfants travaillent dans les champs et exploitations agricoles, et les nombreuses tâches qui leur sont confiées incluent notamment les soins aux animaux et la surveillance du bétail. La population infantile rurale représente un pourcentage très important de la population infantile économiquement active. Ceci est du au cadre culturel dans le quel les travaux agricoles font partie de la formation des enfants. En effet, il existe dans ces cultures un consensus sur la notion de travail comme apprentissage, comme faisant partie intégrante de la vie à chaque moment, c'est l' "école de la vie" pratique. On apprend en faisant les choses, pas en les étudiant (le modèle éducatif occidental est très peu valorisé).

⁴⁵ <http://dictionnaire.sensagent.com>

Certains enfants travaillent au côté de leur famille et habitent le domicile parental ; d'autres vont travailler à l'extérieur, chez des propriétaires terriens, où ils sont contraints de s'exiler loin de leur famille dans le cadre d'accords illégaux. De nombreuses formes de travail infantile du secteur agricole sont dangereuses et devraient à ce titre être classées dans la catégorie des « pires formes de travail des enfants⁴⁶ »

✓ Travail dans le secteur manufacturier

Des milliers d'enfants vivant principalement dans les pays en développement travaillent dans le secteur manufacturier à la production de diverses marchandises : vêtements, jouets, allumettes, bracelets de verre, ballons de football etc. La majorité de ces unités de production sont de petite taille et à forte intensité de main-d'œuvre ; la plupart des tâches sont donc effectuées manuellement plutôt que mécaniquement. Les enfants sont presque toujours tenus à l'écart des industries les plus modernes et les plus mécanisées. Ils travaillent généralement à l'intérieur et sous stricte surveillance. La production se fait parfois à domicile et tous les membres de la famille contribuent à la fabrication des biens (par exemple les tapis), dont ils peuvent obtenir la sous-traitance sur la base d'une production à la pièce.

✓ Travail domestique

Ce type de travail peut avoir lieu pour l'enfant soit dans sa propre famille d'où « les échanges de travaux domestiques les plus fréquents se font entre mère et fille⁴⁷. » soit dans un autre foyer d'où l'enfant est payé pour effectuer les tâches ménagères. Dans ce dernier cas, le travail domestique des enfants désigne la situation dans laquelle les enfants sont engagés pour exécuter des tâches domestiques au foyer d'un tiers ou de l'employeur qui donnent lieu à une exploitation. Lorsque cette exploitation est extrême et inclut le trafic, les situations s'apparentant à l'esclavage, ou le travail qui est dangereux et nocif pour la santé physique ou mentale d'un enfant, elle est considérée comme l'une des pires formes de travail des enfants. Presque sans exception, les enfants qui participent au travail domestique sont victimes de l'exploitation. Ils quittent souvent très jeunes leur propre famille pour travailler dans les maisons d'autres personnes et sont considérés presque comme des «biens» du foyer. Ils sont exploités au plan économique: forcés de travailler de longues heures sans pause et

⁴⁶ PFTE

⁴⁷ CHABAUD-RYCHTER « Espace et temps de travail », Librairie Klincksieck &Cie 1985

pour des salaires bas ou inexistant. Ils n'ont généralement pas de protection sociale ou légale. Les enfants qui travaillent comme domestiques sont privés des droits qui leur sont dus en tant qu'enfants en vertu du droit international, y compris le droit de jouer, de rendre visite à leur famille et à leurs amis, et d'être décemment logés. Ils sont privés d'éducation, ce qui compromet leurs chances d'avoir un avenir meilleur. Tant les garçons que les filles font l'objet de mauvais traitements physiques ou psychologiques, la possibilité de services sexuels étant particulièrement élevée pour les filles. Malgré cela, les filles âgées de moins de 16 ans sont plus nombreuses à travailler comme domestiques que dans n'importe quelle autre catégorie de travail. La majorité des enfants travaillant comme domestiques ont entre 12 et 17 ans. Source OIT L'intolérable au point de mire.

✓ Les usines, mines, carrières, tourismes :

On rencontre également l'activité économique des enfants dans le secteur structuré, mais elle ne concerne qu'une minorité des enfants travailleurs. Le taux mondial avancé par le BIT montre que 9% des enfants travailleurs exercent dans les industries manufacturières, le commerce, l'hôtellerie et la restauration 6.5% dans les services, 4% dans les transports, le stockage et les communications et 3% dans la construction, les mines et les carrières.

✓ L'exploitation sexuelle :

Le BIT estime qu'environ 1.800.000⁴⁸ enfants dans le monde sont victimes de l'exploitation sexuelle à travers la prostitution. L'Asie est la plus connue en termes d'exploitation sexuelle, ainsi par exemple on compte 100.000 prostitués de moins de 16 ans en Thaïlande. Mais cela n'empêche que ce phénomène ne concerne pas d'autres pays tel que l'Afrique et l'Amérique Latine.

II. Les types de travail effectués par les enfants Malgaches

Comme dans les autres pays sous-développés, dans notre pays voir un enfant sur le marché du travail est une réalité sociale courante. Les formes de travail des enfants à Madagascar se reflètent dans celles dans le monde. On peut trouver des enfants exploités dans :

- les tâches domestiques (dans toute la Grande île)
- l'agriculture, élevage, pêche (dans les milieux ruraux)

⁴⁸ BIT (Année 2005)

- Les secteurs informels et les enfants des rues (dans les grandes villes)
- Les secteurs formels : usines, mines, carrières (dans les grandes villes)
- L'exploitation sexuelle des enfants (se trouvent surtout dans les côtes et les villes touristiques).

III. Données statistiques

1. Caractéristiques de la population Malgache

Madagascar est caractérisé :

- Par la jeunesse de la population. Cette dernière s'élève à 18 528 022 dont les jeunes de moins de 20 ans figurent les 56,2% de la population totale soit 10 399 315. Par contre ceux qui ont 50 ans et plus ne figurent que 8,9% de la population soit 1633646⁴⁹.
- Par une forte fécondité
- Par l'espérance de vie à la naissance (EVN) qui reste faible

2. Statistique du travail des enfants à Madagascar

a- L'ampleur du travail des enfants à Madagascar :

Il faut savoir que près de deux millions d'enfants malgaches de 5 à 17 ans, exercent une activité économique et 82% d'entre eux, soit plus de 1,5 million effectuent des travaux dommageables. 1,2 million de ces enfants ont moins de 15 ans et plus de 400.000 sont soumis à des travaux dangereux. La majorité des enfants travailleurs constitue une aide familiale.

⁴⁹ INSTAT/DSM/ENTE/2007

Tableau 1:Enfants âgés de 5 à 17ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

	Sexe Activité	Urbain		Rural		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	Travail uniquement a	81792	10,1	482633	18,5	564425	16,5
	Etudes uniquement b	518629	63,7	1285438	49,3	1804067	52,7
	Travail et études c	70248	8,6	371800	14,3	442048	12,9
	Total travail*	152040	18,7	854433	32,8	1006473	29,4
	Total études**	588877	72,4	1657238	63,3	2246115	65,7
	Inoccupés	142940	17,6	467488	17,9	610428	17,8
Filles	Travail uniquement a	84797	10,3	397258	16,4	482055	14,8
	Etudes uniquement b	525763	64,0	1210841	49,9	1736604	53,5
	Travail et études c	70125	8,5	314482	13,0	384607	11,8
	Total travail*	154922	18,8	711740	29,3	866662	26,7
	Total études**	585888	72,5	1525323	62,9	2121211	65,3
	Inoccupés	141317	17,2	503385	20,7	644702	19,8
Total	Travail uniquement a	166589	10,2	879891	17,5	1046480	15,7
	Etudes uniquement b	1044392	63,9	2496279	49,6	3540671	53,1
	Travail et études c	140373	8,6	686282	13,6	1326655	12,4
	Total travail*	306962	18,8	1566173	31,1	1873135	28,1
	Total études**	1184765	72,4	3182561	63,2	4367326	65,5
	Inoccupés	284257	17,4	970873	19,3	1255130	18,8

*Total travail=a+b/**Total études=b+c

Source : INSTAT/DSM/ENTE 2007

L'enquête a relevé que les études restent l'activité la plus exercée par les enfants de 5 à 17 ans à Madagascar. 65,5% des enfants Malgaches vont à l'école pourtant les enfants qui sont simplement économiquement actifs représente un taux élevé à 28,1% par rapport aux enfants qui combinent activité économique et études (12,4%) et enfin 18,8% des enfants sont inoccupés c'est-à-dire qu'ils ne sont ni économiquement actifs ni scolarisés.

b- Les régions les plus touchées par le travail des enfants :

D'après les conclusions de l'enquête nationale sur le travail des enfants à Madagascar, effectuée en 2007-2008, les régions du Vakinankaratra, Betsiboka, Amoron'i Mania, Ihorombe et du Melaky sont les plus concernées par le travail des enfants.

Tableau n° 2 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17ans économiquement actifs :

Total des enfants(en milliers)	Enfants économiquement actifs	
	Effectif total(en milliers)	% par rapport au total des enfants
Total Régions	6661	1871
Analamanga	883	165
Vakinankaratra	602	330
Itasy	253	64
Bongolava	134	22
Mahatsiatra Ambony	329	96
Amoron'i Mania	343	137
Vatovavy-Fitovinany	397	116
Ihorombe	150	61
Atsimo Atsinanana	262	86
Atsinanana	503	50
Analajirofo	408	51
Alaotra -Mangoro	211	51
Boeny	295	63
Sofia	358	100
Betsiboka	158	78
Melaky	107	50
Atsimo Andrefana	339	111
Androy	121	44
Anosy	139	40
Menabe	155	40
Diana	226	19
Sava	290	97

Source: INSTAT /DSM/ENTE 2007

Dans les régions citées ci-dessus, le pourcentage des enfants contraints au travail varie entre 40% et 55%. Mais la région où le taux est le plus élevé est celle de Vakinankaratra dont 54,8% de la totalité des enfants sont soumis au travail. Par contre, la région de Diana est celle que le travail des enfants a le plus bas pourcentage (seulement 8,3% de la totalité des enfants travailleurs).

c- Statistique des enfants astreints à des travaux dommageables :

C'est dans le domaine du secteur primaire ⁵⁰que le travail des enfants représente des risques. Par rapport aux autres secteurs d'activité, c'est le secteur primaire qui fait travailler le plus de mineurs. C'est d'ailleurs c'est logique pour les pays en voie de développement comme le nôtre puisque c'est ce secteur même qui occupe la première place dans le domaine économique.

Tableau n° 3 : Répartition des enfants de 5 à 17 ans engagés dans les travaux dommageables par secteur économique selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence. (Nombre en milliers)

Classe d'âge	Agriculture, élevage, pêche	Mines et extraction minière	Industrie manufacturière	Commerce, restauration	Domestiques	Autres	Total
5-9ans	357	7	6	9	13	0	392
10-14ans	709	6	24	33	35	6	813
15-17ans	247	8	11	17	42	3	312
Total	1313	21	41	60	90	9	1534

Source : INSTAT/DSM/ENTE 2007

Les enfants astreints à des travaux dommageables sont exactement de 1 534 000 et c'est dans le secteur agricole, de l'élevage et de la pêche que la majorité d'entre eux se trouvent, ils s'élèvent à 1313000(85,59%) par contre la totalité des enfants qui sont astreint à des travaux dommageables dans les autres secteurs ne figurent que 221 000 soit 14,40%.

⁵⁰ Agriculture, pêche, élevage

3. Statistique du travail des enfants dans le monde :

Tableau n°4 : Estimations mondiales du nombre d'enfants occupés économiquement, de ceux qui sont astreints au travail et de ceux effectuant des travaux dangereux – 2000, 2004 et 2008

Tranche d'âge	Proportion d'enfants			Enfants occupés économiquement			Enfants astreints au travail			Enfants effectuant des travaux dangereux		
	2000	2004	2008	2000	2004	2008	2000	2004	2008	2000	2004	2008
5-7 Nombre(en milliers)	1531400	1566300	1586288	351900	322729	305669	245500	222 294	215 269	170 500	128 381	115 314
Proportion(en % de la tranche d'âge)	100,0	100,0	100,0	23,0	20,6	19,3	16,0	14,2	13,6	11,1	8,2	7,3
Variation en %(2000-2004)	-	2,3	-	-	-8,3	-	-	-9,5	-	-	-24,7	-
Variation en %(2004-2008)	-	-	-1,3	-	-	-5,3	-	-	-3,2	-	-	-10,2
5-14Nombre(en milliers)	1 199 400	1 206 500	1 216 854	211 000	196 047	176 452	186 300	170 383	152 850	111 300	76 470	52 895
Proportion(en % de la tranche d'âge)	100,0	100,0	100,0	17,6	16,2	14,5	15,5	14,1	12,6	9,3	6,3	4,3
Variation en %(2000-2004)	-	0,6	-	-	-7,1	-	-	-8,5	-	-	-31,3	-
Variation en %(2004-2008)	-		0,9	-		-10,0	-		-10,3	-		-30,8
15-17Nombre en (milliers)	332 000	359 800	369 433	140 900	126 682	129 217	59 200	51 911	62 419	59 200	51 911	62 419
Proportion(en % de la tranche d'âge)	100,0	100,0	100,0	42,4	35,2	35,0	17,8	14,4	16,9	17,8	14,4	16,9
Variation en %(2000-2004)	-	8,4	-	-	-10,1	-	-	-12,3	-	-	-12,3	-
Variation en %(2004-2008)	-	-	2,7	-	-	2,0	-	-	20,2	-	-	20,2

Source : BIT 2010(Rapport I)

Ce tableau met en regard le nombre total d'enfants âgés de 5 à 17 ans et les trois principales catégories d'enfants astreints au travail. Pour résumer:

Nombre total d'enfants (de 5 à 17 ans): 1,586 milliard, soit 20 millions de plus qu'en 2004 et une augmentation de 1,3 pour cent pour cette tranche d'âge.

Enfants occupés économiquement: 306 millions. Il s'agit des enfants, âgés de 5 à 17 ans, qui effectuent un travail quelconque. Certains de ces travaux sont autorisés par les conventions de l'OIT.

Par rapport aux 323 millions d'enfants qui étaient occupés économiquement en 2004, le nombre de 306 millions représente une baisse de 17 millions, soit 5,3 pour cent.

Enfants astreints au travail: 215 millions. Ces enfants, qui représentent près de 70 pour cent de l'ensemble des «enfants occupés économiquement», sont classés dans cette catégorie soit parce qu'ils n'ont pas l'âge minimum requis pour travailler, soit parce que, ayant atteint cet âge, ils effectuent un travail mettant en danger leur santé, leur sécurité ou leur moralité, soit parce qu'ils sont soumis à un travail forcé. Le nombre d'enfants astreints au travail a continué de diminuer (3 pour cent) entre 2004 et 2008. Leur proportion est passée de 14,2 à 13,6 pour cent.

Enfants effectuant des travaux dangereux: 115 millions. Un peu plus de la moitié des enfants astreints au travail effectuent des tâches dangereuses. Le nombre d'enfants relevant de cette catégorie a baissé de 10 pour cent.

Sur l'ensemble de la population enfantine, le sous-groupe des jeunes enfants (5 à 14 ans) a suivi une évolution quelque peu différente et plus encourageante. Dans cette tranche d'âge, on estime que 176 millions d'enfants sont occupés économiquement, 153 millions sont astreints à un travail et 53 millions (c'est-à-dire environ un tiers) effectuent des travaux dangereux.

Nous venons de voir dans cette partie le cadrage théorique du travail des enfants, c'est dans le premier chapitre que nous avons constaté que le phénomène en question a déjà traversé des siècles d'où le travail infantile représente différentes formes et l'ampleur de ce fléau varient d'un pays à un autre .Notre zone d'étude a été présente dans le deuxième chapitre, d'où malgré le fait d'être capital de l'artisanat de la commune urbaine d'Ambositra ,la ville cache la réalité vécue par les enfants. Et pour terminer cette partie, nous avons présenté un vue d'ensemble et les données statistiques du phénomène en question.

PARTIE II : LE CHAMP D'APPLICATION DE LA RECHERCHE

La première partie de cet ouvrage nous a permis d'établir un cadre théorique et statistique sur le travail des enfants mais aussi de présenter notre terrain d'étude qui est la commune urbaine d'Ambositra. Ainsi, comme notre étude porte sur le travail des enfants, nous allons voir dans la deuxième partie le vif du sujet c'est-à-dire le champ d'application de la recherche. Pour ce faire, nous allons partager cette partie en 4 chapitres dont le premier va surtout concerter sur la présentation de la population d'étude, le second va nous aider à savoir plus sur le cas où la société choisit la main d'œuvre infantile et c'est dans le troisième chapitre que nous allons vérifier que c'est la réalité qui oblige les enfants à travailler et enfin le dernier chapitre sera consacré aux effets issus de ce fléau.

Chapitre 4 PRESENTATION DE LA POPULATION D'ETUDE

La partie pratique du travail est essentielle dans une étude sociologique. Pour cela, le cadre de recherche dont la descente sur le terrain nous a permis de mener une étude sur une population cible que nous allons présenter dans ce chapitre

I. Les enfants enquêtés

1. Profil

✓ Répartition par âge et par sexe

Tableau n°5 : Répartition par âge et par sexe des enfants enquêtés

Age	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
8ans	1	0	1
9ans	0	2	2
10ans	0	0	0
11ans	4	4	8
12ans	2	2	4
13ans	2	0	2
14ans	5	5	10
15ans	14	14	28
16ans	16	8	24
17ans	6	15	21
Total	50	50	100

Source : enquête personnelle (Année 2010)

Dans le tableau n°5, nous pouvons constater que les enfants commencent à se lancer dans le travail dès leur plus jeune âge puisqu' en voyant ce tableau, un garçon de 8 ans commence déjà à travailler.

Ce sont les enfants âgés de 15ans qui ont le taux le plus élevé des enfants qui travaillent 28 enfants sur les 100 enquêtés. Dans ce tableau n°5, nous pouvons constater que le nombre d'enfants mis au travail croît par rapport à l'âge d'où donc les enfants de 15ans et plus ont une forte chance d'aller travailler. Ces enfants travailleurs qui ont plus de 15 ans constituent les 73 enfants parmi les 100 enquêtés.

✓ Nous allons voir la répartition entre les enfants qui combinent travail et études(A) et ceux qui ne font que travailler tout simplement(B).

Tableau n°6: Type d'activité des enfants selon l'âge et le sexe

Sexe	Age	A (Travail et étude)	B(Travail)	Total
Garçons	8ans	1	0	1
	11ans	3	1	4
	12ans	0	2	2
	13ans	0	2	2
	14ans	5	0	5
	15ans	12	2	14
	16ans	10	6	16
	17ans	0	6	6
Total		31	19	50
Filles	9ans	2	0	2
	11ans	3	1	4
	12ans	0	2	2
	14ans	1	4	5
	15ans	10	4	14
	16ans	2	6	8
	17ans	4	11	15
Total		22	28	50

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

L'éducation est un des droits fondamentaux de l'enfant. D'ailleurs, en référence avec notre échantillonnage, le tableau n° 6 montre que,53 des enfants que nous avons enquêté combinent étude et activité économique. Par contre, 47 enfants travaillent uniquement. Dans ce même tableau n°6, nous pouvons remarquer que le taux des garçons scolarisés est très élevé par rapport à celui des filles.32 des garçons enquêtés combinent études et travail, par contre seulement 22 des filles se trouvent dans cette catégorie.

Tableau n°7 : Motifs d'emploi des enfants enquêtés

Motifs d'emploi	Effectifs
Parents pauvres	60
Parents décédés ⁵¹	9
Abandon	3
Autres situations	22
Total	100

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

⁵¹ Père ou mère ou les 2 parents

En regardant le tableau n° 7, nous pouvons constater tout de suite que la principale raison d'emploi des enfants, est la pauvreté des parents. Cette situation touche 60% des enfants. Les autres situations (tradition, choix personnel...) constituent le deuxième rang, 22 enfants sont concernées de ce cas. Par contre, le fait d'être orphelin ou abandonné occupe une place peu importante dans le travail des enfants. Ces différentes causes d'emploi du travail infantile totalisent tous moins de 10%.

Tableau n°8: Raisons de non scolarisation des enfants

Raisons de non scolarisation	Cas		Effectif
	Jamais	Abandon	
Pas de moyens pour l'étude	5	19	24
Eloignement de l'école	7	0	7
Attitude des parents envers l'école	0	2	2
Aider les parents	5	8	13
Pas d'intérêt pour l'étude	0	1	1
Total	17	30	47

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

Parmi les enfants qui ne vont plus ou jamais à l'école, 24 d'entre eux disent que leurs parents n'ont pas les moyens de financer leurs études .Le tableau n°8 montre que les enfants qui choisissent de travailler afin d'aider leurs parents, sont au nombre de 13.Vu les difficultés rencontrées par leurs parents, les enfants décident d'abandonner l'école (8 enfants sur les 13 enquêtés) afin d'aider leurs parents financièrement d'où ils travaillent soit avec eux soit cherchent ailleurs. Mais il y a aussi ceux où ce sont les parents eux mêmes qui décident de mettre un terme aux études de leur progéniture dès que ces derniers reçoivent les bases (lire, écrire, compter).Parmi ces enfants qui ne fréquentent pas l'école, 17 d'entre n'ont jamais connu l'école, par contre 30 pour des raisons que nous venons de citer ont dû abandonner l'école.

Tableau n°9: Comparaison des diplômes obtenus par les enfants qui ne fréquentent pas l'école

Sexe	AUCUN	CEPE	BEPC	TOTAL
Garçons	10	4	2	16
Filles	22	8	1	31
TOTAL	32	12	3	47

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

En voyant le tableau n°9, nous pouvons remarquer que la plupart d'entre eux n'ont aucun diplôme, ils sont au nombre de 32 enfants, parmi ces derniers figurent ceux qui n'ont jamais connu l'école, ils sont au nombre de 17enfants et que les 15 restant ont dû abandonner l'école sans avoir achevé le primaire. En ce qui concerne ces derniers, les parents les retirent de l'école dès qu'ils reçoivent tout simplement les bases nécessaires (lecture et écriture). 12 d'entre eux ont eu leur CEPE, quant à ceux qui ont eu le BEPC, ils sont au nombre de 3.

2. Type et taille du ménage

Avoir une famille fait partie des droits fondamentaux des enfants.

a- Types de ménage :

✓ Les ménages biparentaux :

Les ménages biparentaux peuvent être composés des conjoints et de leurs enfants⁵², de conjoints et des enfants qu'ils ont eu séparément dont ils forment ensuite une famille recomposée, des conjoints dont l'un est stérile et ce sont les enfants de l'autre conjoint qu'ils élèvent.

✓ Les ménages monoparentaux :

Dans la catégorie de ménage monoparental sont comptés les pères ou mères célibataires et les femmes en rupture d'union élevant seuls leurs enfants. Les ménages de femmes célibataires sont fréquents aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces femmes peuvent-être des filles-mères, et dont le père de l'enfant n'a jamais partagé la vie. Elles sont généralement prises en charge par leurs parents(ou autres membres de leur famille proche) dans les premiers temps, jusqu'à ce que leur situation économique leur permet de se prendre en charge. Quelque fois, elles partent à la recherche d'une autre situation et laisse leurs enfants aux soins des membres de leurs familles.

Les autres mères célibataires sont des maîtresses ou amantes régulières d'hommes mariés⁵³, dont les enfants sont adultérins. Ces femmes sont généralement entretenues par leur protecteur.

Les divorcés et les veufs aussi font partie de cette catégorie de ménage.

⁵² Les enfants du même lit

⁵³ Appelées en terme familier « deuxième bureau »

Remarque : les ménages monoparentaux dont les femmes sont à la tête sont plus nombreux pour des raisons qu'elles se remettent en union difficilement par rapport aux hommes, surtout lorsque les enfants à charge sont plus de deux. Les hommes accepteraient plus difficilement de s'occuper des enfants des autres. Cependant, chez certaines communautés, dans le sud du pays, pour une femme, le fait d'avoir déjà un enfant, même de père inconnu peut être avantageux, car ainsi, elle aura prouvé qu'est belle et bien fertile.⁵⁴

L'enquête a été effectuée auprès de 50 ménages, voici le résultat concernant le type de ménage.

Tableau n°10: Type de ménage

Types de ménage	Situation matrimoniale des parents	Effectifs	Total
Ménages biparentaux	Parents mariés ⁵⁵	22	28
	Remariage	6	
Ménages monoparentaux	Veufs	9	22
	Mères célibataires	10	
	Séparés	3	
Total			50

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

Le fait d'avoir un ménage biparental n'empêche pas les enfants de travailler. Nous pouvons constater dans le tableau n°10 que plus de 50% des ménages sont des ménages biparentaux d'où donc malgré la présence des 2 parents, le ménage rencontre toujours des difficultés matérielles et financières d'où le recours au travail des enfants. Si les ménages biparentaux rencontrent des difficultés pourtant père et mère contribuent à la vie économique du ménage, il est évident de croire que ceux qui vivent seuls (sans conjoint) souffrent le plus car ils subissent seuls tous les devoirs et obligations vis-à-vis de leurs enfants. Donc, ils jouent aussi bien le rôle du père que de la mère.

b- Taille du ménage

Tableau n°11 : Tableau répartissant la taille des ménages

Taille du ménage	Effectif
-de4membres	11
[4-8]	5
+de8	34
Total	50

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

⁵⁴ Situation des enfants et des femmes à Madagascar p. 17(INSTAT 2000)

⁵⁵ Mariés légalement ou traditionnellement ou concubinage

A Madagascar, en moyenne un ménage est composé entre 6 à 8membres⁵⁶.

Dans ce tableau, la taille du ménage dépasse largement de la moyenne donnée par l'INSTAT. Sur les 50ménages enquêtés ,34 ménages ont des membres qui s'élèvent à plus de 8, ce sont surtout ceux des grandes familles qui habitent ensemble (grands-parents, oncles et tantes...), certains d'entre eux s'élèvent jusqu' à 12 -14personnes, Il y a aussi le cas des familles recomposés où les enfants issus du mariage précédents sont réunis sous le même toit. Concernant les 2 autres classes, elles ne recouvrent que les 30% des ménages enquêtés.

3. Types de travail et lieu de travail des enfants

a- Types de travail effectué par les enfants

Tableau n°12: Répartition des types d'activités effectués par les enfants

Types d'activités	Sexe		Total
	Garçon	Fille	
Travail domestique	5	10	15
Métiers des rues	6	9	15
Art	20	14	34
Construction	8	6	14
Lessive	0	6	6
Travail dans l'agriculture	11	5	16
Total	50	50	100

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

En voyant le tableau n°12, nous pouvons constater que le travail dans les ateliers d'art occupe la première place dans les différents domaines de travaux occupés par les enfants. Ce type de travail occupe 34 sur les 100 enfants enquêtés. Ce chiffre est logique suite au fait que la zone d'étude est la première ville artisanale et que les enfants imitent ou aident leur parent dans les fabrications des objets d'arts et ils ne rencontrent pas de problèmes pendant les pratiques.

Les 4 autres types de métiers ont presque les mêmes taux (entre 14-16).Quant à la lessive, c'est un travail simplement féminin et dont 6filles sont concernées par ce type de travail. La lessive occupe le dernier rang (6 /100enfants) vu que ce type de travail ne concerne que les filles.

En voyant le tableau n°12, les enfants s'occupent de différentes tâches dont :

✓ Le travail domestique : dans ce domaine, les deux sexes sont présents. Il y a des patrons qui préfèrent les garçons comme domestiques, ce choix concerne leur doute que les filles ne sont pas honnêtes mais ils ne veulent pas aussi rencontrer des problèmes avec les bêtises des adolescentes comme la grossesse prématurée, les tentatives de fuites,...Il y a aussi les employeurs

⁵⁶ INSTAT/DSM/ENTE/2007

qui choisissent les garçons pour s'occuper de la ferme ou des batelages pour ceux qui ont des magasins. Quant au choix de domestique de sexe féminin, eux aussi ils ont leur raison d'où les filles sont plus matures et efficaces concernant les tâches ménagères mais aussi elles s'occupent facilement des enfants. Comme tous les domestiques, ces enfants s'occupent en général des tâches ménagères comme les nettoyages, la préparation des repas, s'occupent des petits enfants ... La plupart d'entre eux ne sont pas de la ville mais dans les périphéries et presque de la campagne. D'autres sont originaires de la ville. Le choix des domestiques venant de la campagne c'est que les employeurs pensent que ces enfants là ont encore leur éthique, et l'honnêteté, en plus la distance qui les sépare de leur famille ne leur permet pas de s'enfuir ou d'avoir l'idée de quitter leur travail à cause du frais de transport exorbitant par exemple. Les employeurs pensent que les enfants venant de la campagne sont beaucoup plus murs par rapport à ceux qui vivent en ville. Ces enfants passent leur plein temps dans les endroits où ils travaillent (jour et nuit mais aussi les jours de fête mais ce dernier dépend de l'accord qu'ils passent avec leur patrons). Ce sont les « kilasy mandry⁵⁷ ». Par contre certains patrons préfèrent employer des enfants vivant dans la ville .Ce choix a pour cause soit qu'ils veulent bien connaître tout ce qui concerne l'enfant (parents, adresse...) et ceci au cas où l'enfant commet des bêtises (le vol surtout). C'est donc une technique de sûreté. Soit qu'ils ne veulent pas que ces enfants dorment chez eux ainsi, ces enfants rentrent chez leur parent le soir pour dormir et revenir le matin pour reprendre le travail. On les appelle « Kilasy mody⁵⁸ ». L'âge de ces enfants domestiques varient de 13 à 17 ans pourtant le décret n°2007-563 du 03/07/07 relatif au travail des enfants interdit les travaux domestiques aux enfants de moins de 18 ans.

En ce qui concerne ces enfants, ils ne vont plus à l'école. Mais exceptionnellement, 2 filles de 15 ans et de 17 étudient encore (en 4^{ème} et terminale). Leur patron leur autorise de continuer d'étudier à condition qu'elles terminent toutes les tâches avant d'aller rejoindre la classe. C'est donc à elles de bien organiser leur emploi du temps.



Figure n°3 : Une fille qui garde son petit frère (année 2010)

⁵⁷ les domestiques qui restent dormir

⁵⁸ Ceux qui rentrent chez eux le soir

✓ Les métiers de rues : quant à ce type de travail, il s'agit surtout des ventes dans le secteur informel. Il y a des enfants de la ville mais il y a aussi ceux des zones périphériques (dans la campagne), ils se trouvent dans les rues surtout dans les marchés de Sabotsy ou d'Alakamisy pour vendre des produits agricoles comme les légumes, les maniocs, ou les fruits de saison... et des produits alimentaires (biscuit, bonbon, pain...). Parmi ces petits vendeurs, il y a ceux qui vendent leurs propres produits et d'autres qui sont payés pour vendre. Concernant les enfants venant dans les zones périphériques, ils sont obligés de porter des bagages lourdes qui ne sont pas conformes ni à leur taille ni à leur âge. , ils portent avec eux des « *sobika*⁵⁹ » ou des sacs remplis de produits agricoles. Ces enfants sont des enfants issus des familles nombreuses d'où les ainés occupent de la vente et les petits des tâches ménagères à la maison. Ils vont seuls ou accompagnés par les autres vendeurs de leurs villages au marché ou encore entre amis. Ces enfants effectuent des longues marches de quelques heures à pied afin d'arriver sur le lieu de travail En ce qui concerne l'endroit où ils veulent travailler, ils choisissent les lieux publics dans le but de vendre le plus vite que possible leur marchandises et de ne pas rentrer très tard. Ils étaillent sur les trottoirs leurs marchandises sur des sacs.

Comme la ville d'Ambositra est une ville artistique⁶⁰, pas mal de touristes visitent la ville, dans ce cas il y a des enfants qui profitent de vendre les produits artisanaux à ces touristes. Cette vente se fait dans les rues, dans les stationnements ou devant les hôtels où hébergent ces touristes. Ainsi, ces enfants s'efforcent de convaincre les « *vazaha*⁶¹ » d'acheter leur marchandise, dans ce cas ils suivent ou courrent après ces touristes et essayent de vendre leur produit à des prix exorbitants par rapport au prix normal.



Figure n°4 : Une commerçante de légume (année 2010)

⁵⁹ Terme typiquement Malgache pour désigner les paniers arrondis plus pratiques dans les zones rurales

⁶⁰ Ambositra est la capitale de l'artisanat

⁶¹ Mot typiquement Malgache pour désigner les étrangers (sous entendu les Français)

✓ Le travail dans les ateliers d'art: il y a ceux qui sont employés comme aides. Parmi ces enfants, il y a ceux qui sont des travailleurs permanents (tous les jours), ils sont payés par mois ou par semaine comme les autres employés, mais il y a aussi ceux qui sont employés uniquement lorsque l'atelier a des commandes à livrer pendant une très courte durée, ces enfants sont donc payés par rapport à leur travail. Ils sont là seulement pendant une période déterminée. Les employeurs font donc appel à ces enfants en cas d'urgence. En ce qui concerne ces enfants, ils sont tous presque les enfants des ouvriers de l'atelier d'art lui-même .Il y a aussi les enfants qui travaillent dans l'entreprise familiale où ce sont tous les membres de la famille qui figurent les personnels y compris parents, oncles, frères...Ces enfants quant à eux ne sont pas payés mais par contre ils ont droit à des récompenses lorsque l'affaire marche à merveille . Mais cette récompense est offerte en guise de remerciement ou de satisfaction par les parents mais non pas comme salaire.

✓ Le travail dans la construction : il y a ceux qui transportent les briques ou les sables. Ce sont surtout les filles, quant aux garçons ils travaillent comme maçons.



Figure n°5 : *Des enfants qui travaillent dans la construction (année 2010)*

✓ Le travail dans l'agriculture: comme la ville d'Ambositra fait partie des villes Betsileo où la riziculture prend une place importante dans le domaine agricole, c'est pour cette raison que tous les mains d'œuvre sont tous les bienvenus même ceux des enfants. Dans ce cas, il y a ceux qui travaillent dans le cercle familial et ceux qui travaillent à l'extérieur. Ces derniers travaillent toute la journée, ce n'est que le soir qu'ils rentrent chez eux. Ils sont payés par jour à la fin de la journée. Ce sont des « *sarak'antsaha* ⁶² ».Ce travail concerne aussi bien les filles que les garçons.

⁶² Journaliers

✓ La lessive: ce sont surtout les filles qui sont des lavandières, elles ne travaillent pas tous les jours mais surtout les week-ends. Les salaires sont soit payés par jour de travail en fonction du nombre des linges, soit par mois .Ce mode de paiement dépend de l'accord entre les 2 parties.



Figure n°6 : Une lavandière (année 2010)

b- Lieu de travail et revenu des enfants :

Les enfants ont 2 lieux de travail distinct, soit ils travaillent dans leur propre famille soit ils vont ailleurs pour travailler.

Tableau n° 13 : Cercle d'activité des enfants et revenu mensuel

Types d'activités	Lieu de travail et revenu mensuel ⁶³			Total
	A l'extérieur	Revenu mensuel	Cercle familial	
Travail domestique	13	[10 000-35 000]	2	15
Métiers des rues	3	[-10 000-30 000]	12	15
Travail dans les ateliers	11	[20 000-50 000]	23	34
Travail dans la construction	14	[20 000-50 000]	0	14
Lessive	6	[10 000-30 000]	0	6
Travail dans l'agriculture	12	[20 000-35 000]	4	16
Total	59	59	41	100

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

Nous pouvons remarquer que le travail dans les ateliers d'arts fait travailler plus d'enfants dans le cercle familial. Cette situation est dû au fait que les enfants qui ont des parents artisans essaient de suivre leur route et que le métier d'artisan aussi est ainsi conçu comme

⁶³ Revenu mensuel de ceux qui travaillent à l'extérieur du cercle familial.

héritage familial. Mais en même temps ce type de travail représente parmi les enfants qui touchent beaucoup plus de salaire, c'est-à-dire que leur salaire se trouve entre [20 000-50 000] d'ailleurs ils ont la même classe de salaire que ceux qui se trouvent dans la construction. Par contre ce sont les enfants qui s'engagent dans la lessive et les métiers des rues qui touchent moins de salaire. Quant au lieu de travail des enfants seulement le travail dans la construction et la lessive qui n'engagent aucun enfant dans le cercle familial. Il est à noter que seulement les enfants qui travaillent en dehors du cercle familial qui reçoivent des salaires.

c- Gestion des revenus

Ce passage concerne surtout les enfants qui travaillent à l'extérieur du cercle familial. C'est à dire ceux qui perçoivent leur propre salaire.

Tableau n°14 : Types de gestion des revenus

Types de gestion des revenus	Effectif
Verser la totalité aux parents	9
Une part pour les parents	38
Epargner	12
Total	59

Source : Notre enquête (Année 2010)

En ce qui concerne la gestion des revenus, d'après le tableau n°15, la plupart du temps ce sont les enfants qui décident de faire tout ce qu'ils veulent de leur salaire, dans ce cas comme les enfants sont conscients de la situation financière de leurs familles, ils décident de donner une partie de leur argent afin de contribuer aux dépenses du ménage et ne gardent qu'une part pour l'argent de poche, sur les 59enfants salariés, 38 d'entre eux agissent ainsi. 12 enfants ont le droit d'épargner leurs salaires. Par contre, 9 enfants ne reçoivent pas de salaire car ce sont les parents qui décident de les recevoir directement de leur employeur. Cette situation existe lorsque les parents pensent que leurs enfants n'ont besoin de rien puisque leur employeur leur procure tout ce dont leurs enfants ont besoin.

Un cas exceptionnel, une fille qui est en classe de terminale travaille comme domestique et c'est grâce à son salaire qu'elle finance ses études.

4. Mode de vie des enfants travailleurs :

Un certain nombre de problèmes touchent énormément les petits travailleurs, ce dernier est du au fait que les conditions de travail sont très difficiles et ne leurs permettent pas de vivre leur vrai vie d'enfant.⁶⁴

En effet, les conditions de travail varient énormément selon les enfants. Certains enfants travaillent à plein temps quand aux autres ils ne travaillent qu'à temps partiel. Ce dernier cas permet aux enfants d'aller à l'école.

a- L'organisation de l'emploi du temps

L'organisation dépend des occupations des enfants. Elle est différente chez les enfants simplement travailleurs et ceux qui combinent travail et études.

- L'étude et le travail :

Les enfants qui combinent études-travail organisent leur emploi du temps comme suit : les jours ouvrables sont consacrés aux études et aux tâches ménagères mais les week-ends et les jours de vacances qui sont consacrés au travail. Il y a aussi certains d'entre eux, surtout les petits vendeurs vivant pas loin de la ville qui profitent de la fin d'après midi pour étaler leur marchandise, d'ailleurs c'est aussi une occasion de ne plus payer les tiqués puisque ces derniers sont ramassés seulement le matin (entre 10h à 12h). Ces enfants ne rentrent que très tard, lorsque les marchandises sont vendues. Certains d'entre eux arrivent à rester jusqu'à 7h du soir voir plus. Vu cet horaire, les enfants sont fatigués et en arrivant le soir à la maison, ils n'ont plus la force et le courage de faire les devoirs ou de réviser. Ils se contentent tout simplement d'assister au cours. A l'école, à cause de la fatigue, les enfants travailleurs n'arrivent plus à suivre les explications des enseignants. Il y a même ceux qui dorment pendant les heures de cours. En moyenne, les enfants dans cette catégorie travaillent entre 10 à 14h par semaine.

- Ceux qui ne vont pas à l'école

Comme ils ne fréquentent plus l'école, ils sont tout le temps sur le marché du travail.

Voici l'horaire de quelques enfants travailleurs (dans les champs, les ateliers...).

Du Lundi au Samedi

Rentrée : 7h

Pause : 12h à 13h ou 14h

Sortie : 17h

⁶⁴ <http://www.humanium.org>

En moyenne, ils travaillent 8 à 10 heures par jour. Normalement ces enfants ne travaillent pas le dimanche et ils en profitent pour se reposer et jouer.

Par contre les enfants domestiques n'ont pas le privilège de se reposer, ils travaillent 7j/7 et plus de 10h par jour.

Voici un exemple d'horaire d'un enfant domestique :

L'heure du réveil : 5h

L'heure de dormir : 21h

b- L'alimentation :

Afin d'assurer une bonne santé, il ne suffit pas de manger une grande quantité d'aliment, la nourriture consommée doit aussi être équilibrée c'est-à-dire qui respecte certains rapports entre les différents éléments nutritifs pour garantir un équilibre qualitatif.

La qualité est une chose qui n'est malheureusement pas à la portée de tout un chacun car elle vaut chère. Beaucoup d'enfants ont rarement accès à une nourriture saine et propre.

A propos des rations alimentaires, c'est-à-dire la quantité d'aliment nécessaire à l'organisme pendant 24h, elle est toujours irrégulière. Toutefois, pour certains enfants boire une tasse de café le matin est déjà un petit déjeuner parfait.

A midi, il est rare de voir des enfants qui mangent du riz, la plupart d'entre eux se réjouies de manger des manioc, patates douces. Ce n'est que le soir que la famille mange du « *vary sosoa*⁶⁵ ». Par contre, cette situation est rare pour ne pas dire n'existe pas chez les enfants domestiques, ces derniers ont la chance de manger du riz normalement (2 ou 3 fois/jour). Malheureusement, il y a ceux qui ne mangent que le reste des nourritures des patrons. Il est à noter qu'à Madagascar 4 enfants sur 10 sont atteints de la malnutrition⁶⁶.

c- La sécurité

La sécurité dépend du type de travail effectué par les enfants. Ce sont ceux qui travaillent à l'extérieur (dans les champs, dans les rues, dans les ateliers, dans la construction) qui courent beaucoup plus de risque que ceux qui travaillent à la maison (les domestiques, les lavandières...). Prenons 2 types de travail :

⁶⁵ Mot typiquement Malgache pour désigner le bouilli de riz

⁶⁶ Rapport périodique de Madagascar sur l'application de la Convention relative aux Droits de l'enfant (Année 2003-2008)

Les métiers des rues : pour ceux qui vivent dans les périphéries⁶⁷ les enfants quittent leur maison à l'aube⁶⁸ parce que la route peut prendre 3ou 4heures de marche afin d'arriver au marché pour vendre les marchandises et ne rentrent que vers 7h ou 8h le soir. Pendant cette longue marche, des dangers puissent survenir par exemple des actes de banditismes comme les viols, les meurtres...

Les métiers dans les ateliers d'arts : avec l'utilisation des machines dangereuses, avec la moindre imprudence, l'enfant risque de se blesser ou même d'y laisser sa vie.

d- La santé :

Souvent, les maladies auxquelles sont confrontés les enfants sont liées à une mauvaise alimentation, à une mal nutrition et surtout la fatigue. D'habitude ,quand une maladie survient, les parents ou les employeurs optent pour la solution facile qui consiste à cesser l'activité du malade, le temps qu'il récupère un peu, les autres choisissent de se faire soigner par les tradi-praticiens grâce aux soins traditionnels comme les « tambavy »,les plantes médicinales ,les massages...d'autres achètent des médicaments dans les épiceries sans avoir consulter l'avis d'un médecin .C'est très rare de voir les parents ou les employeurs d'amener les malades dans les hôpitaux ou les cabinets médicales pour se faire soigner. Cette occasion ne se présente que dans les situations critiques pour la plupart d'entre eux.

Tableau n°15: Type de traitement lors des maladies

Types de traitement	Effectif
Repos	25
Auto-soin (médicaments dans les épiceries)	28
Soin traditionnel	42
Soin moderne	5
Total	100

Source : Enquête personnelle (Année2010)

Dans le tableau n°16, nous pouvons remarquer que le traitement des maladies par le soin traditionnel occupe la première place dont plus de 40 enfants des enquêtés se soignent de cette façon. Ce cas est dû au faible coût de ce genre de traitement. Quant au soin moderne c'est-à-dire la consultation d'un médecin, seulement 5 des enfants enquêtés ont la chance d'avoir ce traitement. Ceci est à cause du coût élevé de la consultation chez les médecins mais aussi la peur d'acheter des médicaments à cout exorbitant empêchent les parents d'amener leur progéniture voir

⁶⁷ Ceux qui vivent dans les zones éloignés de la ville comme Andina, Ivony, Imady
⁶⁸ Vers 4hou 5h du matin

un médecin. Ce sont surtout les enfants qui vivent avec ses deux parents qui bénéficient de ce luxe .Dans ce cas les parents s'inquiètent de la santé de leurs progénitures et prêtent à dépenser une petite fortune ou même emprunter si nécessaire afin de se rassurer que leurs enfants sont hors du danger. Les enfants qui se reposent tout simplement⁶⁹ quand la maladie survient figure 25 enfants, cette situation se présente surtout lorsque les parents ou employeurs trouvent que la situation n'est pas encore précaire. Quant à ceux qui achètent librement les médicaments dans les épiceries (28 enfants), avant de les acheter, ils se renseignent sur la qualité des médicaments auprès des gens non qualifiés⁷⁰ dans le domaine de la médecine.

e- La vie de famille des petits travailleurs

Engels et Marx expliquent l'absence de vie de famille chez les ouvriers à partir de l'état des conditions matérielles, l'insécurité permanente du travail, salaire insuffisant. En ce qui concerne le chômage des adultes ce sont surtout les pères qui en souffrent le plus s'ils se trouvent dans cette situation, ils sont toujours accompagnés de honte de la perte de statut et de la dépendance vis-à-vis de ses enfants. D'où il y a création d'une atmosphère froide et rigide dans la relation père-enfant. La complicité entre parents et enfants ne trouve pas sa place dans ce type de famille.

Les petits travailleurs n'ont pas la chance d'avoir une vie familiale agréable. Ils ne connaissent pas ce que c'est une vraie vie de famille avec la présence des deux parents, la plupart du temps, les membres de la famille se dispersent. Soit ce sont les parents qui ne sont pas à la maison, soit l'enfant lui-même. Ce dernier concerne surtout les enfants qui travaillent ailleurs, dans une autre ville. Ainsi, l'enfant travailleur ne connaît pas l'affection de ses parents. Pour les autres enfants travailleurs qui ceux qui vivent encore avec leurs parents, eux aussi rencontrent des difficultés, le manque de ressource dans la famille pousse les parents à délaisser ou même maltraiter leurs enfants. Les parents ne se préoccupent pas ou même jamais de ce que font leurs enfants, tout le monde fait ce que bon lui semble. Arrivé à la maison le soir, tout le monde est fatigué et n'a plus la force de discuter ou de partager les nouvelles, ils ont même tendance à se disputer pour rien à cause du stress et de la fatigue. Bref donc, la vie de famille d'un enfant travailleur est froide et sans amour.

⁶⁹ Cessation du travail afin de se rétablir un peu
⁷⁰ Soit des voisins soit l'épicier lui même

Chapitre 5 LE CAS OU LA SOCIETE CHOISIT LA MAIN D'ŒUVRE INFANTILE

Le choix effectué par la société pour la main d'œuvre infantile a ses différentes raisons et presque tous les domaines sont concernés par cette attitude. Ainsi, ce choix accapare aussi bien le domaine socio-économique, que le domaine socioculturel mais et surtout le domaine sociopolitique dont ce dernier reste une face cachée par la société.

I. Le cas du domaine socio-économique

1. Le choix des employeurs des mains -d'œuvre enfantines

Plusieurs raisons expliquent pourquoi les employeurs ont recours à la main-d'œuvre enfantine. Les raisons le plus souvent évoquées sont que d'abord, les enfants coûteraient moins cher et qu'ils seraient irremplaçables pour certaines tâches. Les employeurs choisissent aussi les enfants parce que ces derniers exécutent facilement sans se poser des questions sur l'ordre que les patrons leur donnent. Les employeurs ne risquent pas de rencontrer des désaccords ou refus d'exécution venant des enfants, contrairement aux adultes qui peuvent contredire ou discuter des tâches qu'ils doivent exécuter. « *Les enfants sont moins conscients de leurs droits; ils font moins d'histoires, sont plus disciplinés et acceptent plus facilement un travail monotone sans se plaindre⁷¹* ». Ensuite, certains employeurs préfèrent employer un enfant à la place d'un adulte à cause des diverses responsabilités des adultes. L'enfant présente un faible taux d'absentéisme par rapport à l'adulte. Ce dernier occupe d'innombrables responsabilités aussi bien envers sa famille qu'envers la société, il se préoccupe de sa famille avant tout et ce n'est qu'après cette grande responsabilité qu'il va s'occuper des tâches qu'il doit exécuter chez son patron. L'exemple concret dans ce cas est le fait d'engager des adultes comme employés de maison ou dans un atelier : Une fois qu'un membre de sa famille tombe malade (enfants, fratrie,...), l'adulte doit tout de suite arrêter de travailler pour s'occuper du malade .Cette situation est insupportable pour les employeurs, pour eux « *le temps c'est de l'argent⁷²* »d'où cette perte de temps représente une grande perte pour les employeurs.

Aussi, la structure de production peut être facteur de travail des enfants. Un secteur de production, avec peu d'entreprises de grande taille, intensif en capital, enregistré dans le secteur organisé, n'utilisera pas directement le travail des enfants. D'autres secteurs industriels peuvent avoir une structure de production complexe, où la grande partie de la production s'effectue à travers des contrats de sous-traitance. Un tel secteur pourra utiliser plus facilement au travail des

⁷¹ BIT, « L'intolérable en point de mire », Genève, 1996

⁷² Locution qui désigne que « le temps compte ».

enfants. Pour pouvoir utiliser le travail des enfants, des secteurs de production peuvent engager une décentralisation de la production pour utiliser entre autre le travail des enfants plus facilement et pour échapper aux normes de travail. Cette transformation de l'organisation de la production et ce passage du secteur organisé au secteur inorganisé seraient de plus en plus fréquents actuellement. Depuis, ce secteur industriel a amorcé une décentralisation de sa production qui est maintenant assurée par des ouvriers et des enfants dans les villages de la campagne. Il devient beaucoup plus difficile de contrôler les normes de travail et le travail des enfants dans ces conditions.

Encourager la croissance du secteur inorganisé revient à accepter la baisse des normes du travail. Il serait intéressant de voir si les secteurs connus pour leur utilisation du travail des enfants connaissent tous cette décentralisation et la sous-traitance de leur production au secteur inorganisé. Si tel était le cas, il se peut que le travail des enfants augmente dans ces secteurs.

2. La forte croissance démographique :

La taille élevée du ménage contribue à la mise au travail des enfants car elle fait partie des raisons qui rendent le revenu insuffisant. Le fait d'avoir beaucoup d'enfants fait partie des coutumes .Par exemple à Madagascar, l'enfant a toujours été considéré comme richesse. Les dictions et proverbes mettent une emphase sur le fait d'avoir beaucoup de descendants et parlent d'inconvénients du fait de n'avoir qu'un enfant ou de ne pas en avoir du tout. Mais cette coutume d'avoir beaucoup d'enfants commence à disparaître chez les couples ayant un statut économique élevé et un haut niveau d'instruction.

Le nombre élevé d'enfants n'est pas seulement dû aux coutumes mais aussi au manque de limitation des naissances par les couples. Cette limitation des naissances n'est pas encore approuvée à l'unanimité. Parallèlement, la taille élevée des ménages chez les familles extrêmement pauvres n'est pas toujours un choix. L'oisiveté et le manque d'activité les entraînent à la procréation sans planification familiale. Il y a des couples qui ont peur de l'effet secondaire des méthodes contraceptives et refusent de les pratiquer. Mais il y a aussi le fait du manque de sensibilisation de l'existence de cette méthode dont les couples croient que ces méthodes sont réservées seulement aux gens riches car les frais de consultation et les prix des médicaments sont trop chers pour eux.

Les enfants nés sont ensuite utilisés comme motif pour mendier ou bien ils sont réellement poussés à chercher de l'argent d'une manière ou d'une autre.

3. L'exode rural

La crise économique a eu pour première et dramatique conséquence une migration sans précédent des campagnes vers les villes⁷³, ce qui a généré des taux de sans emploi élevés, des revenus et un pouvoir d'achat sans cesse en baisse. La pauvreté des campagnes et des villes générant plus de migrations, elles mêmes générant plus de pauvreté... Le cercle vicieux ne s'est pas arrêté et est encore aujourd'hui en marche.

Dans les campagnes, la vie est beaucoup plus précaire, et l'école et les moyens de communication⁷⁴ promeuvent la vie moderne. Se crée le mythe de l'imaginaire urbain (la ville offre des opportunités d'études, de travail, d'ascension sociale, de diversité qu'on ne trouve pas dans la campagne). Et si l'imaginaire urbain est une chose, la ville, la vraie, est souvent bien différente. Premièrement, la ville est hostile, et souvent les "opportunités" de travail pour les gens arrivant de la campagne fort désarmés face à la compétitivité de la ville n'ont d'autre choix que de rejoindre le secteur informel de l'économie. Les valeurs et la logique de vie sont tellement différentes qu'il est très difficile de s'intégrer. En plus les conditions de vie sont différentes, et si les commodités sont plus nombreuses, il faut les payer. Eau, électricité, transports, loyer,... Les exigences de la vie urbaine entraînent des coûts souvent insoupçonnés.

II. Cas dans le domaine socioculturel

Les raisons liées à l'enfant lui-même

Premièrement, l'enfant n'a pas d'intérêt porté à l'école, il n'y connaît que les échecs ou les mauvaises notes. L'ambiance à l'école ne lui plaît pas, il ne se sent pas bien avec son entourage⁷⁵, parfois il se sent marginaliser et donc au lieu d'aller à l'école pour étudier il préfère rester à la maison ou ailleurs. Beaucoup d'enfants choisissent la classe buissonnière d'où ils sortent de la maison pour aller à l'école comme tout autre enfant de leur âge par contre, ils ne rejoignent pas l'école mais traînent dans les parages et ne rentrent à la maison que les heures prévues pour la sortie de l'école. Ces enfants pendant tout ce temps s'organisent et cherchent quoi faire d'où viennent l'idée de trouver du travail. Il y a aussi des enfants qui en voyant les adultes travaillant et qui ont de l'argent, ces enfants sont fascinés par l'idée d'avoir des ressources financières comme les adultes, ils n'ont plus le courage de continuer l'école mais de trouver de l'emploi.

⁷³ <http://www.vincetmanu.com>

⁷⁴ Radio, télévision, internet

⁷⁵ Amis, enseignants

Deuxièmement, le désir des jeunes eux-mêmes qui veulent voyager et explorer, les enfants ont soifs des aventures, ils sont fascinés par les activités qu'ils n'ont jamais effectuées, en plus c'est une question de travail qui va leur procurer de l'argent et c'est ainsi que les enfants préfèrent rester dans le monde du travail.

1. Le choix entre scolarisation et travail

Les parents n'ont pas confiance aux écoles à cause des classes surchargées, des enseignants absents et démotivés.

D'après Gary Becker, « *les enfants sont envoyés à l'école tant que le profit à terme anticipé de l'éducation est supérieur au coût d'opportunité, c'est-à-dire à la perte de revenu immédiate qu'implique la scolarisation* ⁷⁶ ». La possibilité du travail des enfants vient s'ajouter aux coûts de scolarisation, dans la mesure où elle représente un manque à gagner, tandis que la qualité de l'enseignement influe directement sur le profit anticipé de l'éducation. L'étude ne représente qu'un intérêt à long terme d'où il faut attendre des années afin de récolter des résultats. Par contre, le travail octroie un avantage immédiat sans attente. . Les parents ne voient aucun intérêt dans l'apprentissage des leçons, car ils considèrent qu'il n'y a rien à pratiquer dans la vie quotidienne. Ils trouvent que les programmes d'études ne tiennent pas compte de leurs besoins, ni de leurs valeurs et aspirations. Ces programmes ne préparent pas leurs enfants au monde du travail grâce à une orientation professionnelle. Il arrive aussi que certaines personnes pensent qu'il est inutile d'étudier car les avantages apportés par l'école ne sont pas très bien vus par les familles pauvres, parce qu'ils ne constituent pas une source immédiate de revenus. L'obtention d'un diplôme et d'un travail décent reste encore un sacrifice de longue haleine et reste un mystère. Par contre, le travail procure un résultat immédiat sur la vie de la famille. Donc ces gens qualifiés de pauvres croient que l'école n'est pas faite pour eux mais pour les riches.

En plus, la peur des parents dans la difficulté de trouver un travail après des longues années d'études poussent les parents à mettre leurs enfants au travail dès leur plus jeune âge. Aussi, le fait d'étudier ne garantit pas un avenir pour leurs enfants. L'étude n'est qu'une perte de temps dont la famille pauvre n'a pas le droit d'abuser

2. La marginalisation des enfants par les adultes

Dans une famille, les enfants n'ont pas le droit d'exprimer leur avis même s'ils ne sont pas d'accord avec les décisions prises par les parents en ce qui les concerne, ils doivent toujours exécuter tout ce que les adultes leur demande. Ainsi, tout refus d'exécution des ordres est possible d'une sévère punition. Pourtant la liberté d'expression et d'opinion est garantie par la Constitution

⁷⁶BECKER (G) « Human Capital », University of Chicago Press,p 412,1964

de la Troisième République en son article 10 sans discrimination fondée sur l'âge. En conséquence, il n'y a pas à priori exclusion de protection des mêmes droits au profit des enfants à la condition qu'ils sont reconnus capables de discernement.

3. L'impact des traditions :

Certaines traditions prennent une phase importante dans les diverses causes du travail des enfants. Entre autres, la discrimination, envers les petites filles, envers les enfants des catégories sociales inférieures, ainsi que la taille élevée du ménage sont les traditions qui impliquent, à leur tour, le travail des enfants.

a- La discrimination envers les fillettes :

Faisant partie des causes socioculturelles, la discrimination envers les petites filles est une des causes du travail des enfants même si ce cas n'est plus fréquent actuellement. Certes les dictions et les proverbes malgaches montrent un plus grand intérêt au petit garçon qu'à une petite fille, cette discrimination existe encore et surtout dans les pays Betsileo. L'éducation des filles est considérée comme une perte de temps et d'argent pour la famille car les filles sont supposées s'occuper seulement du ménage et rien d'autre, ensuite en grandissant, elles vont être données à d'autres familles par le biais du mariage donc les parents sentent une intense sensation de perte si ils ont fait des investissements à ces filles car dorénavant, elles ne leurs appartiendront plus.

Quant aux garçons, ils ont un rôle important dans la gestion du patrimoine familial mais aussi de s'occuper de leurs parents à leurs vieillesse.

b- La discrimination envers les groupes inférieurs

Dans presque toutes les sociétés, certains groupes des personnes sont considérés comme inférieurs. Par conséquent, on les prive des droits fondamentaux. Parfois ce sont des minorités, parfois les groupes majoritaires de la société. Les enfants issus de ces groupes sont particulièrement vulnérables et courent le risque de se faire exploiter. Les plus vulnérables sont les enfants provenant par exemple de familles pauvres, réfugiées ou migrantes, de communautés indigènes ou des minorités ethniques. Très souvent, ces enfants ne figurent même pas sur les registres des autorités. Pour l'Etat, ils n'existent pas et n'ont accès à aucun soutien ni à quelque protection.

Dans les régions où l'Etat lui-même poursuit ou discrimine certains groupes de la population, les enfants sont particulièrement exposés à toutes sortes de violences et d'exploitation.

c- Le manque de valorisation de l'apprentissage :

Le niveau d'instruction élevé des parents semble faire baisser la participation des enfants au travail. En d'autres termes, plus les parents sont instruits, moins ils envoient leurs enfants travailler. Par contre les parents qui ont des faibles niveaux d'instruction ne considèrent pas la valeur de l'école : l'apprentissage et l'éducation qui y sont dispensés ne sont pas importants à leurs yeux. Ils ne relient pas l'éducation scolaire à un avenir garanti étant donné que le nombre d'emploi est limité et le chômage des diplômés ne cesse d'accroître.

A part savoir lire et écrire, les parents ne considèrent pas l'importance des savoirs acquis à l'école. Les leçons qui y sont dispensées sont plutôt théoriques. Cela fait partie des causes de l'abandon scolaire. Les élèves ayant acquis ce qu'ils considèrent de « base », c'est-à-dire l'alphabetisation, sont influencés à abandonner l'école. Les parents ne voient aucun intérêt dans l'apprentissage des leçons, car ils considèrent qu'il n'y a rien à pratiquer dans la vie quotidienne. Ils trouvent que les programmes d'études ne tiennent pas compte de leurs besoins, ni de leurs valeurs et aspirations. Ces programmes ne préparent pas leurs enfants au monde du travail grâce à une orientation professionnelle.

Afin de vérifier cette cause, nous allons voir dans le tableau n°17 qui va présenter le niveau d'instruction des parents que nous avons enquêtés

Tableau n°16 : Niveau d'instruction des chefs de ménage

Niveau d'instruction	Effectif
Aucun	5
CEPE	34
BEPC	10
Baccalauréat	1
Total	50

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

Nous pouvons constater dans ce tableau que le niveau d'instruction des chefs de ménages qui font travailler leurs enfants est faible, le taux diminue en rapport avec le niveau d'instruction, dans ce cas aucun chef de ménage (des deux sexes) n'a eu un diplôme universitaire, quant au baccalauréat, seulement un (01) sur les 50 enquêtés a eu ce diplôme.

Par contre ceux qui ont le plus fort taux sont ceux qui ont eu leur CEPE avec un taux plus de 60 %(34/50) et ceux qui ont reçu le niveau secondaire(BEPC) ont un effectif de 10. Il est à noter qu'il y a des chefs de ménage qui n'ont jamais eu de diplôme, ils sont au nombre de 5.

4. Les problèmes familiaux

a- Les problèmes d'alcool

Beaucoup de parents se noient dans l'alcool, la plupart du temps c'est le père de famille mais il se trouve que parfois les deux parents sont accros à l'alcool. Ainsi lorsqu'ils se trouvent face à un problème ou pendant les retrouvailles avec des amis, et même sans aucune occasion mais l'habitude de boire tout simplement, ils se mettent à se bourrer d'alcool sans modération, après, aussi ivres qu'ils sont ils tombent dans la dérive, ils n'arrivent plus à se contrôler, ils sont inconscients de ce qu'ils font. Arrivés à la maison, ils commencent à maltraiter les enfants en les battant ou en les insultant avec des cris insupportables. A force d'encaisser la saute d'humeur et les menaces des adultes, les tensions, les stresss, et les fatigues vont vite prendre le dessus en créant à leur tour d'incessantes disputes qui parfois vont aboutir à la fracture des liens familiaux. Les enfants essaient de trouver une issue à cet calvaire d'où vient en tête l'idée de quitter la maison afin de vivre dans la sérénité d'ailleurs la mauvaise atmosphère dans un ménage est l'une des raisons principales des fugues des enfants.

b- La reconstitution familiale :

Le remariage peut donner lieu à des mésententes, car la belle-mère ou le beau-père manifeste des hostilités vis-à-vis des enfants des précédentes unions, utilise même la violence pour se faire entendre. A long terme, cette friction génère un climat familial glacial et une atmosphère défavorable pour l'enfant.

D'un coté, les beaux-parents qui s'acharnent sur eux quand survient une dispute, et d'autre part, les vrais parents qui n'agissent pas ou qui en rajoutent. Cette situation aussi favorise la fugue des enfants.

III. Cas dans le domaine sociopolitique

1. L'impact de la mondialisation

« L'exploitation des enfants par le travail sert d'argument aux critiques et aux partisans de la mondialisation »⁷⁷.

Les critiques avancent que les crises financières, les programmes d'adaptation structurelle, la privatisation de services publics et la dérégulation engendrent un appauvrissement des individus et mènent à une augmentation du travail des enfants. Les partisans affirment que la mondialisation entraîne une croissance économique qui, de son côté, réduirait la pauvreté et, par conséquent, aussi le travail des enfants. Par contre, les chercheurs sont convaincus que ni la

⁷⁷ <http://www.memoireonline.com>

pauvreté ni les conditions de travail inhumaines ne disparaîtront pas par le seul fait d'une croissance économique. Le travail des enfants peut même augmenter dans une région qui connaît une croissance économique. C'est un phénomène typique pour les zones d'implantation de l'industrie textile qui recherchent un très grand nombre d'ouvriers à bon marché et dociles. Dans beaucoup de régions qui connaissent une forte croissance économique, force est de constater que le travail des enfants ne baisse que lorsque les gouvernements déclarent leur volonté politique et prennent des mesures sociopolitiques concrètes.

2. Le manque de volonté politique

Si beaucoup de pays ont adopté des lois pour réduire le travail des enfants, peu d'entre eux se donnent les moyens de les mettre en œuvre. Le manque de volonté politique entraîne donc dans les faits le non respect de l'engagement des États à assurer progressivement l'abolition totale du travail des enfants.

Chapitre 6 : LA REALITE OBLIGE LES ENFANTS A TRAVAILLER

Le travail des enfants est l'objet de nombreuses recherches sociologiques et anthropologiques. De leur côté, les économistes abordent très souvent le travail des enfants et ses causes, sous l'angle de la stratégie familiale aux prises avec le revenu parental, le revenu de l'enfant et la maximisation de l'utilité du ménage.

La pauvreté est régulièrement identifiée comme une raison essentielle qui oblige la société de mettre les enfants au travail. Pourtant, selon les chercheurs, seule une combinaison de facteurs peut être à l'origine du travail des enfants d'où par exemple, la pauvreté seule n'est pas liée au travail des enfants. Ainsi, pour Bénédicte Manier, le travail des enfants est causé par un ensemble de facteurs agissant en commun : la pauvreté des familles, la faible scolarisation, l'échec ou l'inefficacité des politiques sociales ainsi que certains facteurs socioculturels, les rapports de l'OIT confirment cette affirmation de Bénédicte Manier que, ce sont les principales causes qui en s'additionnant favorisent le travail des enfants et qu'un seul facteur ne peut produire le travail des enfants. Dans ce chapitre nous allons voir comme précédemment l'obligation du travail des enfants dans 3 domaines dont :

- le domaine socio-économique (les effets de la pauvreté)
- le domaine socioculturel
- et le domaine sociopolitique

I. Les effets de la pauvreté

La pauvreté peut être définie comme le manque de moyens les plus élémentaires et surtout des moyens vitaux. Ce manque prime sur le plan socio-économique et ainsi, sur le niveau financier de la famille. Mais et surtout, la pauvreté touche principalement la nation.

Cette pauvreté, la cause majeure du travail des enfants, engendre plusieurs autres raisons pour lesquelles les enfants sont dans l'obligation d'entrer dans le monde du travail.

1. Sur le ménage

- a- Le maigre revenu du ménage

Le faible niveau du revenu familial oblige les parents à envoyer leurs enfants travailler. « *Une famille enverra ses enfants sur le marché du travail seulement si le revenu familial hors revenu des enfants est très faible⁷⁸* ».

« *Les salaires des enfants peuvent figurer les 20à25%du revenu familial⁷⁹* . »

⁷⁸ Basu&Van « The economics of child labour ,1998
⁷⁹ <http://www.lexpressmada.com>

Dans les pays en développement, les parents pauvres se heurtent à une décision difficile. Les enfants peuvent apporter une contribution économique productive à leur famille en aidant celle-ci dans l'exploitation agricole ou l'entreprise familiale, en s'intégrant au marché officiel du travail ou en accomplissant des tâches ménagères pour leurs parents. C'est une façon pour eux de subvenir en partie à leurs propres besoins en matière de nourriture, de logement et d'habillement ainsi qu'à ceux de leurs frères et sœurs et d'autres membres de la famille. La famille doit mettre dans la balance, d'un côté, le besoin de la contribution économique de l'enfant et, de l'autre, son désir d'investir dans l'avenir de ce dernier dans l'espoir qu'il pourra briser le carcan de la pauvreté. Mais même lorsqu'ils ont d'autres possibilités, parents et enfants doivent malheureusement se tourner vers la main-d'œuvre enfantine parce que l'absence d'une contribution économique aggraverait la pauvreté de la famille. L'importance du rôle que jouent les enfants pour aider leur famille à faire face à une extrême pauvreté est incontestable.

De plus, la pauvreté n'est pas seulement une notion monétaire symbolisée par le revenu par tête. La pauvreté recouvre aussi la notion de vulnérabilité aux risques. Des familles confrontées à un décès ou à une maladie n'ont pas les moyens de faire face à ces imprévus. Le manque d'accès au crédit des familles pauvres et l'absence de protection sociale augmentent la pauvreté des familles et sont également des facteurs aggravant le travail des enfants.

Ainsi donc, le travail des enfants relève d'une stratégie de survie de la famille et de diversification des risques.

Le tableau ci-après confirme le maigre revenu de ménage dans notre pays.

Tableau n° 17: Revenus des ménages

Revenu/mois(en Ariary)	Effectif	Taille du ménage
] -de 50 000Ar [4	[4-8]
[50 000-70 000Ar [15	[4-8]
[70 000-100 000Ar [24	[6-10]
[+100 000Ar [7	[4-12]
Total	50	50

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

Dans le tableau n°18, les ménages ont un revenu mensuel qui varie de -de 50 000 à +de 100 000 Ariary. Ce sont ceux qui perçoivent un revenu mensuel de [70 000 -100 000Ar [qui ont le plus fort taux. Sur les 50 ménages enquêtés, 24 d'entre eux se trouvent dans cette catégorie. Quant aux autres catégories de revenus du ménage, elles sont réparties entre les 26 ménages restant dont 7 ménages ont en moyenne un revenu mensuel plus de 100 000Ariary, 15ménages de [50 000-70 000Ar [et 4 ménages ont un revenu de moins de 50 000Ar.

Tableau n°18: Contribution des enfants salariés au revenu du ménage

Contribution au revenu mensuel du ménage (en %)	Effectif
-de 10%	10
[10-20[24
[20-30[8
+de 30%	17
Total	59

Source : Notre enquête (Année 2010)

Les enfants qui travaillent contribuent au revenu du ménage. Le tableau n°19 montre que cette contribution varie de moins de 10% à + de 30%. Dans ce même tableau, la plupart des enfants participent jusqu'à [10-20% [dans les dépenses par mois. Quant à ceux qui contribuent plus de 30% au revenu mensuel du ménage, ils comptent 17 enfants sur les 59 salariés les 2 autres sont presque pareils, 8 enfants participent les [20-30% [du revenu et 10 moins de 10%.

b- La situation des familles monoparentales

Un des éléments les plus criants aussi, est le décès d'un des parents, laissant derrière lui de lourdes charges à ceux qui survivent. Et dans le cas où les enfants perdent leurs deux parents, ceux-ci se voient dans l'obligation d'assumer un double rôle, ainsi les leur et celui de leur parent.

En outre, la fuite d'un des parents aux devoirs qui les incombent peut aussi être pris en considération .Le départ n'est qu'un prétexte pour faire avancer les choses, mais l'ultime but est de s'offrir une nouvelle vie. Alors les enfants vont être maltraités car l'un des parents n'arrive pas à les nourrir et donc tous doivent s'efforcer de trouver un moyen pour améliorer la situation financière de la famille.

2. Sur la nation

1 : Le fort taux de chômage des adultes

La pauvreté des familles provient souvent elle-même du chômage ou du sous-emploi des parents : d'après l'OIT, en 2003, 180 millions de personnes sont au chômage⁸⁰ et 700 millions sont sous-employées soit au total un tiers de la population active mondiale qui ne gagne pas le minimum vital. Le taux d'activité à Madagascar est de 64, 6% en 2005. Il s'élève à plus de 88% si l'on considère la tranche d'âge de 15 à 64 ans. L'insertion sur le marché du travail est relativement

⁸⁰ Chômage : période d'inactivité forcée qui caractérise la situation de personnes capables, disponibles et désireuses de travailler, mais qui ne parviennent pas à trouver un emploi.

précoce, puisque plus d'un enfant de 10 à 14 ans sur quatre et plus de 63 % des enfants de 15 à 19 ans travaillent déjà. (Source Rapport périodique de Madagascar valant troisième et quatrième rapports sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Année 2003 à 2008)

Le sous-emploi des adultes et le faible revenu des familles constituent les causes majeures du travail des enfants liées à la pauvreté de la nation (l'Etat n'arrive pas à créer des emplois pour les adultes à cause des fautes de moyens) .En effet, le revenu des parents n'arrive pas à subvenir aux besoins de la famille. Ce revenu est de faible niveau pour certains, voire absent pour ceux qui sont sans emploi. Les pays qui connaissent un taux élevé de travail des enfants sont des pays où le taux de chômage des adultes est très élevé.

Dans le cas où les parents sont au chômage, et quand la pauvreté est si grande, le salaire gagné par l'enfant permet à une partie de survie de sa famille. La pauvreté et le manque limitent beaucoup de possibilités aussi bien dans les milieux ruraux qu'urbains. Par exemple le manque de moyens financiers et matériels de production entraîne le manque de production et ainsi de revenu. Et c'est la raison pour laquelle pas mal de parents choisissent d'envoyer leurs enfants à chercher du travail dans les villes, les filles pour des travaux domestiques tandis que les garçons comme aides dans les magasins ou ateliers. Ainsi, les familles sont poussées à recourir à tous les moyens dans le but d'accroître leurs faibles revenus.

Le sous-emploi des adultes entraînant le manque de revenu familial, provoque une recherche de stratégie de survie de la famille. Les enfants sont ainsi utilisés pour combler le vide dans l'économie familiale, et ils deviennent en quelque sorte une source de revenu pour la famille. En effet, dans une famille pauvre, chacun doit contribuer à augmenter ce revenu familial insuffisant en gagnant ce qu'il peut en argent ou en production alimentaire. Le paradoxe se pose ainsi, car les adultes sont en situation de sous-emploi, tandis que les enfants entrent dans ce monde très précocement.

Tableau n° 19: Situation économique des adultes chefs de ménage

Situation économique	Sexe		Effectif
	Masculin	Féminin	
Travail temporaire	10	5	15
Fonctionnaire	2	0	2
Particulier	20	13	33
Total	32	18	50

Source : Enquête personnelle (Année 2010)

Dans ce tableau n°20, nous pouvons constater que sur les 50ménages, 18ménages sont dirigés par des femmes qui sont soit des mères célibataires, soit des veuves d'où l'absence des

pères de famille leur oblige de gérer leur ménage, parmi ces femmes chefs de ménage aucune d'entre-elles n'appartient dans le corps de fonctionnaire. Dans ce cas soit ces femmes effectuent des travaux temporaires (ne travaillent que lorsqu'elles trouvent du travail à faire. Exemple : Les lavandières, les journalières...) ,5 de ces femmes appartiennent dans cette situation ;soit ces femmes ont leur propre source de revenu comme celles dans le commerce ou celles dans l'agriculture)Quant aux chefs de ménage de sexe masculin, ils s'élèvent à 32 dont seulement 2 d'entre eux sont des fonctionnaires(instituteurs),10 travaillent à mi-temps et les 20 restant sont des particuliers.

2 : La crise financière au niveau international

Dans ce passage, nous chercherons à estimer les conséquences de la crise internationale sur le travail des enfants dans le monde.

La baisse des niveaux de vie liée à une baisse de la croissance économique peut avoir deux conséquences totalement opposées sur le travail des enfants. En effet, une baisse dans les revenus familiaux peut pousser les enfants à quitter l'école pour travailler et gagner de l'argent nécessaire à la survie familiale. Ou alors, l'aggravation des conditions de travail et/ou le manque de travail peuvent encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'école⁸¹.

Ainsi, dans les pays les moins développés comme le notre, on peut s'attendre à observer une baisse dans le taux de scolarisation et une hausse du travail des enfants. Ce fait s'observera surtout chez les familles les plus pauvres. Dans les pays aux revenus moyens, on pourra observer une baisse des opportunités d'emploi. L'impact de la crise dépend de chaque pays, de ses caractéristiques et plus précisément, des réponses politiques mises en œuvre par son gouvernement.

II. Dans le domaine socioculturel : la perception du travail des enfants

Le travail de l'enfant est un apprentissage, une responsabilité à l'égard de la famille et une préparation de l'avenir, c'est alors une étape normale de la socialisation .En effet, l'enfant doit donc être initié très tôt au travail qui l'attend pour prendre la relève de ses parents dans la gestion des propriétés familiales à titre d'exemple la ferme, l'atelier, la boutique, le garage, le restaurant,...

L'enfant est considéré comme une propriété de la famille. L'Etat, l'école, l'inspection du travail n'ont pas le droit d'intervenir dans les relations parents-enfants.

⁸¹ <http://ascoprovence.free.fr>

En effet, dans les communautés traditionnelles, un enfant est une «propriété» de la communauté et de ses parents. Il ne s'appartient pas et ne peut décider de rien le concernant.

Seuls les parents peuvent décider si l'enfant doit rester à la maison pour aider la famille, travailler ailleurs ou aller à l'école. En outre, l'enfant est également considéré comme un producteur, un apport de main d'œuvre gratuite et non comme une personne ayant ses droits.

Bref, l'enfant doit accomplir un devoir de reconnaissance à l'égard des parents.

III. La défaillance de la politique de l'Etat

La domination de la pauvreté dans un Etat laisse l'autorité compétente (gouvernement, juge des mineurs, contrôleurs du travail...) à ignorer la bonne application des droits de l'enfant, ce qui amène à ignorer l'existence du travail des enfants.

1. Le manque d'information

L'insuffisance de la diffusion d'information sur les droits et les obligations des enfants est une des causes sous-jacentes du travail des enfants .Aussi bien les parents que les enfants sont ignorants de ce qu'est le droit de l'enfant. Les enfants sont ignorants de leur droit et devoir. Ils restent muet face à cette connaissance, ils sont prêt à être exploiter sans avoir la moindre connaissance de leur droit. Ils exécutent sans se poser des contraintes aux ordres que les adultes ordonnent. Pourtant il est nécessaire et avantageux de « *consulter les enfants et de s'appuyer sur leur façon de voir, sur leur savoir et sur leurs idées*⁸² ».En plus, « *Tout enfant qui est capable de communiquer se verra garantir le droit d'exprimer ses opinions librement dans tous les domaines et de faire connaître ses opinions.*⁸³ »

2. La faiblesse du système éducatif

La non- scolarisation des enfants est une des causes du travail des enfants. En fait, les raisons pour lesquelles les enfants ne sont pas scolarisés peuvent émaner des enfants et/ou de leurs familles, mais elles peuvent être en même temps dues aux divers obstacles à l'éducation, indépendants des enfants et de leurs familles dont la politique éducative de l'Etat reste un sérieux problème. « *Le système éducatif était incapable de donner aux jeunes les compétences et les attitudes nécessaires pour trouver un emploi.*⁸⁴ » .Particulièrement pour Madagascar, la crise politique non résolue a des répercussions négatives sur son système éducatif, d'importantes réductions budgétaires ayant augmenté l'incapacité du gouvernement de l'île à répondre aux besoins élémentaires de ses enfants allant à l'école, entraînant une forte hausse du travail des

⁸² LANSDOWN Gerison, « Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique », *UNICEF Innocenti Insight*, 2001, p. 5.

⁸³ Art 7 de la Charte Africaine des Droits et du Bien –être de l'Enfant

⁸⁴ In Martin CARNOY « Education, travail et emploi II », Ed Hemmerlé Petit&Cie, 1981

enfants. Pourtant l'Art 22 de la LOI N°2008-011 du 17 Juillet 2008 stipule que « *La mission de l'Etat est d'assurer pour tous les Malgaches une éducation de qualité.* »⁸⁵

Par conséquent donc, la non scolarisation des enfants peut provenir par :

a- Le cout élevé de l'éducation

Il est à noter que ces deux dernières années de crise politique à Madagascar, 140000⁸⁶ enfants ont été retirés de l'école à cause de la difficulté de la vie quotidienne qui a un impact direct sur l'éducation des enfants. En fait, le pauvre doit faire face aux contraintes d'accès aux sources de financement de l'investissement dans le capital humain. L'éducation est coûteuse, en raison tant de ses coûts directs que des coûts d'opportunité liés au renoncement au travail des enfants. Les coûts directs comprennent les frais de scolarité, les livres, les uniformes et la distance entre le domicile et l'école. Une implication testable de la thèse de pauvreté serait de vérifier l'impact des coûts directs sur la probabilité d'aller à l'école. Les coûts indirects de l'éducation sont le renoncement au revenu de l'enfant lorsque ce dernier va à l'école. La valeur du revenu ou du travail domestique non payé, auquel il faut renoncer, explique en grande partie la faiblesse de la demande d'éducation des ménages pauvres au profit de la mise au travail des enfants. Ce phénomène est d'autant plus amplifié qu'il fait intervenir des éléments sociaux et culturels. Ainsi, dans un grand nombre de pays en développement, attend-on des enfants (en particulier les filles) une participation plus précoce à la production domestique et à la garde d'autres enfants moins âgés. C'est une des raisons de la plus faible scolarisation des enfants au profit de leur insertion aux activités socio-économiques. On entre ici dans le cercle vicieux de la pauvreté caractérisé par un sous-investissement chronique dans la formation et un accroissement de l'offre de main-d'œuvre enfantine.

Le ménage pourrait aussi être obligé de retirer les enfants de l'école du fait de son revenu qui est proche du niveau de subsistance. Les maigres revenus dont il dispose servent plutôt à subvenir aux besoins quotidiens. Dans cette situation, le financement de la formation représente un coût qui est d'autant plus élevé que l'on y ajoute le risque quant à l'adéquation de cette formation aux besoins du marché du travail. Dans le cadre de cette recherche, le niveau de vie du ménage est représenté par les dépenses réelles par tête. Une corrélation entre ces dépenses et la participation de la progéniture à la force de travail soutiendrait la thèse de la pauvreté des ménages.

⁸⁵ Loi portant sur l'orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar.
⁸⁶ Journal télévisé de la TVM du 02 Juillet 2011

b- Le manque d'infrastructure scolaire :

- « *La pénurie d'école représente une incitation supplémentaire à utiliser la main d'œuvre infantile.* »⁸⁷ La pauvreté n'explique pas tout. Souvent, les écoles font défaut, L'éloignement de l'école en milieu rural, les enfants sont obligés de faire une longue marche de quelques heures afin d'arriver à l'école. Les dangers et la fatigue pendant la longue marche n'encouragent pas aussi bien les parents que les enfants à continuer l'école.

Les écoles sont de tellement piètre qualité que l'enfant n'a vraiment pas d'autre solution que de travailler. Les infrastructures scolaires sont de qualité très basse .Elles ne répondent plus à l'attente de la vie moderne car elles datent depuis l'époque coloniale et n'ont connu aucune réhabilitation. C'est d'ailleurs c'est pour cette raison qu'il est normal que par exemple pendant les saisons de pluies, les écoles dans les campagnes sont fermées car même les toits n'existent plus. Mais aussi que les dangers sont inévitables durant cette période d'où les cyclones peuvent causés des pertes inestimables aussi bien humaines que matériels.

Les carences et le coût élevé du système éducatif participent au phénomène du travail des enfants. Les parents sont d'autant plus tentés de mettre l'enfant au travail que l'accès à l'école est difficile.

c- Le manque de personnel enseignant

Le cas habituel dans les zones rurales c'est qu'en arrivant en salle, les classes sont surchargées (faute de salle ou d'enseignant) ou encore les enseignants sont absents et donc les enfants sont obligés de rentrer sans rien appris malgré la longue marche effectuée afin de rejoindre l'école. Les personnels enseignants ne fournissent pas d'une bonne qualification pédagogique, certains d'entre eux n'ont pas suivi aucune formation seulement ils ne sont là que pour combler le manque d'enseignants. La faible rémunération des enseignants aussi diminue leur motivation et engendre une négligence sur la qualité de l'éducation.

3. Le problème sanitaire

Les systèmes de santé sont insuffisants et de grandes parts de la population n'y ont pas accès: Qui tombe malade doit emprunter de l'argent pour payer le traitement.

En conséquence de quoi, toute la famille est obligée de travailler pour rembourser le crédit.

⁸⁷ <http://www.lexpressmada.com>

Chapitre 7 : LES RESULTATS DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants, représente aussi bien des avantages que des inconvénients peu importe le schéma de la pratique du travail des enfants, que ce soit un choix ou une obligation. Ce fléau fait du mal aux enfants et les expose à l'exploitation. Il les prive des possibilités d'obtenir l'éducation et la formation qui leur permettront de se développer.

Les conséquences du travail des enfants, souvent accablantes pour les enfants concernés, sont également ressenties au niveau du développement économique et social sur le plus long terme. Les pays qui ne garantissent pas l'accès universel à l'éducation seront dépourvus de la base de compétences et de savoir requise pour se doter de fondements économiques solides pour l'avenir. Pourtant, vu la réalité et les circonstances, les études effectuées ont montré que non seulement le travail des enfants engendre des conséquences négatives mais aussi des conséquences positives aussi bien envers l'enfant que la nation. Nous allons vérifier cette affirmation dans ce chapitre.

I. Les avantages issus du travail des enfants

1. Les avantages socio-économiques du travail des enfants

a- L'amélioration de la vie quotidienne :

Ainsi comme nous le dit Bénédicte Manier « *le travail des enfants fait partie des stratégies de survie, plus une famille est pauvre, plus chacun de ses membres doit contribuer à gagner sa croute, en argent ou en production alimentaire* ⁸⁸ ».

Le professeur LIETEN Kristoffel considère que si les enfants doivent pouvoir travailler c'est parce que, dans de nombreux pays, le travail est une condition nécessaire à leur survie.

Il n'y a dès lors pas lieu de les pénaliser⁸⁹. La participation des enfants au travail est du au fait que « *l'enfant L'enfant n'a qu'une seule alternative : travailler.* ⁹⁰ »

Le travail permet à l'enfant de survivre face aux difficultés de la vie quotidienne. Le travail est ainsi estimé être une amélioration des conditions de vie de l'enfant. Sans ces petits métiers, les conditions de vie de l'enfant seraient pires. Etant un domestique ou un aide familial,

⁸⁸ Manier(B) « Le travail des enfants dans le monde », Collection repère, 1999

⁸⁹ LIETEN Kristoffel, Table ronde sur le travail des enfants organisée par la Plate-forme Droits de l'enfant dans la Coopération au développement, 4 décembre 2008. (Un rapport de cette Table ronde a été publié dans le *JDJ* n° 281, janvier 2009, p. 10).

⁹⁰ LÉTARD Sandrine et SELVARAJU Usha, *op. cit.*, p. 18.

par exemple, permet à l'enfant d'avoir un toit, de la nourriture et tous les autres petits avantages que pourrait fournir cette activité. L'activité de l'enfant lui donne une occupation qui l'empêchera de devenir un délinquant. Sans cet emploi, il pourrait voler ou faire quelques choses de dangereux. Voici un témoignage d'un enfant surpris de commettre un pickpocket dans un magasin d'un grossiste lorsque les gens se bousculent d'acheter des marchandises. « *Je n'ai pas mangé depuis hier, et c'est pour cette raison que j'ai commis cet acte afin de pouvoir manger quelque chose pour soulager mon ventre vide. Je suis orphelin et je vie avec mes grands parents qui eux non plus n'ont rien mangé et dont l'argent que je vais voler peut nous aider un peu à surmonter à notre problème* » .

b- La contribution à l'économie familiale

« *Le travail des enfants a une fonction économique à ne pas négliger, que leur participation soit invisible comme en ce qui concerne le travail domestique des femmes, ou non* »⁹¹. Il ne fait aucun doute que le travail des enfants apporte une contribution importante à l'économie familiale car il permet d'améliorer le revenu du ménage. En étant actif, l'enfant aide ses parents avec ce qu'il gagne et contribue à l'amélioration du revenu familial. Prenons encore l'exemple des enfants qui travaillent comme domestiques, ces enfants là versent aux parents leurs salaires afin de les aider parce que l'argent qu'ils gagnent, ils n'ont pas besoin grâce aux priviléges que leurs patrons les offrent (vêtements, nourritures...).

Une fille de 17ans qui a déjà débuté de travailler comme domestique dans une même famille pendant 4ans témoigne « *Je verse en totalité chez mes parents mon salaire, d'ailleurs je n'en ai pas besoin contrairement à eux et mes petits frères et sœurs, car ici je ne manque de rien parce que mon patron ne me prive de rien. Je suis fière de pouvoir les aider* ».

2. Les avantages personnels pour l'enfant

a- La préparation à la vie d'adulte :

Il est estimé également que le travail des enfants présente un aspect positif quand on considère leur activité en tant que formation professionnelle. C'est à dire que le métier qu'ils exercent est une sorte de préparation à la profession d'adulte. Ainsi, grâce au travail, l'enfant acquiert des connaissances, des aptitudes nouvelles, mais surtout des savoirs faire. « *Le travail précoce n'est pas toujours considéré comme un échec social : il peut au contraire être valorisé comme un processus de socialisation et une voie d'avenir.*⁹² »

⁹¹ Manier(B) »Le travail des enfants dans le monde »Collection repère, 3è éd, 2011,p87

⁹² In Manier(B) »Le travail des enfants dans le monde « Collection repère, 1999.

b- Le développement de la performance:

En regardant ce que l'adulte fait, l'enfant essaie de faire la même chose, ainsi même très jeune, un enfant arrive à concurrencer un adulte.

L'imitation est un apprentissage à court terme qui nécessite juste l'attention et la pratique, car « *c'est en forgeant qu'on devient forgeron* ».

Le travail favorise un esprit créatif et compétitif chez l'enfant.

c- L'intégration dans la société :

L'intégration au travail peut facilement éveiller l'instinct de sociabilité chez l'enfant puisqu'il entretient en permanence des contacts, des relations directes vis-à-vis de son environnement humain.

Les analyses faites par DUBET et MATUCCELLI confirment que : « *La capacité d'intégration ou la capacité individuelle d'intégration est une aptitude qu'on exige de l'individu car d'elle qu'il s'intègre et s'adapte aux conditions sociales*⁹³. »

Le contact avec les grandes personnes peut être plus ou moins bénéfique pour les enfants. A vrai dire, grâce aux discussions permanentes effectuées avec les adultes, l'enfant murie rapidement ainsi son capacité de réflexion connaît une forte croissance car l'enfant est obligé de comprendre ce que l'adulte veut transmettre.

Grace au travail aussi, les enfants se regroupent entre eux plus aisément et entament des relations sereines. Ainsi ces enfants là s'entraident pour récolter un meilleur rendement par l'échange des stratégies de travail. Concernant la relation avec d'autres enfants, ces enfants regroupés s'entraident quand l'un des membres se mêle dans une bagarre par exemple. On peut donc dire que le fait d'appartenir à un groupe constitue une sorte de protection pour l'enfant.

3. Les avantages économiques pour les employeurs et l'Etat

« *Un des arguments avancés contre l'abolition du travail des enfants est le fait que celui-ci, en améliorant la rentabilité des entreprises, contribue à l'industrialisation et donc au développement économique du pays.*⁹⁴ » Pour les entreprises, les salaires bon marché des enfants procurent un bénéfice énorme d'où elles peuvent par la suite augmenter leur production et donc augmenter les salariés qui par la suite va diminuer le taux de chômage. L'avantage pour l'Etat,

⁹³ BEITONE(A)et Al, « Sciences sociales » Paris, Edition SIREY , 2002

⁹⁴ <http://travail des enfants-ue.skyrock.com>

l'impôt qu'une entreprise doit verser est proportionnel au nombre d'employé et à la quantité de production.

Malgré les divers avantages issus du travail des enfants, il est impossible d'ignorer les conséquences négatives de ce phénomène.

II. Les inconvénients du travail des enfants :

Le travail des enfants connaissent d'innombrables effets néfastes aussi bien sur l'enfant lui-même que sur le développement de la nation.

1. Les terribles conséquences pour l'enfant

a- Le non respect des droits de l'enfant :

Le travail des enfants enfreint la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et qui a été ratifiée par Madagascar. Tous les droits fondamentaux de l'enfant que nous avons énumérés dans la première partie de ce mémoire ne sont plus respectés lorsqu'un enfant est soumis au travail. Pourtant la convention des droits de l'enfant, stipule en générale que l'enfant sans discrimination, a le droit d'être respecté, et ce à travers le respect de ses droits. Ce respect de droit de l'enfant concerne aussi bien les parents que l'Etat.

b- La responsabilité précoce :

La conjoncture sociale qui s'impose à l'enfant veut qu'il ait la maturité précoce dans la mesure où sa capacité de prendre en main une charge, qui ne devrait pas être de son ressorts.

Le travail force l'enfant à devenir un adulte responsable de tout ce qu'il fait même si l'enfant est encore loin de l'âge de majorité.

c- L'impact du travail des enfants sur la scolarité :

Etant engagé à travailler, l'enfant n'arrive plus à suivre ses études car toute activité exige une certaine disponibilité. Ainsi que ni leur force physique ni leur force morale (intellectuelle) ne leur permet pas d'assumer une double fonction en même temps, car même un adulte rencontre des difficultés lorsqu'il est dans cette situation. Il serait donc étonnant de voir un enfant qui arrive à combiner travail et étude, il est logique que l'un est délaissé et c'est l'autre qui prime. Dans ce cas, la plupart du temps c'est toujours l'étude qui est mise à l'écart.

Ainsi, à la fin de l'année scolaire, il est rare de voir un enfant travailleur qui réussit donc admis en classe supérieur. Suite à cette tragédie, la plupart des enfants se contentent d'abandonner l'école et donc de consacrer tout leur temps à travailler.

La plupart des enfants travailleurs sont condamnés à l'analphabétisme à vie car ils ne vont pas à l'école.

d- La rupture du lien familial :

Après une longue journée de rude travail, « chacun pour soi »car tout le monde est fatigué, stressé et donc s'énerve pour rien, il est préférable pour l'enfant de rester à l'écart des discussions, impossible de communiquer car les adultes ne s'intéressent qu'à leurs propres problèmes. Et c'est à ce moment que l'enfant fait tout ce qu'il croit être bon pour lui-même si ce n'est pas le cas la plupart du temps d'où l'absence de discussion parents-enfants peut favoriser l'enfant à commettre des délits.

Les petits travailleurs sont la plupart du temps isolés, souvent privés de leur famille, ils souffrent de manques affectifs dont ils risquent de garder des séquelles à vie⁹⁵.

*« Il y a des fois où je ne dors pas à la maison, pourtant, mes parents ne se rendent pas comptes de mon absence».*Témoigne une jeune fille de 15ans.

e- Les problèmes sur la santé physique :

Dans la plupart des activités effectuées par les enfants, les risques d'une détérioration rapide de leur santé sont importants.

Nous allons prendre des exemples des risques encourus par les enfants pendant la réalisation de leur travail.

— L'agriculture est considérée comme l'un des secteurs les plus dangereux : horaires abusifs, aléas du climat, outils tranchants, agressions extérieures (insectes, serpents...). La modernisation de l'agriculture est source de risques supplémentaires avec l'utilisation de plus en plus répandue de produits chimiques toxiques.

— Les lavandières sont souvent atteintes de la bilharziose parce qu'elles passent leur temps à se tremper dans l'eau de rivière.

— Les enfants qui travaillent dans la construction subissent des déformations osseuses en raison du port de charges trop lourdes.

⁹⁵ <http://www.lacaseauxenfants.org>

Les maltraitances physiques pour les domestiques, les enfants qui travaillent comme domestiques risquent d'être abattus par leur patron même en commettant une faute minime ou d'imprudence. Ce genre de correction peut parfois être sévère d'où l'enfant risque de garder des séquelles (cicatrice suite à une frappe à la ceinture). « *Mon patron me frappe très fort avec tout ce qu'il trouve (ceinture, bâton, chaussure...) lorsque je commis une faute, soit que je casse quelque chose (assiette ou vitre) soit que je brûle le repas* ». Témoigne une domestique.

En général, tous les enfants travailleurs subissent des troubles de croissance, ceci par le fait que l'enfant effectue des tâches qui ne sont pas proportionnelles à leur physique. Par conséquent, l'enfant reste très petit et ne grandisse pas normalement. Bien sur que, suite aux fatigues et malnutritions mais aussi aux conditions de travail les différentes maladies surviennent.

f- Les troubles psychologiques :

Le fort stress vécu quotidiennement par les enfants peut mener non seulement à différents problèmes physiques mais également psychologiques. Il se peut aussi que, le fait de travailler crée chez l'enfant un sentiment d'infériorité d'où ce dernier préfère de rester à l'écart des autres enfants surtout ceux qui ne subissent pas les mêmes sorts qu'eux. L'impact psychologique se manifeste également sur leur vision de l'avenir. Dans ce cas, les enfants travailleurs ont la plupart du temps une vision pessimiste de leur avenir, ainsi ils ne croient pas qu'un jour ils vont vivre des moments heureux, loin des problèmes et des manques et où ils vont jouir de leurs droits et vivre heureux comme les autres enfants de leur âge et même quand ils seront grands, ils vont encore vivre dans la misère. Cette trouble psychologique se trouve le plus souvent chez les enfants domestiques qui subissent des insultes et mauvais traitements, isolés, privés de leur famille, ces enfants souffrent de carences affectives dont ils risquent de garder des séquelles à vie.

g- La mise en jeu de leur avenir :

Leur avenir ne sera certainement pas brillant à cause de l'abandon de l'école.

L'éducation est le meilleur moyen de garantir un avenir meilleur car grâce aux diplômes obtenus, il est facile de trouver un bon emploi. La chance de trouver un bon emploi dépend étroitement des capacités. Par contre les enfants travailleurs n'ont pas la chance de jouir de ce privilège car en travaillant, ils ne vont plus à l'école et donc compromettre l'éducation qui est la garantie de leur ascension sociale car l'insertion professionnelle nécessite l'obtention de diplômes.

Dans une société donnée, il est normal de voir un enfant appartenant à une famille vulnérable d'avoir un sombre avenir. « *Le sombre avenir qui s'offre aux groupes vulnérables, particulièrement aux femmes et aux enfants, est encore trop souvent ignoré.*⁹⁶ »

2. De graves conséquences sur le développement économique

Nous estimons que la première conséquence du travail des enfants est de perpétuer le cercle vicieux de la pauvreté. Plus fondamentalement, la mise au travail des enfants à un très jeune âge présente quatre conséquences majeures, qui sont autant de facteurs renforçant les causes à l'origine du phénomène :

- ✓ Elle contribue, ainsi, directement à amplifier le problème du chômage : de nombreux employeurs préférant engager des non-adultes, beaucoup plus facilement "maîtrisables" et largement sous-rémunérés par rapport à des travailleurs plus âgés. Or, le chômage des parents, est un des éléments qui les pousse à faire travailler leurs enfants, après les avoir retirés, le cas échéant, de l'école.
- ✓ Elle concourt au maintien de la pression sur les salaires et à la limitation des revenus pour de larges couches sociales. En ce sens, elle renforce, également, l'état de pauvreté qui en est à l'origine.
- ✓ Elle représente une incitation, pour les plus démunis, au maintien de comportements démographiques natalistes; les enfants apparaissant comme un moyen naturel d'aider à la satisfaction des besoins de la famille. Elle structure, de la sorte, les familles pauvres dans une posture durable de familles nombreuses, qui tendent à se reproduire aussi démunies et aussi procréatrices, de période en période, dans l'attente que la " boucle soit rompue ".
- ✓ Enfin, la mise au travail des enfants maintient un faible niveau de qualification de la force de travail par l'absence de toute formation scolaire ou parascolaire (chez le travailleur-enfant devenu adulte).

Le travail des enfants fragilise les conditions sociales et économiques de chaque nation et de sa population. Ces conditions fragilisées entraînent, quant à elles, des faiblesses au niveau du système éducatif et au niveau de la santé des enfants, qui seront les futurs citoyens adultes de chaque pays. Et quand le système éducatif est inadapté, le problème de travail des enfants s'aggrave encore plus.

⁹⁶ A porté de main .Un avenir pour les enfants d'Afrique (Rapports des Nations Unies pour l'enfance 1985.Ed Library of Congress Card Number 85-51716.p 2

3. Souhaits des parents ou tuteurs des enfants

Si les parents sont conscients des dangers et des risques du travail effectué par leurs progénitures, mais aussi des conséquences néfastes sur l'insertion socioéconomique de leurs enfants, ils ne voient pas d'autres solutions. Les familles ont besoin de cet argent et il n'existe aucune autre possibilité d'emploi.

La plupart des parents souhaitent que leurs enfants aillent à l'école et les aident tout simplement dans les tâches ménagères mais ne pas consacrer tout ou une grande partie de leur temps à travailler pour financer leur famille.

Malgré la situation précaire des petits travailleurs, l'Etat essaie de fermer les yeux sur la situation et n'applique pas la loi en vigueur concernant l'interdiction de cette pratique .Par conséquent la plupart des employeurs, afin d'éviter de donner une rémunération élevée aux adultes font appel aux enfants. Mais à part ces deux acteurs, les parents aussi jouent un grand rôle dans la prolifération de ce fléau.

Mis à contribution pour compenser les revenus des ménages en difficulté, ces enfants ne peuvent se consacrer à l'épanouissement de leur capacité physique et intellectuelle. Ainsi, que le travail des enfants prive l'enfant de la jouissance de ses droits fondamentaux, comme le droit à l'éducation, à la santé mais aussi le droit au jeu .En générale, la pauvreté que soit de l'Etat ou du ménage prive l'enfant d'étudier et d'avoir un meilleur soin. L'impossibilité d'étudier met un obstacle non seulement à l'avenir de l'enfant mais aussi à celui de la nation toute entière, ces enfants une fois adultes, seront incapables de faire face à l'exigence du marché du travail due au manque de qualification.

PARTIE III : ANALYSE ET SUGGESTIONS CONCERNANT LE TRAVAIL DES ENFANTS

Nous venons de voir dans la partie précédente les résultats de l'enquête comprenant la présentation des enfants travailleurs, les origines de ce fléau aussi bien le choix par la société d'adopter la main d'œuvre infantile que l'obligation des enfants à travailler et les effets engendrés par le travail des enfants.

Le travail des enfants constitue une question préoccupante et la lutte contre ce fléau concerne de nombreuses entités.

Pour ce faire, nous allons consacrer cette troisième partie en premier lieu à établir l'analyse autour du phénomène en question en second lieu par les différentes actions effectuées au niveau mondial et national pour mener à bien une lutte contre ce fléau et avant de clôturer définitivement cette étude, nous apporterons des propositions de solutions afin d'avoir un monde où chaque personne jouit proprement de ses droit et devoir.

Chapitre 8 : Analyse autour du travail des enfants

I. La forte domination de la pauvreté

Nous entendons souvent par les organismes internationaux et les ONG que « *le travail des enfants doit être aboli* ». Ainsi, les normes internationales du travail reflètent toutes cette ambition. Pourtant l'élimination ne peut intervenir du jour au lendemain parce que le travail des enfants constitue un des nombreux aspects de la pauvreté et du sous développement. Ainsi donc, retirer complètement les enfants du marché du travail n'est pas la meilleure des solutions. Ces enfants pourraient en effet se retrouver dans des situations encore pires et les familles pourraient devenir encore plus pauvres.

Par conséquent donc, l'élimination totale du travail des enfants est une utopie à long terme vue la situation actuelle, et qu'empêcher un enfant de participer à sa survie et celle de sa famille serait contre-productif.

Il est donc indispensable de fixer des priorités, l'objectif devant être dans un premier temps pour les politiques nationales de réduire les cas les plus urgents, c'est à dire ceux qui font entrer en jeu des activités particulièrement dangereuses ou dégradantes. Par contre les travaux qualifiés par le BIT d'acceptables ne doivent pas être mis en cause.

II. Le travail digne peut être un élément judicieux de l'éducation de l'enfant

Le travail est une réalité vécue pour des millions de filles et de garçons. Le travail des enfants ne relève pas de l'exploitation par définition. Les filles et les garçons apportent leur part. En contribuant aux activités ménagères, ils apprennent par exemple à gérer une maison; en travaillant dans l'exploitation familiale, ils acquièrent les diverses techniques artisanales ou agricoles. À travers leur concours et leur travail, les jeunes apprennent des valeurs sociales importantes, comme par exemple le travail en équipe et l'engagement social. Le travail peut être un moyen d'épanouissement personnel et satisfaire des besoins matériels et sociaux. A condition que le travail qu'ils reprennent soit adapté à leur âge et leurs capacités, les enfants renforcent la confiance qu'ils ont en eux et apprennent à contribuer ensemble au développement de leur communauté.

III. L'évaluation des possibilités autres que le travail :

La première question qu'il convient de se poser dans toute discussion de la politique relative à la main-d'œuvre enfantine est la suivante : que vont faire les enfants s'ils ne travaillent pas ? L'image mentale que l'on se fait volontiers d'enfants occupés à étudier et à jouer tient de l'utopie. Ces clichés sont trompeurs.

Il faut se demander si les mesures destinées à mettre fin au travail des enfants auront aussi pour effet de supprimer le besoin qu'a la famille du revenu apporté par l'enfant. Beaucoup de mesures très prisées par le public visent à retirer les enfants de certains types d'occupation, mais si ces mesures ne cherchent pas à comprendre pourquoi les enfants travaillent, les attaques contre un certain type d'emploi ou une industrie particulière ne serviront qu'à pousser les enfants vers des activités susceptibles d'être encore moins préférables, compte tenu des options qui sont les leurs en matière d'emploi.

Des anecdotes à foison nous rappellent le cas d'enfants qui ont dû quitter leur emploi dans le secteur de la confection de vêtements sous l'effet de la pression internationale, mais qui se sont retrouvés dans des carrières ou dans le circuit de la prostitution. En outre, si elles privent les enfants de certains débouchés, ces mesures politiques ont l'effet pervers de pousser un plus grand nombre d'entre eux à travailler, étant donné que beaucoup d'enfants doivent participer au financement de l'éducation de leurs frères et sœurs. Nous n'avons aucune idée de l'ampleur de ce phénomène. Dès lors, nous devons soigneusement examiner si nos actions éliminent le besoin qu'ont les enfants de travailler, ou si elles les poussent, sans le vouloir, vers des activités encore moins désirables et encore plus dangereuses.

Si une politique réussit à empêcher les enfants de travailler, que vont faire les enfants qui ne travailleront pas ? Ceux qui plaident la cause des enfants ont bon espoir, la plupart du temps, qu'ils iront à l'école. Toutefois, les enfants qui travaillent vivent souvent dans des endroits où l'infrastructure scolaire est de piètre qualité. En général dans les pays pauvres surtout dans les milieux ruraux les écoles primaires n'ont pas de matériel pédagogique dont ont besoin les enseignants, en plus ces écoles ne sont pas équipées en sanitaires et les enseignants sont absents la plupart du temps alors qu'ils sont censés enseigner. Et si tous les enfants en âge d'aller à l'école vont tous étudier, serait-il possible que les infrastructures scolaires sont suffisantes pour accueillir tous ces enfants ? Autrement dit, avant de prendre des mesures pour retirer les enfants du monde du travail, nous devons nous assurer qu'ils ont quelque chose d'autre à faire.

Il peut être en effet très dangereux de réfléchir à la question du travail des enfants en dehors du contexte de la pauvreté qui est précisément à l'origine de ce phénomène. S'attaquer à la main-d'œuvre enfantine en limitant les possibilités d'emploi offertes aux enfants, c'est tout simplement risquer de punir les plus démunis pour le crime d'être pauvre.

Chapitre 9 : LES NIVEAUX D'INTERVENTION POLITIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Différents acteurs sont pressés concernant la situation des enfants face au travail. Des efforts ont été menés il y a déjà des années afin de contrôler la situation. Cette volonté est ressentie au niveau international d'où grâce aux différents organismes existants ,la communauté internationale finance et aide les pays à soulager la prolifération du fléau ,un grand défi a été instauré sur la réduction du travail des enfants d'ici 2016.Si pour mener une lutte efficace, chaque Etat aussi a son rôle ,à Madagascar, des campagnes et des lois ont été lancées dans le but de trouver des solutions et dans ce cas ,l'Etat Malgache à part les aides internationales, entame une étroite collaboration avec des particuliers comme les ONG .

I. Au niveau international

1. Chronologie de la lutte contre le travail des enfants dans le monde⁹⁷

XVIe siècle

- 1575, Hongrie : Interdiction du travail des enfants dans les mines.

XIXe siècle

- 1801, Royaume-Uni : Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans.
- 1802, Royaume-Uni : *Factory Act (Health and Morals of Apprentices Act)* réglementant le temps de travail, le travail de nuit et les conditions de travail des enfants.
- 1819, Royaume-Uni : Le travail des enfants de moins de 9 ans est interdit.
- 1833 : 29 août, Royaume-Uni : *Factory Act* portant à 48 heures hebdomadaires et 9 à 11 heures quotidiennes leur temps de travail.
- 1840, France : Le sénateur Charles Dupin publie *Du travail des enfants qu'emploient les ateliers, les usines et les manufactures* ; Louis René Villermé publie le *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*.
- 1841 : 21 mars, France : Adoption de la *loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers*, donnant un âge minimum (8 ans si plus de 20 employés) et limitant le travail de nuit et le dimanche.

⁹⁷ Source :<http://fr.wikipedia.org>

- 1842 : 10 août, Royaume-Uni : Une loi proposée par Lord Ashley interdit le travail des enfants de moins de 10 ans dans les mines.
- 1844, Royaume-Uni : *Factory Act* portant à 6 heures et demies le temps de travail quotidien des 8-13 ans.
- 1847 : 8 juin, Royaume-Uni : Loi limitant à 10 heures la journée de travail des 13-18 ans.
- 1851, France : Loi limitant la durée du travail : 8 heures avant 14 ans, 12 heures de 14 à 16 ans.
- 1853 : 16 mai, Prusse : Code du travail des enfants portant l'âge minimum à 10 ans, pour 6 heures maximum et accordant trois heures pour l'école.
- 1867, France : Jules Simon publie *L'Ouvrier de huit ans*
- 1874 : 19 mai, France : Loi *sur le travail des enfants et filles mineures dans l'industrie*, limitant l'emploi avant 12 ans.
- 1877, Suisse : L'âge minimum est porté à 14 ans, le travail de nuit interdit pour les femmes et les moins de 18 ans, le nombre d'heures maximum décroît.
- 1878, Royaume-Uni : *Factory Act* portant à 10 ans l'âge minimum ; les enfants de 10 à 14 ans ne peuvent travailler qu'une demi-journée.
- 1891, Royaume-Uni : *Factory Act* portant à 11 ans l'âge minimum.
- 1893, France : La durée maximum de travail est ramenée à 10 heures quotidiennes à 13 ans, à 60 heures hebdomadaires entre 16 et 18 ans, et un certificat d'aptitude est nécessaire.

XXe siècle

- 1904, États-Unis : Formation du *National Child Labor Committee*
- 1918, États-Unis : La décision de la cour suprême *Hammer v. Dagenhart* annule la loi *Keating-Owen Act* de 1916 prohibant le commerce inter-états de produits manufacturés par des enfants.

2. L’OIT et la volonté de lutter contre le travail des enfants

En matière de lutte contre le travail des enfants, une organisation a eu un rôle prépondérant depuis sa création : il s'agit de l'Organisation internationale du Travail (OIT). « *L'élimination du travail des enfants est une partie importante de l'Agenda du Travail Décent de l'OIT*⁹⁸ ».

La création de l'OIT est l'aboutissement de tout un mouvement d'idées en faveur d'une réglementation internationale du travail qui a pris naissance dès la première moitié du

⁹⁸ <http://www.ilo.org>

19^{ème} siècle, mais qui ne s'est réellement affirmée qu'au début du 20^{ème}. L'argument invoqué est celui de la concurrence internationale, parfaitement résumé dans le préambule de la Constitution de l'OIT : « Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays » ; mais à l'issue de la première guerre mondiale, cette idée de justice sociale est surtout envisagée du point de vue de sa contribution à la préservation de la paix . Ainsi, le préambule de la Constitution de l'OIT souligne-t-il dès sa première phrase, qu' « une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. »

- Historique de l'OIT⁹⁹

Instituée en 1919 par le traité de Versailles, l'Organisation internationale du travail (OIT) a donc pour objectif essentiel de promouvoir la justice sociale, et par-là même, de contribuer à la paix mondiale. Fondée sur le principe du tripartisme, elle réunit des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Son action s'inscrit dans la poursuite d'un idéal humaniste fondé sur le respect des droits de l'homme et sur la dignité des conditions de vie et de travail. Dans cette perspective, elle élabore des normes internationales qui portent sur tous les aspects du travail et qui ont vocation à guider les politiques sociales des Etats membres. Contenues dans les conventions et recommandations, ces normes constituent un ensemble qui est souvent désigné par le terme de Code international du travail. Jusqu'à l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale, l'OIT était la seule organisation internationale active dans le domaine social. Cependant, après la fin de celle-ci, ses activités ont pratiquement cessé en matière d'élaboration et de contrôle des normes, ainsi que d'action sur le terrain. Mais un intense travail de réflexion, qui a été poursuivi, a notamment abouti à l'adoption de la Déclaration de Philadelphie, en 1944, concernant les buts et objectifs de l'OIT. Peu de temps après la création des Nations Unies, en 1945, l'OIT devint la première des institutions spécialisées, en 1946. Mais, peu à peu, avec la création d'autres institutions spécialisées et la chute du mur de Berlin en 1989 et le rôle de plus en plus envahissant des Nations Unies, l'OIT a vu s'affaiblir son rôle de « pilier social » des organisations internationales.

⁹⁹ Source :<http://www.ilo.org>

- Les conventions de l'OIT sur le travail des enfants¹⁰⁰

1919: La première Conférence internationale du Travail adopte une convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie).

1930: Adoption de la première convention (n° 29) sur le travail forcé.

1973: Adoption de la convention (n° 138) sur l'âge minimum. (15ans)

En ce qui concerne cette convention, elle incite à établir un seul âge minimum, mais permet aux États en développement de fixer, dans un premier temps, différents âges minimum en fonction du niveau de développement du pays et du travail en question¹⁰¹.

1992: L'OIT établit le Programme international sur l'élimination du travail des enfants (IPEC). Parmi les initiatives prises, on peut citer les suivantes: études d'évaluation, renforcement des capacités, réformes juridiques, sensibilisation et mobilisation sociale, prévention, retrait des enfants des travaux dangereux et réadaptation, et la création de solutions de rechange pour les familles des enfants qui travaillent.

1996: Déclaration et plan d'action de Stockholm: Élaboration du principe selon lequel un crime commis contre un enfant dans un lieu donné est un crime dans n'importe quel lieu. L'OIT codifie ce principe dans une norme internationale en mettant au point une convention trois ans plus tard qui définit le rôle des mesures d'exécution et des sanctions.

1998: Adoption de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: Liberté syndicale, abolition du travail forcé, fin de la discrimination sur le lieu de travail, et élimination du travail des enfants. Tous les États Membres de l'OIT s'engagent à respecter et à promouvoir ces principes.

1999: Adoption de la convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. L'attention du monde est axée sur la nécessité d'entreprendre une action immédiate pour éradiquer les formes de travail des enfants qui sont dangereuses et nocives pour le bien-être physique, mental ou moral des enfants. Elle est ratifiée par 3 États Membres de l'OIT sur 4.

2002: L'OIT établit le 12 juin en tant que Journée mondiale contre le travail des enfants. Plus de 80 pays reçoivent l'appui de l'OIT pour formuler leurs propres programmes de lutte contre le travail des enfants.

2004: La première étude économique sur les coûts et les avantages de l'élimination du travail des enfants à l'échelle mondiale indique que les avantages représenteront, selon les estimations, 5,1 trillions de dollars des Etats-Unis.

¹⁰⁰ Source :<http://fr.wikipedia.org>

¹⁰¹ LÉTARD Sandrine et SELVARAJU Usha, *op. cit.*, p. 12.

- La particularité de l’OIT¹⁰²

L’OIT est d’abord caractérisée par son tripartisme, puisque à la différence des autres organisations internationales publiques, elle comprend, non seulement des représentants des gouvernements, mais aussi des représentants des travailleurs et des employeurs. Le tripartisme est le « titre de gloire » de l’OIT, puisqu’il permet aux représentants des travailleurs et des employeurs de participer, sur un pied d’égalité avec ceux des gouvernements, aux discussions et aux décisions de l’Organisation. La proportion retenue pour la plupart des organes délibérants, et en particulier pour la Conférence et pour le Conseil d’administration, est de deux représentants des gouvernements pour un représentant des travailleurs et un représentant des employeurs. Son fonctionnement repose sur trois organes essentiels : la Conférence internationale du Travail, une assemblée générale annuelle ; le Conseil d’administration et le Bureau international du Travail.

- Les avantages issus de l’élimination du travail des enfants d’après l’OIT

Une étude de l’OIT a montré pour la première fois que les avantages économiques de l’élimination du travail des enfants seront près de sept fois plus importantes que les coûts. Cela ne comprend pas les avantages sociaux et humains incalculables que comporte l’élimination de cette pratique:

Éliminer le travail des enfants est un élément essentiel de l’objectif de l’OIT intitulé «Un travail décent pour tous». L’OIT considère le travail des enfants non pas comme une question isolée, mais comme faisant partie intégrante des efforts déployés par les pays en faveur du développement économique et social.

3. La mise en place de l’IPEC

Le Programme international pour l’élimination du travail des enfants (IPEC) de l’OIT a été créé en 1992 avec comme objectif global l’élimination progressive du travail des enfants par le biais du renforcement des capacités des pays à s’attaquer au problème et la promotion d’un mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants. L’IPEC est opérationnel dans 88 pays avec un budget annuel consacré aux projets de coopération technique qui dépassait les 61 millions¹⁰³ de dollars pour 2008. L’IPEC est le plus important programme en son genre dans le monde et le plus gros programme opérationnel de l’OIT. Le nombre et le rang des partenaires de l’IPEC se sont également accrus au fil des ans et comprennent maintenant des organisations d’employeurs, travailleurs, représentants gouvernementaux, autres agences internationales, parlementaires, ainsi que des organisations communautaires, ONG, professionnels

¹⁰² <http://www.ilo.org/ipecinfo>
¹⁰³ idem

de la justice, universités, groupes religieux, entreprises privées, médias et, bien sûr, les enfants et leur familles.

L'action de l'IPEC se développe aujourd'hui autour de trois axes thématique principaux : améliorer la conception et la mise en place des PAD (les Programmes Assortis de Délais) dont l'un des points essentiels est d'accroître l'implication des différentes parties prenantes, pouvoirs publics, médecins, représentants des salariés et des entreprises; mettre l'accent sur l'éducation, facteur essentiel de lutte contre le travail des enfants; et enfin développer l'argumentation économique de l'élimination du travail des enfants.

4. L'UNICEF et ses exigences

L'Unicef¹⁰⁴ est l'agence des Nations unies (ONU) consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants. L'organisation a été créée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1946¹⁰⁵ pour venir en aide aux enfants européens dans la période de reconstruction de l'après-guerre ainsi qu'aux enfants de Chine. L'Unicef concentre maintenant ses travaux sur l'élaboration de programmes d'aide à long terme aux enfants du monde entier, en particulier à ceux des pays en voie de développement.

La contribution de l'UNICEF à la situation des enfants se résume dans les 6 exigences suivantes :

- L'élimination immédiate de l'emploi des enfants à des tâches dangereuses.
- L'organisation d'un enseignement gratuit et obligatoire.
- L'élargissement de la protection légale des enfants.
- L'enregistrement de tous les enfants à leur naissance (*de manière à pouvoir déterminer leur âge sans fraude possible*).
- Une collecte et un contrôle adéquats des données (*de manière à connaître avec exactitude l'ampleur du travail des enfants*)
- L'établissement de codes de conduite.

5. La participation de la FAO dans la diminution du travail des enfants dans l'agriculture

La FAO¹⁰⁶ fut créée lors d'une conférence convoquée par le président américain Franklin D. Roosevelt en mai 1943¹⁰⁷. La FAO a pour fonctions de rassembler, d'analyser et de diffuser les

¹⁰⁴ Fonds des Nations unies pour l'enfance

¹⁰⁵ <http://www.unicef.org>

¹⁰⁶ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture en anglais, Food and Agriculture Organization

¹⁰⁷ <http://www.fao.org>

informations relatives à la nutrition, l'alimentation et l'agriculture. La FAO compte actuellement 171 Etats membres.

La FAO dans la réalisation de ses activités possède des objectifs dont :

- L'objectif général est d'éradiquer la faim dans le monde.
- Et les objectifs spécifiques sont d'élèver le niveau de nutrition et les conditions de vie des populations, d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles.

Concernant la participation de la FAO dans la lutte contre le travail des enfants, la FAO reconnaît que les causes du travail des enfants dans le secteur de l'agriculture trouvent leurs racines dans la pauvreté et que générer des sources alternatives de revenus pour les ménages ruraux est crucial pour réduire le besoin qu'ont les enfants de travailler. La majorité du travail qu'effectue la FAO a un effet indirect sur le travail des enfants. La FAO réduit la nécessité qu'ont les enfants à travailler dans l'agriculture. Cela se fait à travers la diversification des moyens de subsistance, le développement d'entreprise et de l'agro-industrie, les accès améliorés à certaines terres et d'autres atouts des moyens de subsistance spécialement pour les sans-terre-, les programmes de génération emploi, l'amélioration de la productivité du travail, les rémunérations des adultes, et la participation renforcée des petits cultivateurs et travailleurs non seulement dans l'économie de marché mais également l'élaboration de politiques.

La FAO aide les gouvernements membres à reconnaître les différents besoins et contraintes auxquels garçons et filles sont confrontés et les aide d'autre part à éliminer les pires formes de travail que les enfants rencontrent dans le secteur de l'agriculture. Cela se fait à travers les politiques et une assistance technique, l'information, la recherche et de bonnes méthodes liées à l'emploi rural et au travail décent. La FAO aide à diminuer le travail des enfants et améliorer la santé, la sécurité et le bien-être dans les limites de chaînes de certaines valeurs à travers la promotion de Bonnes Pratiques Agricoles.

6. La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE)

La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant est une convention adoptée par des pays africains dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elle a été adoptée lors de la 26^e conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en juillet 1990. Elle est entrée en vigueur le 29 novembre 1999¹⁰⁸, après avoir reçu la

¹⁰⁸ <http://www.wikipedia.com>

ratification de 15 États, conformément à son article 47. Elle s'inspire de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et sur la Déclaration sur les droits et le bien-être de l'enfant africain, adopté par l'OUA en juillet 1979, ainsi que de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine. Si certains de droits déclinés dans cette charte sont identiques à ceux de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, la plupart sont interprétés dans le contexte africain.

Voici quelques articles clé de ladite charte qui protègent l'enfant contre l'exploitation au travail :

-Aux termes de l'article 15.1 de la charte l'enfant doit être protégé contre toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber son éducation ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social. Adoptée en juillet 1990 et entrée en vigueur le 29 novembre 1999.

-Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 15 obligation est faite à tous les Etats parties de prévoir des pénalités appropriées ou autres sanctions pour garantir l'application effective des prescriptions de l'alinéa 1 de l'article 15.

Concernant notre pays face à cette charte, Madagascar l'a ratifié le 27 Février 1992¹⁰⁹

II. L'Etat Malgache et la lutte contre le travail des enfants

« *La gravité de la situation des enfants influencera le développement socio-économique du pays si aucune disposition ne sera entreprise.¹¹⁰* », c'est pour cette raison que l'Etat Malgache a priorisé la lutte contre le travail des enfants qui n'est autre que le frein au développement.

1. Les mesures d'ordre législatif

En 2000 et en 2001, Madagascar a ratifié la Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum et la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail.

Dans le cadre de l'application de la Convention de l'OIT relatives au travail des enfants, une réforme a été réalisée par l'adoption de la loi 2003-044 du 28 juillet 2004 portant nouveau Code du Travail a été adoptée, abrogeant la loi n° 94-029 du 25 Août 1995. Les articles 100 à 103 énoncent les dispositions nouvelles sur le travail des enfants.

¹⁰⁹ <http://www.wikipedia.org>

¹¹⁰ <http://www.lexpressmada.com>

2. Les mesures réglementaires et administratives

Par décret n° 2004-985 du 12 Octobre 2004, il a été mis en place un Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants ou CNLTE.

De même l'Arrêté 13520/2007 du 17 Août 2007 a créé l'Observatoire Régional du Travail des Enfants (ORTE) au sein de chaque Comité Régional de Lutte contre le Travail des Enfants (CRLTE).

En 2001, suite à la ratification de la Convention 182, un Groupe de Travail Interdisciplinaire de Coordination ou GTIC, composé d'experts techniques provenant de différents Ministères, a été mis en place pour donner suite à la lutte contre les pires formes du travail des enfants.

Madagascar s'est doté depuis 2004 d'un Plan National d'Action de Lutte Contre le Travail des Enfants(PNALTE)¹¹¹pour une période de 15 ans (2004-2019) avec un organe de pilotage au niveau national qui est le Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants ou CNLTE.

Le Projet BIT/IPEC a justement réalisé les objectifs et les résultats attendus du plan national d'action pour la période 2004-2009 en œuvrant surtout dans les domaines de lutte contre les pires formes du travail des enfants à Madagascar

En 2004, le GTIC¹¹² a fait des consultations régionales qui ont abouti à l'élaboration du Plan national d'action contre le travail des enfants (PNALTE). Le Plan s'étale sur 15 ans. Les interventions prévues sont établies en articulation avec les autres programmes contribuant à la réduction de la pauvreté. Les résultats attendus sont étroitement liés et interdépendants de l'atteinte des objectifs de la politique d'éducation et de protection sociale.

Le PNALTE fournit les orientations stratégiques, le cadre de mise en œuvre et de suivi, ainsi que les perspectives de financement du programme national pour:

- prévenir prioritairement la pratique des PFTE par les enfants
- soustraire et réinsérer ceux qui sont déjà engagés dans ces activités et
- protéger tous les enfants travailleurs au dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi contre l'exploitation et le travail dangereux.

¹¹¹ Rapport périodique de Madagascar sur l'application de la Convention relative aux Droits de l'enfant (Année 2003-2008)
¹¹² idem

Les axes stratégiques du PNALTE sont :

- Le renforcement et mise en application du cadre légal et juridique
- La création d'opportunités de formation, éducation et assistance aux victimes
- L'amélioration des revenus du ménage
- La sensibilisation

La phase I (2004-2008) a couvert le renforcement et l'établissement d'un cadre juridique et réglementaire à tous les niveaux, l'élaboration d'un programme national de formation et d'éducation pour les PFTE et le lancement de la première vague des programmes d'action dans les régions ciblées.

Les phases II (2009-2013) et III (2013-2017) auront trait à l'extension des actions entreprises, aussi bien en termes de population cible que de zones d'intervention et de consolidation des acquis. L'objectif est de réduire de manière significative le taux d'incidence des PFTE.

Au début de l'année 2004, le Ministère chargé du travail a créé un Service de la Promotion des Droits Fondamentaux et une division spéciale pour la Prévention, Abolition et Contrôle du Travail des Enfants, en abrégé PACTE, pour s'attaquer aux problèmes du travail des enfants.

3. Les activités de sensibilisation, effectués par l'Etat en collaboration avec les Organismes

Dans le cadre des activités de sensibilisation pour la réduction du travail des enfants, le Ministère du travail, en partenariat avec IPEC/BIT, a produit de différents outils de sensibilisation

- des spots radiotélévisés
- des autocollants
- des dépliants
- des manuels d'information à l'usage des Chefs des régions sur le rôle des régions dans la lutte contre le travail des enfants
- une compilation des textes pour les parlementaires et les intervenants dans les programmes d'action.

Le CNLTE et la PACTE, appuyé par BIT/IPEC, ont mené des activités de plaidoyer auprès des décideurs et des autorités locales, de communication et de sensibilisation des autorités nationales et régionales, des opérateurs économiques et des

organisations de la société civile, en particulier à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre le Travail des Enfants.(Tous les 12Juin)¹¹³

En 2005¹¹⁴, le Premier ministre et des représentants parlementaires ont participé à la campagne contre le travail des enfants, en tant qu'acteurs dans un spot télévisé, faisant apparaître l'usage du « carton rouge » «Stop au travail des enfants».

En 2007, ce clip a été réactualisé en regroupant les différents artistes nationaux.

La Fédération Malagasy de Football a également pris part à la campagne à travers la pose des panneaux «Carton Rouge au Travail des Enfants» lors des grands matchs tant dans la capitale que dans quelques régions.

Chaque année, des milliers de Teeshirts portant le message stop au travail des enfants ont été également produits et distribués.

Pour l'année 2011, durant le mois de Juin¹¹⁵, la femme du président de la HAT¹¹⁶ a effectué un spot télévisé qui a été diffusé sur la télévision nationale(TVM)afin de sensibiliser la population sur l'interdiction du travail des enfants et le 07 Juillet 2011,elle a mené une conférence à Mahamasina afin de protéger les enfants contre tout abus. Sur ce, elle a été stricte sur les sanctions et peines à ceux qui sont surpris en flagrant délit d'exploiter des enfants.

4. La participation des ONG dans la lutte contre le fléau

Certaines ONG se battent pour offrir aux enfants qui travaillent une certaine protection en leur fournissant de l'information au sujet de leurs droits, ou en leur obtenant de meilleures conditions de santé et de sécurité au travail. D'autres ONG aident les enfants à faire la transition entre le travail et l'école, en créant des foyers pour les accueillir. Ils y sont pris en charge complètement jusqu'au moment où ils peuvent devenir autonomes, et on leur offre des soins de santé et une scolarité souple et adaptée à leurs besoins.

Différents ONG ont mis en œuvre un important programme d'éducateurs de rue avec le soutien de l'UNICEF. Ces éducateurs cherchent à nouer des liens de confiance avec les enfants des rues, les aident à résoudre les difficultés auxquelles ces enfants sont confrontés et les incitent à fréquenter une école.

¹¹³ <http://www.lexpressmada.com>

¹¹⁴ <http://www.zinfos974.com>

¹¹⁵ mois des enfants et célébration de la lutte contre le travail des enfants

¹¹⁶ Haute Autorité de la Transition

En ce qui concerne notre terrain d'enquête (la ville d'Ambositra), pas mal d'association contribue à lutter contre ce fléau. A ce titre l'Akany Fanantenana qui se situe en pleine centre ville (dans le Fokontany d'Iajaky) vient de fêter ses 15années d'existence en 2010 .L'Akany a vu le jour dans les années 94 dans le but d'aider les enfants les plus démunis et de retirer les enfants mineurs du marché du travail. Depuis 1994, ils sont 250 élèves à fréquenter l'Akany Fanantenana.

Pour les élèves qui bénéficient de l'assistance de l'Akany, les priviléges sont multiples : enseignement gratuit, effets scolaires gratuits en début d'année scolaire. Des goûters sont servis trois fois par semaine et des repas de réjouissance durant les fêtes de Noël, de Pâques et de fin d'année. Des parents ont déclaré que sans l'appui de l'Akany Fanantenana, ils n'auraient pas pu subvenir aux besoins de scolarité de leurs enfants.

5. Les peines ou autres sanctions appropriées

La loi n° 2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du Travail punit, en son article 261, d'une amende de 1 Million Ariary à 3 Millions Ariary et d'un emprisonnement de un an à trois ans ou de l'une de ces deux peines seulement, les auteurs d'infractions aux articles 100, 101, 102 et 103.

Les amendes ont connu une augmentation de 150 à 200 fois plus et les peines d'emprisonnement de 15 jours à 1 mois sont passées de 1 mois à 3 ans.

6. Mécanismes d'inspection

En 2008¹¹⁷, une formation sur la lutte contre le travail des enfants est programmée par le Ministère chargé du Travail avec l'équipe PACTE, à l'intention des 68 Inspecteurs du travail.

7. Politique nationale ou stratégie

La lutte contre le travail des enfants figure dans l'engagement n° 8 et défi 4 du MAP. Ce qui témoigne de la détermination de l'Etat à s'attaquer à ce fléau.

Les principales composantes de la stratégie du Plan National d'Action de Lutte contre le Travail des Enfants (PNALTE) consistent à éradiquer le travail des enfants en priorisant la lutte contre les pires formes de travail des enfants par la création d'un cadre juridique et d'un

¹¹⁷ Rapport périodique de Madagascar sur l'application de la Convention relative aux Droits de l'enfant (Année 2003-2008)

environnement institutionnel, économique et éducationnel favorable à l'épanouissement de l'enfant et pour le libérer de toutes contraintes de survie.

En outre, le Ministère de la Justice en partenariat avec l'UNICEF, a élaboré en décembre 2007, un Plan d'Action National de la lutte contre la Violence à l'égard des Enfants ou PANVE, incluant l'éradication des pires formes de travail des enfants.

8. Mécanisme de coordination et de surveillance

Madagascar figure parmi les pays africains disposant d'une structure nationale de lutte contre le travail des enfants, dénommée CNLTE.

Ce CNLTE est une structure charnière dans la mise en œuvre du PNALTE. Il est chargé :

- d'assurer la mise en œuvre et le suivi du PNALTE.
- d'orienter et de suivre les activités d'IPEC/BIT à Madagascar.
- de donner son avis sur les textes législatifs et réglementaires en matière de lutte contre le travail des enfants.
- d'appuyer l'élaboration, de valider et de suivre les programmes d'action des sociétés civiles et des ONG sur ces questions.

9. Les actions au niveau régional

Au niveau régional, le décret n° 2005-523 du 09 Août 2005 attribue au CRLTE les missions dévolues au CNLTE au niveau national.

En outre il est chargé de l'exécution de toutes les directives émanant du CNLTE.

La PACTE au sein du Ministère du Travail apporte son appui au CNLTE notamment dans la collecte d'informations sur le travail des enfants et des initiatives destinées à combattre ce fléau et dans la constitution d'une banque de base de données pour assurer le suivi sur l'évolution du travail des enfants dans le pays.

Au niveau régional, l'ORTE est chargée de l'exécution des missions de la PACTE dans l'appui du CRLTE.

Difficultés rencontrées

La mise en place des structures régionales a connu des retards à cause de manque des structures appropriées au sein de services régionaux du travail et d'insuffisances en nombre des Inspecteurs du Travail spécialisés dans la lutte contre le travail des enfants. La systématisation de la collecte des données statistiques est en cours de conception.

L'acceptation sociale, l'indifférence de l'opinion publique et la connivence des parents et des familles constituent des obstacles pour des résultats immédiats et satisfaisants en matière de lutte contre le travail des enfants.

III. Les limites à la lutte contre le travail des enfants

Les lois fixant l'âge minimum d'accès à l'emploi, l'âge de la scolarisation obligatoire, celles qui interdisent l'emploi des enfants dans certaines professions ou activités, celles qui règlementent le travail des enfants lorsqu'il est autorisé, sont utiles et nécessaires parce qu'elles permettent d'établir des normes auxquelles la société doit aspirer et d'en fixer un cadre d'évolution.

Cependant, de telles lois ne peuvent à elles seules avoir un effet significatif favorable sur le bien-être des enfants. D'une part, ces lois sont en pratique très difficilement applicables dans les pays à faibles revenus. Le pouvoir des Etats y est généralement assez faible et les administrations y sont peu efficaces. Les inspections du travail y disposent d'effectifs très réduits qui ne leur permettent même pas de couvrir le secteur formel. D'autre part, il n'est souvent pas souhaitable que les lois soient strictement appliquées parce qu'elles peuvent être à l'origine d'effets pervers. La législation du travail peut, par exemple, acculer les enfants à travailler clandestinement dans les secteurs les moins visibles et les plus dangereux.

Enfin, rappelons que les interventions législatives peuvent a priori se justifier par la nécessité d'«encadrer» le comportement des parents pas ou peu altruistes, mais qu'elles risquent dans ce cas aussi d'avoir des effets pervers. Pour toutes ces raisons, les interventions qui se traduisent par une modification volontaire du comportement des parents ou des employeurs nous semblent préférables aux interventions contraignantes.

Chapitre 10 : SUGGESTIONS POUR AMELIORER LA SITUATION DES ENFANTS

Les interventions destinées à réduire le travail des enfants peuvent chercher à agir soit sur les ménages, soit sur les employeurs. Ce dernier cas est assez rare .Pourtant, des mesures sont envisageables. La mise à disposition de technologies plus efficaces et qui réclame l'emploi de travailleurs plus qualifiés en est un bon exemple. Ce type de mesure peut se traduire à la fois par une diminution de la demande des mains-d'œuvre infantiles puisque ces derniers ne sont plus assez productifs et donc la rémunération des parents et le rendement espéré de l'éducation augmentent.

Voici une liste de mesures qui pourraient et devraient être prises :

I. Pour l'Etat

1. Ne pas nier le problème

La première chose à faire est de reconnaître les dimensions du problème; trop de pays sont encore prêts à fermer les yeux sur le travail des enfants. La recherche sur l'importance du phénomène est un grand point de départ.

2. Au niveau économique

a- Lutter contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est importante dans la lutte contre le travail des enfants. Un pays pauvre ne pourra pas satisfaire les conditions requises pour surmonter à une lutte efficace contre le travail des enfants.

b- Stopper le commerce des produits issus du travail des enfants

Il faut que le gouvernement prenne des mesures pour stopper le commerce des produits fabriqués par des enfants. Cela implique de promouvoir des labels garantissant que le produit n'a pas été fabriqué par des enfants. Il faut faire pression sur les entreprises pour qu'elles fassent en sorte que leur production ne recoure à aucun stade de la main d'œuvre enfantine et qu'elles adoptent et fassent appliquer des codes de conduite internes par lesquels elles s'engagent à ne pas permettre les violations des droits. Mettre en avant auprès des consommateurs de tous les pays des produits fabriqués sans exploiter de main d'œuvre enfantine et les entreprises qui soutiennent les droits de l'enfant et fournissent des emplois décents aux adultes.

c- Proposer une alternative aux familles

Proposer une alternative aux familles consiste en général à leur permettre de trouver de nouvelles sources de revenu. L'octroi d'un crédit à un ménage qui n'y a pas accès peut parfois

suffire. En effet, pour être réellement efficaces, les actions ciblées sur le travail des enfants doivent résituer celui-ci dans le contexte familial et proposer des alternatives aux familles.

3. Au niveau social

a- Créer des infrastructures hydrauliques

Dans bon nombre de pays, la collecte de l'eau est une tâche qui incombe principalement aux femmes et aux filles. Les améliorations des infrastructures hydrauliques peuvent donc jouer un rôle décisif dans la réduction des heures de travail des enfants, notamment des filles, et dans l'accroissement du taux de fréquentation scolaire. Un raccordement à un réseau public de distribution d'eau devrait influencer les décisions des parents relatives à la répartition du temps des enfants à double titre. Premièrement, il réduit le coût des achats d'eau par le biais de systèmes privés, ce qui permet d'utiliser les fonds ainsi économisés pour les frais de scolarité. Deuxièmement, il réduit le temps imparti à la collecte de l'eau et, partant, diminue le coût d'opportunité du temps des enfants.

b- Favoriser l'enseignement

- Encourager la scolarisation

Les enfants doivent apprendre à lire et à écrire. Ils ont besoin de compétences sociales et d'autres aptitudes que seuls l'école et un milieu social qui ne les exploite pas peuvent leur fournir.

Une politique d'allocations scolaires est une incitation directe pour les parents à scolariser leurs enfants (et, donc à les retirer, au moins partiellement, du marché du travail)

L'enseignement doit être gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge minimum légal pour travailler. La mise en place de la scolarité obligatoire pour tous les enfants et une amélioration des systèmes scolaires publics mettent immédiatement fin à l'exploitation des enfants par le travail. La mise en pratique de la scolarité obligatoire touche tous les enfants, qu'ils travaillent dans le secteur formel ou informel.

- Créer des infrastructures scolaires

Pour que l'éducation devienne une solution au travail des enfants, les écoles doivent être situées près des lieux où ceux-ci vivent. Ceci, dans le but d'éviter les enfants de traverser des kilomètres afin d'arriver à l'école mais et surtout d'alléger les soucis des parents sur la sécurité de leurs enfants.

De toutes les actions destinées à lutter contre le travail des enfants, la plus importante est sans doute que les pouvoirs publics accordent au financement de l'enseignement la priorité qui lui revient, surtout à l'enseignement primaire, d'autant plus que même des pays très pauvres arrivent à réunir des sommes énormes pour des achats militaires en ne laissant que des miettes pour l'école.

- Réduire voir annuler les frais de scolarisation

Chez nous, c'est seulement dans les écoles publiques que les frais de scolarité sont gratuits, par contre les parents doivent encore payer les droits, les uniformes, les fournitures, les livres... de leurs enfants pourtant cette obligation rend impossible l'éducation des enfants, il serait donc nécessaire d'offrir gratuitement aux élèves tous les matériels dont ils ont besoin à l'école pour alléger les charges des parents sur les dépenses de l'éducation

Parallèlement, une loi cadre a formalisé les objectifs du programme Education pour tous et a redéfini les responsabilités des différents niveaux administratifs (Union, états et municipalités).

D'un côté, les frais de scolarisation ont un effet négatif sur la demande d'éducation puisqu'ils en renchérissent le coût. La qualité de l'éducation donnée, ces frais fonctionnent exactement à l'inverse d'une allocation scolaire. D'un autre coté, il est possible d'arguer que ces frais peuvent permettre de financer l'amélioration de la qualité de l'éducation (laquelle aura un effet positif sur la demande d'éducation). Il ne fait cependant guère de doutes que l'effet final sur les ménages les plus pauvres est négatif. Ils ne devraient donc être instaurés que si par ailleurs un programme d'allocation scolaire ciblé sur ces ménages pauvres fait plus que les compenser.

Si cette stratégie de financement peut sembler difficile à mettre en œuvre dans le seul cadre de l'enseignement primaire, elle est en revanche plus envisageable si l'on considère le système éducatif dans sa totalité (par exemple en redistribuant des ressources de l'enseignement supérieur.)

- Améliorer les horaires de classe

Le rôle des horaires de classe est a priori ambigu.

D'un côté, plus ces horaires sont légers, (cas fréquent dans les écoles publics), plus la probabilité que les enfants scolarisés travaillent aussi est élevée. Puisque les enfants profitent des temps libres pour travailler un peu afin de soutenir leur parent.

D'un autre côté, plus les horaires de classe sont lourds et rigides, plus la probabilité que les enfants travailleurs soient scolarisés est faible. C'est le cas où les parents n'envoient pas leurs enfants à l'école puisque ces derniers en y allant ne peuvent plus les aider.

Logiquement donc, il apparaît que la stratégie la plus adéquate consiste à prendre en compte au mieux les différents besoins des enfants, c'est-à-dire à composer un système éducatif flexible. Il s'agit alors de fixer des horaires de classe suffisamment souples et réduits pour permettre au maximum d'enfants de recevoir une éducation de base tout en continuant à aider financièrement leurs parents, mais de proposer aussi des activités éducatives et sportives complémentaires afin que les parents qui font travailler leurs enfants avec eux surtout pour pouvoir les surveiller puissent déléguer cette tâche à l'école.

Elle requiert alors un parfait ciblage des ménages, a priori très difficile à effectuer. Aussi, par précaution, il est sans doute préférable de privilégier l'accès gratuit et universel à l'enseignement primaire.

c- Les effets

L'allocation scolaire a à la fois pour effet de réduire le coût de l'éducation et d'accroître le revenu disponible du ménage. Ces deux effets se traduisent normalement par l'accroissement de la demande d'éducation des ménages.

d- Renforcer la formation professionnelle des instruments décisifs

La formation est un instrument primordial pour donner plus de force aux enfants et pour lutter contre l'exploitation des enfants par le travail. Le droit à la formation est ancré dans la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies. Donner aux enfants du monde au moins une formation de base, c'est l'un des Objectifs du Millénaire à atteindre d'ici 2015.

Créer une nouvelle politique d'enseignement adaptés aux besoins des enfants et des mesures de formation pour les professeurs qui visent à améliorer le système scolaire public et intervient, d'une part, contre la punition physique comme moyen d'éducation et, d'autre part, pour une meilleure formation des professeurs, des salles de classe appropriées et des budgets publics suffisants pour la formation de base.

La formation professionnelle doit s'orienter aux métiers requis dans la région en question et être adaptée aux besoins des enfants et adolescents : Elle doit non seulement fournir une formation générale et transmettre les compétences fondamentales comme lire, écrire et calculer conformément à l'âge et aux capacités de l'enfant mais aussi informer sur les droits de l'enfant. Faire que les enfants plus âgés et les adolescents qui se trouvent déjà sur le marché du travail peuvent non seulement acquérir des compétences de base mais également améliorer leurs compétences artisanales ainsi qu'apprendre à mieux commercialiser leurs produits. Les enfants travailleurs peuvent s'essayer dans d'autres champs d'actions, s'organiser et lutter ensemble pour leurs droits.

e- Renforcer la sensibilisation sur les effets négatifs du travail des enfants

A Madagascar comme dans tant d'autre pays en voie de développement, le travail des enfants est généralement considéré comme une conséquence inéluctable de la pauvreté. Les pesanteurs socioculturelles qui contribuent à banaliser ce phénomène pourtant très grave ont été déjà évoquées. Il faut donc absolument dans un premier temps faire prendre conscience à toute la communauté de l'ampleur et de la gravité du travail des enfants : (autorités administratives, employeurs, syndicats, communautés locales, parents, enfants...). Cette sensibilisation pourrait se faire par voie de presse écrite et de radio. A cet égard, la Radio et la télévision Nationale peuvent être utilisées pour lancer régulièrement les différents messages. Des débats et des conférences peuvent être également organisés. Cependant, pour que ces débats puissent porter réellement il est indispensable qu'ils aient un bon support d'informations fiables sur la question. Ce qui nous amène à la nécessité de disposer d'un bon système de collecte de données.

4. Au niveau juridique

a- Faire respecter la législation du travail

Presque tous les pays ont des lois interdisant le travail des enfants; or, ils sont trop peu nombreux à faire respecter ces lois où à inspecter les lieux de travail où il y a un problème de travail des enfants. Il faut que ceux qui tirent profit de l'exploitation des enfants assument toutes les conséquences de leurs actes. De plus, il faut améliorer la législation nationale puisque le code du travail exclut de son champ d'application les activités dans lesquelles se trouvent le plus d'enfants (exploitations agricoles familiales, petits ateliers, services domestiques...). La protection assurée par la loi se limite en effet au secteur structuré.

Article 102« Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de quinze (15) ans sans l'autorisation de l'Inspecteur du Travail,... ».

b- Renforcer la collaboration avec les associations et ONG

Les Inspecteurs du travail chargé de faire respecter la législation sur le travail des enfants ne sont toujours pas habilités à se présenter au domicile des particuliers ou dans les entreprises familiales. Le propos n'est pas d'essayer d'étendre systématiquement le système d'inspection au secteur informel mais d'améliorer l'efficacité de son action de prévention en y associant les associations venant en aide aux enfants et à leur famille. Ces organisations disposent d'atouts réels pour concevoir de programmes de protection visant les enfants : elles sont plus proches des enfants que les services d'inspection et jouissent très généralement de la confiance des

communautés. Il est ainsi important que les inspections du travail établissent et maintiennent avec ces associations des relations dynamiques de collaboration aussi bien dans les échanges d'information que dans le contrôle sur les lieux de travail des conditions de travail.

c- Intensifier les moyens humains et matériels

Un autre moyen d'assurer une meilleure application de la législation existante est de doter les services d'inspection de moyens humains et matériels suffisants. Les inspecteurs du travail sont si peu nombreux qu'ils ne peuvent visiter toutes les entreprises du secteur structuré à plus forte raison celles du secteur informel, des petits ateliers. Par ailleurs, les moyens logistiques font cruellement défaut. Or, il est important que l'Inspecteur du travail prenne le plus souvent possible l'initiative d'aller sur le terrain au lieu d'attendre d'hypothétiques plaintes des enfants. Autrement, elle s'interdit toute intervention efficace pour la protection des enfants. La visite des lieux de travail est la base de son action, la condition dans laquelle il n'y a pas d'inspection du travail.

La volonté politique de donner à l'inspection du travail les moyens d'exercer ses missions de protection des travailleurs devrait être un des éléments majeurs d'une politique nationale cohérente et concertée tendant à réduire voir même à éliminer le travail des enfants.

d- Valoriser les formations techniques des inspecteurs de travail

Les formations données aux inspecteurs de travail ne doivent pas rester seulement théorique mais et surtout techniques. Il faut donc donner aux inspecteurs du travail chargés du travail des enfants une solide formation technique pour qu'ils soient capables d'observer les situations de travail, d'évaluer les risques et de faire des choix.

En améliorant l'efficacité de leurs interventions habituelles au bénéfice des travailleurs, les inspecteurs de travail peuvent voir directement certaines causes du travail des enfants telles que l'insuffisance du revenu des parents ou l'absence de protection sociale.

e- Reconnaître les droits syndicaux et autres droits humains

Les syndicats comptent parmi les organisations dont l'action est la plus efficace pour stopper le travail des enfants. Le travail des enfants est souvent une conséquence des violations des droits fondamentaux des syndicats d'organiser et de négocier. De même, le phénomène du travail des enfants est souvent étroitement lié aux transgressions d'autres droits humains telles que la discrimination et les violations des droits démocratiques fondamentaux.

L'exploitation des enfants est aussi très souvent une conséquence de la corruption du monde politique et économique. Pour mener une campagne contre le travail des enfants, il faut aussi mener une campagne pour la pleine reconnaissance des droits humains internationalement reconnus.

Créer des syndicats et autres représentants des travailleurs qui peuvent défendre au niveau local, régional, et national les conditions de travail humaines et les salaires adéquats pour les adultes afin que les familles puissent vivre en dignité et sans que leurs enfants soient obligés de travailler dans des conditions d'exploitation.

Les syndicats locaux doivent souvent faire face à ce défi : les enfants travailleurs sont souvent considérés soit comme ceux qui font baisser les salaires à un niveau déloyal soit comme main-d'œuvre négligeable.

En règle générale, l'Etat doit s'engager en faveur d'un renforcement de la position des syndicats et d'autres représentants des travailleurs et œuvrer en faveur d'une compréhension mutuelle et d'actions communes en vue d'atteindre l'objectif qui consiste à établir des conditions de travail humaines.

II. La participation des entreprises et employeurs dans la lutte

1. Pour les entreprises

Indépendamment de la taille de leurs entreprises, les employeurs doivent respecter les lois, parmi lesquels l'interdiction de l'exploitation des enfants par le travail. Tout employeur qui respecte au moins le droit fondamental du travail et qui paie le salaire minimum fixé par la loi ou mieux encore un salaire qui assure la subsistance de ses salariés, contribue à la réduction du travail des enfants: Les ouvrières et les ouvriers d'une telle entreprise peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école.

La position de patrons pauvres peut être renforcée à travers des consultations et formations en vue de les voir embaucher des adultes. De tels processus engendrent souvent une croissance de la productivité ou ouvrent de nouveaux débouchés.

2. Pour les employeurs

Remplacer les enfants qui travaillent par leurs parents dont bon nombre n'ont pas d'emploi ferait augmenter le revenu des familles, car les adultes sont mieux payés et beaucoup plus performants. D'où donc, il y a des avantages réciproques aussi bien pour l'employeur que pour le ménage.

III. Pour les consommateurs

Ils sont invités à s'informer sur la situation des enfants travailleurs et à acheter des produits issus du commerce équitable ou ayant reçu un autre label social sérieux. Les consommateurs peuvent s'adresser aux entreprises commerciales et expliquer clairement qu'ils tiennent beaucoup à ce que les conditions de production soient humaines et qu'un terme soit mis à l'exploitation des enfants par le travail.

IV. Pour la société

Le travail des enfants est un problème qui interpelle la conscience collective. Quelque soit le niveau de notre développement économique notre société ne doit pas continuer à poser des actes qui empêchent la jeunesse d'accéder à son plus complet développement physique et mental. A défaut d'éliminer dans un avenir proche le travail des enfants, toutes les actions doivent tendre aujourd'hui au moins à lutter contre ses formes les plus dégradantes. Par conséquent, la société toute entière doit participer pour améliorer la situation des enfants.

1. Aider les enfants travailleurs

Les programmes d'aide aux enfants travailleurs tentent de leur + Concrètement, les enfants peuvent être accueillis dans des foyers, où on leur dispense souvent des soins de santé, on leur offre la possibilité de recevoir une formation professionnelle, . . . En d'autres termes, les conditions de travail des enfants doivent également respecter leur droit à l'éducation, à la protection contre toute discrimination, au repos et aux loisirs, et ainsi de suite¹¹⁸.

En définitive donc, « *Le défi consiste à permettre aux enfants, à leurs familles et aux communautés locales de participer et de jouer leur propre rôle dans la promotion de la protection et du développement des enfants travailleurs*¹¹⁹. »

2. Coopérer pour réaliser les droits de l'enfant

S'adresser à des particuliers ou des institutions au niveau régional, national et international, capables de contribuer à mettre fin au travail des enfants et de renforcer la position des enfants.

- Il s'agit tout d'abord des enfants et des jeunes eux-mêmes et de leur entourage direct: parents, frères et sœurs, famille, tuteurs, voisins, communautés villageoises, habitants d'un quartier, écoles ou institutions sociales publiques ou privées.

-Ensuite les établissements d'enseignement et de formation, les professeurs et leurs associations, la police ainsi que les autorités publiques pour l'emploi et la jeunesse sont des acteurs importants. Syndicats, organisations de jeunes, églises et chefs religieux peuvent également être des alliés de grande valeur.

- Enfin les mouvements sociaux et les comités d'action des citoyens qui jouent un autre rôle important pour renforcer la position des enfants et lutter contre l'exploitation des enfants par le travail. Ils travaillent en contact direct avec la population, connaissent parfaitement la situation sur place et interviennent en faveur des enfants et pour que les droits de l'enfant soient respectés.

¹¹⁸ LÉTARD Sandrine et SELVARAJU Usha, *Manuel de formation sur le travail des enfants pour les ONG*, Défense des Enfants International, 2004, p. 10.

¹¹⁹ Id, p. 52.

La situation des enfants économiquement actifs est très précaire. C'est pour cette raison que tous les acteurs se mettent au travail afin de stabiliser voir même anéantir cette situation. Pour ce, des efforts ont été réalisés aussi bien au niveau mondial que national, et ce depuis déjà un certain temps .Pourtant, cet effort serait vain s'il n'y a pas d'implication par chaque individu. D'où afin de préserver la nation au sort du travail des enfants, tout le monde doit être conscient de la gravité des effets du phénomène.

CONCLUSION GENERALE

Le travail des enfants est un phénomène réel à Madagascar, actuellement comme notre pays figure parmi les pays les plus pauvres du monde, le phénomène en question touche une grande partie de la population infantile. L'étude que nous avons menée visait à cerner ce phénomène. À la lumière des analyses qui précédent, mais aussi des données statistiques que nous avons pu procurer, nous pouvons affirmer que le travail des enfants est un problème sérieux à Madagascar et qu'il recouvre des réalités diverses selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural, au niveau des provinces ou encore que l'on s'intéresse au genre masculin ou féminin. Une proportion importante des enfants combine école et travail, le travail se faisant généralement après l'école. Prendre en compte les besoins des familles, le travail des enfants répond dans la plupart des cas à un besoin des familles : besoin d'argent, lorsque les parents ne parviennent pas à trouver un emploi décent pour subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille.

Malgré les différents avantages issus de ce fait, ses conséquences néfastes sont inévitables, ainsi personne ne peut nier que le travail des enfants est un des fléaux qui nuisent au développement National d'un pays et qui compromet sur l'intégrité physique et morale de l'enfant.

En ce qui concerne la lutte contre ce fléau, différents organismes, aussi bien internationaux que nationaux se soucient sur la réduction des enfants astreints au travail mais aussi d'éliminer immédiatement les travaux considérés comme immoraux et dangereux pour les enfants. Pour une lutte effective contre le travail infantile, des conventions ont été ratifiées sur les droits de l'enfant et des sanctions ont été élaborées afin de respecter ces conventions.

Par contre, dans un pays submergé dans la pauvreté le fait de considérer comme priorité absolue l'élimination du travail des enfants n'est pas la meilleure approche au problème. Il est suggéré à cet effet de mener des actions dans le sens de :

-Mettre l'accent en priorité sur la nature des travaux effectués par les enfants au lieu de prohiber tout simplement le travail des enfants .Dans l'analyse de notre étude, nous avons pu constater que les travaux légers peuvent être bénéfiques pour l'enfant en question.

-Prendre en compte les besoins des familles. D'où essayer de trouver des solutions aux différents problèmes de revenu au niveau des ménages, et ce grâce à une lutte efficace contre la pauvreté.

-Renforcer la sensibilisation sur les droits de l'enfant, sur les effets négatifs du travail des enfants et sur les inestimables avantages d'un avenir sans travail des enfants.

Dans le dernier chapitre de cet ouvrage, des propositions ont été données dans le but de contribuer à une résolution efficace à ce problème pourtant la contribution de chacun est souhaitée afin d'alléger voir même d'éliminer ce fléau.

Pour terminer, grâce aux efforts accomplis par chaque individu, l'Etat, les différents organismes et associations, serait-il possible d'envisager un avenir sans travail des enfants ?

BIBLIOGRAPHIE

➤ OUVRAGES GENERAUX

1. BARRAT (J-F) « La pauvreté », PUF QSJ, 1998
2. BEITONE(A) et Al, « Sciences sociales » Paris,Edition SIREY , 2002
3. CARNOY(M) »Education, travail et emploi II », Ed Hemmerlé Petit&Cie, 1981
4. CHABAUD-RYCHTER « Espace et temps de travail », Librairie Klincksieck &Cie, 1985
5. LANSDOWN (G), « Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique », *UNICEF Innocenti Insight*, 2001
6. GRAWITZ(M) : Lexique des sciences sociales, éd.Dalloz, Paris, 1999

➤ OUVRAGES SPECIFIQUES :

7. BASU&VAN « The economics of child labour ,1998
8. LÉTARD (S) et SELVARAJU Usha, *Manuel de formation sur le travail des enfants pour les ONG*, Défense des Enfants International, 2004
9. LIETEN (K), « Table ronde sur le travail des enfants ». Organisée par la Plate-forme Droits de l'enfant dans la Coopération au développement, 4 décembre 2008. janvier 2009,
10. MANIER(B) « Le travail des enfants dans le monde », Collection repère, 1999
11. MANIER(B) »Le travail des enfants dans le monde »Collection repère, 3è éd, 2011
12. RANDRIANARISOA(P) « L'enfant et son éducation dans la civilisation traditionnelle Malgache. »Ed, Imp. CARON &Cie, 1967

➤ DOCUMENTS OFFICIELS

13. A portée de main .Un avenir pour les enfants d'Afrique (Rapports des Nations Unies pour l'enfance 1985.Ed Library of Congress.
14. BIT, « L'intolérable en point de mire », Genève, 1996
15. Charte Africaine des Droits et du Bien –être de l'Enfant
16. Convention des droits de l'enfant(CDE).
17. Document Madagascar Action Plan(MAP), Edition 2005
18. Enquête nationale sur le travail des enfants à Madagascar. INSTAT 2007
19. LOI N° 2003 -044 Portant Code du Travail
20. Monographie de la Commune Urbaine d'Ambositra, Edition Aout 2008
21. IPEC: Donnons une opportunité aux filles: Lutter contre le travail des enfants, une clé pour l'avenir (Genève, BIT, 2009).
22. Rapport de l'OIT .Année2010

23. Rapport périodique de Madagascar sur l'application de la Convention relative aux Droits de l'enfant (Année 2003-2008)
24. Situation des enfants et des femmes à Madagascar. INSTAT 2000
25. UNICEF : Eliminer le travail des enfants en affirmant leurs droits, Mars 2001
 - WEBOGRAPHIE
 - 26. <http://www.wikipédia.com>
 - 27. <http://www.ilo.org/ipec>
 - 28. <http://www.unicef.org>
 - 29. <http://www.fao.org>
 - 30. <http://www.droit-enfant.org>
 - 31. <http://www.freelegaladvicehelp.com>
 - 32. <http://www.humanium.org>
 - 33. <http://dictionnaire.sensagent.com>
 - 34. <http://www.vincetmanu.com>
 - 35. <http://www.memoireonline.com>
 - 36. <http://ascoprovence.free.fr>
 - 37. <http://travail des enfants-ue.skyrock.com>
 - 38. <http://www.lacaseauxenfants.org>
 - 39. <http://www.lexpressmada.com>
40. Encarta 2009

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : CONCEPTS ET FONDEMENTS THEORIQUES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS	5
Chapitre 1 : CADRE THEORIQUE SUR LETRAVAIL DES ENFANTS :	6
I. Théorie de l'enfant :	6
1. Définition	6
2. La considération de l'enfant :.....	7
3. Notions générales sur les droits fondamentaux de l'enfant.....	8
II. Le travail des enfants	9
1. Essai de définition	9
2. Cadre juridique du travail des enfants.....	11
3. Classifications du travail des enfants :	13
III. Historique du travail des enfants :.....	15
IV. L'impitoyable situation des enfants dans le monde	16
V. Catégorie des enfants travailleurs	16
VI. Différences entre le choix et l'obligation du travail des enfants.....	17
Chapitre 2 : DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE	19
I. Situation géographique	19
II. Climats	19
III. Historique de la ville d'Ambositra:.....	20
IV. L'économie:	22
V. La population	22
Chapitre 3 : VUE D'ENSEMBLE ET DONNEES STATISTIQUE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS :	24
I. Vue d'ensemble du travail des enfants.....	24
1. Evolution du travail des enfants dans le monde.....	24
2. La situation cruciale des filles :.....	25
3. Secteurs et types de travail effectués par les enfants	25
II. Les types de travail effectués par les enfants Malgaches.....	28
III. Données statistiques.....	29
1. Caractéristiques de la population Malgache	29
2. Statistique du travail des enfants à Madagascar.....	29
3. Statistique du travail des enfants dans le monde	33
PARTIE II : LE CHAMP D'APPLICATION DE LA RECHERCHE.....	35
Chapitre 4 PRESENTATION DE LA POPULATION D'ETUDE	36
I. Les enfants enquêtés	36

1. Profil	36
2. Type et taille du ménage	39
3. Types de travail et lieu de travail des enfants	41
4. Mode de vie des enfants travailleurs :.....	47
Chapitre 5 le cas où la société choisit la main d'œuvre infantile.....	51
I. Le cas du domaine socio-économique	51
1. Le choix des employeurs des mains -d'œuvre enfantines.....	51
2. La forte croissance démographique :	52
3. L'exode rural	53
II. Cas dans le domaine socioculturel	53
1. Le choix entre scolarisation et travail	54
2. La marginalisation des enfants par les adultes.....	54
3. L'impact des traditions :	55
4. Les problèmes familiaux.....	57
III. Cas dans le domaine sociopolitique	57
1. L'impact de la mondialisation.....	57
2. Le manque de volonté politique.....	58
Chapitre 6 : LA REALITE OBLIGE LES ENFANTS A TRAVAILLER	59
I. Les effets de la pauvreté.....	59
1. Sur le ménage.....	59
2. Sur la nation	61
II. Dans le domaine socioculturel : la perception du travail des enfants	63
III. La défaillance de la politique de l'Etat	64
1. Le manque d'information.....	64
2. La faiblesse du système éducatif.....	64
3. Le problème sanitaire.....	66
Chapitre 7 : LES RESULTATS DU TRAVAIL DES ENFANTS	67
I. Les avantages issus du travail des enfants	67
1. Les avantages socio-économiques du travail des enfants	67
2. Les avantages personnels pour l'enfant	68
3. Les avantages économiques pour les employeurs et l'Etat	69
II. Les inconvénients du travail des enfants :.....	70
1. Les terribles conséquences pour l'enfant	70
2. De graves conséquences sur le développement économique	73
3. Souhaits des parents ou tuteurs des enfants	74
PARTIE III : ANALYSE ET SUGGESTIONS CONCERNANT LE TRAVAIL DES ENFANTS.....	75

Chapitre 8 : Analyse autour du travail des enfants	76
I. La forte domination de la pauvreté	76
II. Le travail digne peut être un élément judicieux de l'éducation de l'enfant	76
III. L'évaluation des possibilités autres que le travail :	76
Chapitre 9 : LES NIVEAUX D'INTERVENTION POLITIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS	78
I. Au niveau international.....	78
1. Chronologie de la lutte contre le travail des enfants dans le monde	78
XVIe siècle	78
XIXe siècle	78
XXe siècle.....	79
2. L'OIT et la volonté de lutter contre le travail des enfants	79
3. La mise en place de l'IPEC.....	82
4. L'UNICEF et ses exigences	83
5. La participation de la FAO dans la diminution du travail des enfants dans l'agriculture	83
6. La Charte Africaine des Droits et du Bien- être de l'Enfant (CADBE).....	84
II. L'Etat Malgache et la lutte contre le travail des enfants	85
3. Les activités de sensibilisation, effectués par l'Etat en collaboration avec les Organismes	87
4. La participation des ONG dans la lutte contre le fléau	88
5. Les peines ou autres sanctions appropriées.....	89
6. Mécanismes d'inspection.....	89
7. Politique nationale ou stratégie	89
8. Mécanisme de coordination et de surveillance	90
9. Les actions au niveau régional	90
III. Les limites à la lutte contre le travail des enfants	91
Chapitre 10 : SUGGESTIONS POUR AMELIORER LA SITUATION DES ENFANTS	92
I. Pour l'Etat	92
1. Ne pas nier le problème	92
2. Au niveau économique.....	92
a- Lutter contre la pauvreté	92
3. Au niveau social.....	93
- Encourager la scolarisation	93
4. Au niveau juridique.....	96
II. La participation des entreprises et employeurs dans la lutte	98
1. Pour les entreprises	98
2. Pour les employeurs.....	98

III. Pour les consommateurs.....	98
IV. Pour la société.....	99
1. Aider les enfants travailleurs.....	99
2. Coopérer pour réaliser les droits de l'enfant	99
CONCLUSION GENERALE.....	101
BIBLIOGRAPHIE.....	103
TABLE DES MATIERES	105
LISTE DES TABLEAUX	109
LISTE DES ABREVIATIONS	110
LISTE DES FIGURES.....	111

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:Enfants âgés de 5à17ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence	30
Tableau n° 2 : Nombre et pourcentage des enfants de 5à 17ans économiquement actifs :	31
Tableau n° 3 : Répartition des enfants de 5à17ans engagés dans les travaux dommageables par secteur économique selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence. (Nombre en milliers)	32
Tableau n°4 : Estimations mondiales du nombre d'enfants occupés économiquement, de ceux qui sont astreints au travail et de ceux effectuant des travaux dangereux – 2000, 2004 et 2008	33
Tableau n°5 : Répartition par âge et par sexe des enfants enquêtés	36
Tableau n°6: Type d'activité des enfants selon l'âge et le sexe	37
Tableau n°7 : Motifs d'emploi des enfants enquêtés	37
Tableau n°8: Raisons de non scolarisation des enfants	38
Tableau n°9: Comparaison des diplômes obtenus par les enfants qui ne fréquentent pas l'école	38
Tableau n°10: Type de ménage	40
Tableau n°11 : Tableau répartissant la taille des ménages	40
Tableau n°12: Répartition des types d'activités effectués par les enfants	41
Tableau n° 13 : Cercle d'activité des enfants et revenu mensuel	45
Tableau n°14 : Types de gestion des revenus	46
Tableau n°15: Type de traitement lors des maladies	49
Tableau n°16 : Niveau d'instruction des chefs de ménage	56
Tableau n° 17: Revenus des ménages	60
Tableau n°18: Contribution des enfants salariés au revenu du ménage.....	61
Tableau n° 19: Situation économique des adultes chefs de ménage	62

LISTE DES ABREVIATIONS

- BEPC :** Brevet d'Etudes du Premier Cycle
- BIT :** Bureau International du Travail
- CABDE :** Charte Africaine des Droits et du Bien-être De L'enfant
- CDE :** Convention de Droit de l'Enfant
- CEPE :** Certificat de l'Ecole Primaire Elémentaire
- CERS:** Centre d'Etudes et de recherche Sociologique
- CRLTE:** Comité Régional de Lutte contre le Travail des Enfants
- DSM :** Direction des Statistiques des Ménages de l'INSTAT
- ENTE :** Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
- EPM :** Enquête Périodique auprès des Ménages
- EVN :** Espérance de Vie à la Naissance
- FAO:** Food and Agriculture Organization
- GTIC :** Groupe de Travail Interdisciplinaire de Coordination
- MAP :** Madagascar Action Plan
- OMC :** Organisation Mondiale du Commerce
- OMD:** Objectif du Millénaire pour le Développement
- OMS :** Organisation Mondiale de la Santé
- ONG :** Organisme Non Gouvernemental
- ORTE :** Observatoire Régional du Travail des Enfants
- OIT :** Organisation Internationale du Travail
- IPEC:** International Programme on the Elimination of Child Labour
- INSTAT :** Institut National de Statistique
- PACTE :** Prévention, Abolition et Contrôle du Travail des Enfants
- PAD :** Programmes Assortis de Délais
- PANVE :** Plan d'Action National de la lutte contre la Violence à l'égard des Enfants
- PFTE:** Pire Forme du Travail des Enfants
- PNALTE :** Plan National d'Action de Lutte Contre le Travail des Enfants
- PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement
- UNICEF:** United Nations International Children's Emergency Fund

LISTE DES FIGURES

- Figure n°1: Bureau de la Région Amoron'i Mania
- Figure n°2 : Hôtel de ville de la commune urbaine d'Ambositra
- Figure n°3: Une fille qui garde son petit frère
- Figure n°4 : Une commerçante de légume
- Figure n ° 5 : Des enfants qui travaillent dans la construction
- Figure n°6: Une lavandière

ANNEXES

Annexe n°1 : LES QUESTIONNAIRES AUX PARENTS

Annexe n°2 : LES QUESTIONNAIRES AUX ENFANTS

Annexe n°3 : LES QUESTIONNAIRES AUX EMPLOYEURS

Annexe n°4 : LES QUESTIONNAIRES AUX ENSEIGNANTS

**Annexe n°5: REPARTITION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE
D'AMBOSITRA**

Annexe n°6: LES ENFANTS ASTREINTS AU TRAVAIL DANS LE MONDE (Année : 2008)

**Annexe n°7 : EXTRAIT DU CODE DE TRAVAIL MALGACHE ET DE LA CHARTE
AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ETRE DE L'ENFANT SUR LE TRAVAIL DES
ENFANTS**

ANNEXE n°1

QUESTIONS AUX PARENTS

- 1) Age
- 2) Sexe

Masculin

Féminin

- 3) Taille du ménage
 - a. -de 4
 - b. [4-8]
 - c. +de8
- 4) Types de ménage
 - a. Biparental :
 - marié(e)
 - remarié(e)
 - b. Monoparental :
 - veuf (ve)
 - célibataire
 - divorcé(e)
- 5) Niveau d'instruction du chef de ménage
 - a. Aucun
 - b. CEPE
 - c. BEPC
 - d. BACCALAUREAT
 - e. SUPERIEUR
- 6) Nombre des actifs dans un ménage
- 7) L'âge minimum des actifs
- 8) Types de travail effectué par le chef de ménage
 - a. Fonctionnaire
 - b. Profession libérale
 - c. Travail temporaire
- 9) Revenus mensuel du ménage
 - a.]-de50 000Ar [
 - b. [50 000-70 000Ar [
 - c. [70 000-100 000Ar [
 - d. [+100 000Ar [

10) Contribution des enfants sur la revenue du ménage

- a. -de10%
- b. [10-20% [
- c. [20-30% [
- d. +de30%

11) Si vous pouviez choisir pour vos enfants, que choisissez –vous?

- a. Etudes
- b. Travail

ANNEXE n°2

QUESTIONS AUX ENFANTS

- 1- Sexe
 - a. Garçon
 - b. Fille
- 2- Age
- 3- Type d'activité
 - a. Travail
 - b. Travail+Etude
- 4- Motifs d'emploi
 - a. Parents pauvres
 - b. Parents décédés
 - c. Abandon
 - d. Autres situations
- 5- Raisons de non –scolarisation
 - a. Pas de moyens pour l'école
 - b. Eloignement de l'école
 - c. Causes venant des parents
 - d. Aider les parents
 - e. Pas d'intérêt pour l'école
- 6- Pour ceux qui n'étudient plus : Est- ce vous avez déjà étudiez
 - a. OUI
 - b. NON
- 7- Diplôme obtenu par ceux qui ne fréquentent plus l'école
 - a. Aucun
 - b. CEPE
 - c. BEPC
 - d. BACC
- 8- Quel travail effectuez-vous ?
- 9- Où travaillez-vous
 - a. A la maison
 - b. Ailleurs
- 10- Votre revenue mensuelle moyenne
 - a. -de 10 000Ar
 - b. [10 000-20 000Ar]
 - c. [20 000-30 000Ar]
 - d. [30 000-40 000Ar]

e. +40 000Ar

11- Types de traitement en cas de maladie

- a. Repos
- b. Soin traditionnel
- c. Soin moderne

12- Choix entre

- a. Travail
- b. Etude
- c. Travail et étude

13- Comment envisagez-vous votre avenir ?

- a. Bien
- b. Moyen
- c. Mal

14- Vous aimez votre travail

- a. OUI
- b. NON

15- Comment gérez-vous votre salaire

- a. Gardez la totalité
- b. Une part aux parents
- c. Versez toute la totalité aux parents

ANNEXE n°3

QUESTIONS AUX EMPLOYEURS

1. Pourquoi choisissez- vous des enfants pour travaillez ?
2. Quelle est votre préférence ?
 - a. Garçon
 - b. Fille
3. Comment traitez- vous vos petits employés
 - a. Comme tous les enfants
 - b. Comme les autres employés
4. Passez- vous des accords avec les parents des enfants
 - a. OUI
 - b. NON
5. Mode de paiement de salaire
 - a. Par jour
 - b. Par semaine
 - c. Par mois
6. Jugement de la société sur le fait que vous employez des enfants
 - a. Positif
 - b. Négatif
 - c. Neutre

ANNEXE n°4

QUESTIONS AUX ENSEIGNANTS

1. Comment trouvez-vous la situation des enfants scolarisés-actifs?
2. Y-a-t-il des conséquences sur leur éducation? Comment
 - a. Positif
 - b. Négatif
3. Votre relation avec ces enfants
 - a. Comme tous les autres élèves
 - b. Autre
4. Y-a-t-il des différences de sentiment entre les enfants qui travaillent par rapport aux autres ?
 - a. OUI
 - b. NON
5. Si Oui, comment ?
 - a. Infériorité
 - b. Stressé
 - c. Motivé
6. Les problèmes fréquentés par les enfants travailleurs à l'école
 - a. Retard
 - b. Révolte

ANNEXE n°5

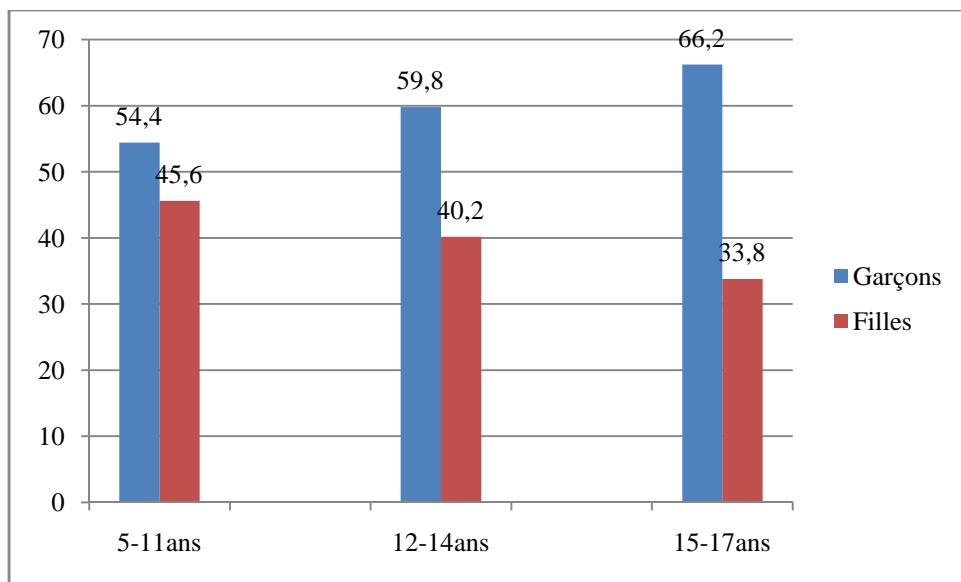
Tableau : Répartition par âge et par sexe de la population par Fokontany

N°	Nom du Fkt	Masculin					Féminin					TOTAL
		0 à 11 mois	1-5 ans	6 -15 ans	16-25	26 et plus	0-11 mois	1-5 ans	6-15 ans	16-25 ans	26 ans et plus	
1	Alakamisy	170	765	1105	1190	1020	637	594	1247	1989	1104	9821
	Ambohimiadana											
2	Ambalamahasoa	5	14	72	62	138	7	25	62	58	142	585
3	Ambohibary	96	215	248	347	623	108	248	327	468	657	3337
4	Ambohipierenana	20	57	223	292	380	29	58	205	305	423	1992
5	Amongy	15	128	68	66	78	26	144	89	79	111	804
6	Ampany	10	28	140	222	200	16	38	160	140	300	1254
7	Ampihadiamby	41	65	137	107	92	39	85	159	114	104	943
8	Ampitahana	5	26	84	59	83	5	22	78	72	91	525
9	Ampivarotanomby	101	133	412	1024	1033	163	234	483	1115	1041	5739
10	Andrefatsena	43	190	220	450	410	52	136	158	543	359	2561
11	Ankorombe	37	35	131	183	262	34	48	115	144	240	1229
12	Antoetra	6	27	65	55	122	10	27	51	59	123	545
13	Est-Vinany	30	116	150	224	232	59	220	298	448	465	2242
14	Iajaky	170	195	267	237	222	169	215	289	244	234	2242
15	Idiana	28	85	160	107	145	42	115	190	123	160	1155
16	Ilanitra	5	28	78	91	206	7	32	98	116	335	996
17	Manolotrony	21	45	115	87	72	19	65	139	94	84	741
18	Morafeno	13	39	146	176	231	14	49	128	198	241	1235
19	Tanamahalana	28	45	83	74	112	36	47	89	86	162	762
20	Tanetibe	45	85	84	126	95	21	80	170	95	100	901
21	Vatovory	16	124	142	146	337	25	138	154	165	426	1673
22	Vohidahy	13	81	152	118	100	17	82	175	121	101	960
23	Volafotsy	20	136	252	203	513	40	196	310	226	588	2484
	TOTAL	938	2662	4534	5646	6706	1575	2898	5174	7002	7591	44726

Source : Commune Urbaine Ambositra (2008)

ANNEXE n°6

Figure : Enfants astreints au travail au niveau mondial, répartition par sexe et tranche d'âge (en pourcentage), 2008



Source : OIT 2010

ANNEXE n°7

LOI N° 2003 -044
Portant Code du Travail

CHAPITRE III

Des conditions particulières de travail de certaines catégories de travailleurs

SECTION 2

Du travail des enfants

Article 100.- L'âge minimum légal d'accès à l'emploi est de quinze (15) ans sur toute l'étendue du territoire de Madagascar. Cet âge minimum ne doit pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire. Des Décrets pris après avis du Conseil National du Travail fixent la nature des travaux interdits aux enfants.

Article 101.- Dans les établissements assujettis à la présente Loi, les enfants mineurs et les apprentis âgés de moins de dix huit (18) ans de l'un ou de l'autre sexe ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de huit (08) heures par jour et de quarante (40) heures par semaine.

Le travail de nuit ainsi que les heures supplémentaires sont interdits aux enfants jusqu'à l'âge de dix huit (18) ans.

Un repos quotidien de douze (12) heures consécutives est obligatoire pour les enfants travailleurs.

Article 102.- Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise, même comme apprentis, avant l'âge de quinze (15) ans sans l'autorisation de l'Inspecteur du Travail, compte tenu des circonstances locales, des tâches qui peuvent leur être demandées et à la condition que les travaux ne soient pas nuisibles à leur santé et à leur développement normal.

Article 103.- L'Inspecteur du Travail peut requérir l'examen des enfants par un médecin agréé, en vue de vérifier si le travail dont ils sont chargés n'excède pas leurs forces.

Cette réquisition est de droit à la demande de l'intéressé.

L'enfant ne peut être maintenu dans un emploi ainsi reconnu au-dessus de ses forces et doit être affecté à un emploi convenable. Le cas échéant, le contrat peut être résilié avec paiement de l'indemnité de préavis.

Dans tous les cas, les enfants et les adolescents ne pourront être admis à un emploi qu'à la suite d'un examen médical.

CHARTE AFRICAINEDES DROITS ET DU BIEN-ETRE DE L'ENFANT

Article 15

TRAVAIL DES ENFANTS

1. L'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures législatives et administratives appropriées pour assurer la pleine application du présent article qui vise aussi bien le secteur officiel et informel que le secteur parallèle de l'emploi, compte tenu des dispositions pertinentes des instruments de l'Organisation internationale du Travail touchant les enfants. Les parties s'engagent notamment:

- a) à fixer, par une loi à cet effet, l'âge minimal requis pour être admis à exercer tel ou tel emploi,
- b) à adopter des règlements appropriés concernant les heures de travail et les conditions d'emploi,
- c) à prévoir des pénalités appropriées ou autres sanctions pour garantir l'application effective du présent article,
- d) à favoriser la diffusion à tous les secteurs de la communauté d'informations sur les risques que comporte l'emploi d'une main-d'œuvre infantile.

**Titre : LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA COMMUNE URBAINE
D'AMBOSITRA**

Présenté par : ANDRIANAMBININA Bakomalala Mamisoa

Adresse : Logt 290 CU ANKATSO I

Contact : 034 38 913 60

Nombre de pages : 111

Nombre de références bibliographiques : 40

Nombre de Tableaux : 19

Nombre des annexes : 7

RESUME

Le travail des enfants est le sujet de nombreuses idées reçues dans le monde .C'est un des fléaux qui nuise au développement National d'un pays et compromet l'intégrité physique et morale de l'enfant. Mis à contribution pour subvenir aux besoins immédiats des ménages en difficultés, ces enfants ne peuvent se consacrer à l'épanouissement de leur capacité physique et intellectuelle. Ainsi, que le travail des enfants prive l'enfant de la jouissance de ses droits fondamentaux, comme le droit à l'éducation, à la santé mais aussi le droit au jeu .L'impossibilité d'étudier met un obstacle non seulement à l'avenir de l'enfant mais aussi à celui de la nation toute entière, ces enfants une fois adultes, seront incapables de faire face à l'exigence du marché du travail due au manque de qualification.

Mots clés : travail, enfant, choix, obligation

Directeur de mémoire : Professeur RAJAOSON François